

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 17 MAI 2021 À 19 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE**

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

**2. AGGLOMÉRATION**

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021
- 2.2. Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 mai 2021
  - 2.2.1. Orientations du conseil
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- 2.5. Suivi de la résolution - Votes lors de la séance d'agglomération - conseiller L. Blancquaert

**3. RÈGLEMENTS**

- 3.1. Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de tarification 2020-185 - Location à l'aréna
- 3.2. Avis de motion - Règlement visant l'augmentation du fonds de roulement
- 3.3. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux
- 3.4. Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)
- 3.5. Adoption - Règlement modifiant le règlement de nuisances 2006-19 - arbres, herbes à poux et souffleurs à feuilles
- 3.6. Adoption - Règlement d'emprunt 2021-187 - travaux de réfection au Parc Logan

**4. FINANCES**

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières du Club de curling de Saint-Lambert - Décision

4.3. Oeuvre d'art du carrefour giratoire - Modification du financement

4.4. Dépenses en lien avec la COVID-19

4.5. Dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2021

5. **RESSOURCES HUMAINES**

5.1. Dépôt de la liste des embauches

5.2. Embauche du contremaître - travaux publics

6. **APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**

6.1. Contrat de services professionnels 21GREF01 - Élections municipales 2021

6.2. Contrat d'approvisionnement 21TP01 - Fourniture de pierre concassée

6.3. Acquisition d'un logiciel cadenassage

6.4. Annulation de l'appel d'offres no 21ÉQUI05 - Acquisition d'une camionnette quatre roues motrices

6.5. Appel d'offres no 21GN03 - Programme de réfection routière

7. **ADMINISTRATION**

7.1. Désignation du maire suppléant

7.2. Dépôt du procès-verbal de correction - séance du 19 avril 2021

7.3. Mandat juridique - Homologation de transaction

7.4. Projet Mascotte de la Ville

7.5. Modification à la résolution 2021-02-43 - Bail emphytéotique CPE

7.6. Journées de la culture 2021

7.7. Rentrée culturelle 2021

7.8. Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

7.9. Demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec – Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés - conseiller B. Rodrigue

7.10. Échange de services (plateaux sportifs) avec la Ville de Longueuil pour l'été 2021

7.11. Participation - Colloque annuel Les Arts et la Ville - conseillère F. Désaulniers

7.12. Promesse de vente - Projet Logis Des Aulniers

7.13. Création de comités ad hoc - réaménagement des parcs Gordon, Logan et de l'Union

8. **URBANISME**

8.1. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021

8.2. Demande de dérogation mineure

- 8.2.1. Demande de dérogation mineure - 277, avenue de Mortlake (district 7)
- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 8.3.1. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 277, avenue de Mortlake (district 7)
  - 8.3.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 606, avenue Pine (district 6)
  - 8.3.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 541, avenue Maple (district 6)
  - 8.3.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 440, rue Green (district 7)
  - 8.3.5. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 195, rue de Bourgogne (district 2)
  - 8.3.6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 202, avenue des Pyrénées (district 2)
  - 8.3.7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 220, avenue des Pyrénées (district 2)
  - 8.3.8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 171, avenue du Régent (district 4)
  - 8.3.9. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 281, avenue Notre-Dame (district 6)
  - 8.3.10. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 180, avenue de Sanford (district 7)
  - 8.3.11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 281-283, rue Elm (district 5)
  - 8.3.12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 140, avenue Maple (district 6)
  - 8.3.13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 147, chemin Tiffin (district 7)
  - 8.3.14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 531, avenue Pine (district 6)
  - 8.3.15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 629-631, avenue Notre-Dame (district 6)
  - 8.3.16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 390, avenue Wickham (district 4)
  - 8.3.17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 680, avenue Victoria (district 6)
- 8.4. Reconduction de mandats - membres du Comité consultatif d'urbanisme

## 9. CLÔTURE

- 9.1. Seconde période de questions (90 minutes)

9.2. Tour de table des membres du conseil

9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 14 mai 2021

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.1)

### **Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)**

---

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

PROJET



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.2)

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021.

PROJET



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021**

---

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 19 avril 2021 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière  
Georges Pichet, directeur général

---

#### Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2021-04-100)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-101)

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

---

## Mot du maire

### PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES

- En 2017, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je me suis lancé dans la course à la mairie.
- J'avais la motivation nécessaire et l'intime conviction de pouvoir contribuer au développement de notre belle ville de Saint-Lambert.
- Je crois toujours fortement au dynamisme de notre communauté et à son milieu de vie formidable.
- J'ai maintenant le sens du devoir accompli et je me sens prêt à tendre le flambeau à mon successeur.
- Ainsi, j'ai le cœur serein en vous annonçant ce soir mon retrait de la vie politique à la fin de ce mandat.
- Je tiens à vous rassurer. Je continuerai à assumer mon rôle de maire avec autant de diligence et d'engagement jusqu'en novembre prochain.
- Je m'étais fixé plusieurs objectifs à réaliser et cela n'a pas changé.
- D'abord, je tenais à créer de la richesse pour notre ville, ce qui sera atteint notamment grâce au projet de rénovation de l'ancienne Église anglicane et à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur Saint-Charles.
- La conversion de l'usine Dare et de l'ancien Rona en secteur résidentiel sera pour moi un legs positif pour les générations futures.
- Ce voyage à Toronto pour vendre cette vision d'avenir pour ce secteur aux hauts dirigeants de Dare aura été des plus positifs.
- Le plan de développement durable et la refonte du plan d'urbanisme deviendront aussi des outils précieux pour la pérennité durable de notre municipalité.
- Je veillerai donc à l'aboutissement de ces dossiers structurants au cours des prochains mois.
- Établir des collaborations harmonieuses et constructives avec nos différents partenaires était un autre de mes objectifs en arrivant en poste à la mairie.
- En ayant rétabli les ponts avec la Ville de Montréal et le parc Jean-Drapeau, nous avons réussi à conclure une entente dont nous serons témoins des résultats positifs dès cet été.
- Je m'assurerai de suivre le dossier et de maintenir le canal de communication ouvert entre nos organisations.
- Au niveau de l'agglomération de Longueuil, nous entretenons dorénavant des échanges constructifs et je poursuivrai mes représentations sur le déséquilibre fiscal, car je crois fermement qu'il est possible d'arriver à une situation équitable pour tous.
- Je continuerai aussi à m'impliquer dans notre communauté et à prendre des décisions pour notre bien-être collectif.
- Il est primordial de valoriser le bénévolat, de soutenir les organismes qui sont essentiels au dynamisme de notre collectivité, d'accueillir nos nouveaux résidents et d'offrir des services de qualité.

- J'en ferai une priorité jusqu'à la fin de mon mandat.
- Plusieurs raisons ont motivé ma décision de ne pas me représenter aux prochaines élections, parmi celles-ci, je crois que le monde municipal doit faire un examen de conscience pour se recentrer sur ce qui compte vraiment et s'éloigner des réseaux sociaux afin d'agir pour les intérêts supérieurs de la municipalité.
- Je félicite l'Union des municipalités du Québec d'avoir adressé cette problématique, qui semble malheureusement assez généralisée, et de travailler à promouvoir le respect dans la démocratie.
- J'enjoins également à mon successeur de poursuivre dans cette voie en veillant à l'adhésion de tous au code d'éthique et de déontologie.
- Son respect est essentiel pour assurer un sentiment de confiance permettant à chacun de s'exprimer librement et pour faire avancer les projets dans un climat constructif et sain.
- Je terminerai en vous remerciant, chères Lambertoises et chers Lambertois, pour votre confiance au cours de ces dernières années.
- C'est votre bien-être collectif qui a toujours guidé l'ensemble de mes décisions.
- Permettez-moi également de souligner le travail de l'équipe municipale sans lequel il nous aurait été impossible de réaliser autant de projets et de faire face aux impacts de la COVID-19.
- Avec elle, nous avons réussi à maintenir les investissements et la qualité du service, tout en assurant un contrôle serré des dépenses et en respectant votre capacité de payer.
- Toutefois, le temps n'est pas encore venu de se dire au revoir et je tiens à vous assurer que je demeurerai présent pour vous servir et veiller à vos intérêts d'ici novembre prochain.

#### AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

- La Ville de Saint-Lambert est fière de s'associer au Mois de la jonquille, la campagne nationale de collecte de fonds de la Société canadienne du cancer.
- Durant tout le mois d'avril, les citoyens sont invités à donner généreusement à cette cause.
- Les dons recueillis durant cette campagne serviront au financement de projets de recherche, de services de soutien et d'activités de premier plan.
- Ces projets ont pour objectifs de soutenir les Canadiens touchés par cette maladie et de poursuivre la lutte contre tous les cancers.

#### SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

- Avril donne également lieu à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus, qui se terminera le 24 avril.
- C'est pour cette raison que nous portons ce soir le ruban vert.
- Avec cette participation, Saint-Lambert se joint à Transplant Québec et à la chaîne de sensibilisation qui prend part dans plus de 80 municipalités à travers le Québec.
- Profitez-en pour signifier votre consentement aux dons d'organes et de tissus, entre autres, en apposant un autocollant au verso de votre carte d'assurance maladie.
- Vous pouvez aussi vous inscrire au registre des consentements de la Régie de l'assurance maladie du Québec et à celui administré par la Chambre des notaires du Québec.

- Le don d'organes et de tissus peut sauver jusqu'à huit vies et redonner la santé à 20 autres personnes.

#### DÉPART DU PRÉSIDENT DE LA CDE

- C'est avec regret que j'ai appris le départ du président de la Corporation de développement de Saint-Lambert, Vincent Trudel.
- J'ai eu le plaisir de côtoyer et d'apprendre à le connaître depuis le début de mon arrivée en fonction.
- Son implication ainsi que l'ensemble des réalisations accomplies au terme de son mandat méritent d'être soulignés.
- Il est évident que M. Trudel a un attachement indéfectible pour Saint-Lambert.
- Il l'a démontré à travers chacune de ses actions afin de faire progresser la CDE, veiller au bien-être de la communauté économique et promouvoir l'achat local.
- Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je tiens sincèrement à le remercier de ses efforts et de son dévouement au fil des six dernières années, qui rappelons-le se font de manière bénévole.
- Je lui souhaite bonne chance dans ses projets.

#### JOUR DE LA TERRE

- Le 22 avril prochain sera le Jour de la Terre.
- La Ville de Saint-Lambert est heureuse de s'unir, encore cette année, à cette cause en montrant son engagement pour l'environnement et en posant de nombreux gestes pour préserver notre planète.
- Parmi ceux-ci, nous nous engageons ce soir sur les principes d'un plan de développement durable 2021-2030 et sur la création d'un bureau de coordination qui aura pour mandat sa mise en œuvre et son suivi.
- Le développement durable, rappelons-le, vise l'épanouissement de l'ensemble des membres de la communauté, réalisé par la conduite d'activités économiques qui ne portent pas atteinte à l'intégrité écologique et aux ressources de la planète.
- Pour y parvenir, ce plan de développement durable s'accompagnera d'un plan d'action.
- Ce dernier mettra en place des moyens visant à limiter l'empreinte écologique, être plus efficaces et susciter davantage la participation et l'engagement des citoyens.
- Deux activités vous sont aussi proposées : la première, le 22 avril, un bingo pour la terre qui permettra aux jeunes de tester leurs connaissances sur l'écologie et, le 26 avril, la conférence « À vos frigos » pour vous outiller contre le gaspillage aliment.

---

#### Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19h45 et se termine à 20h03.

---

Rapport du maire sur les sujets traités aux séances du conseil d'agglomération du mois de mars

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 25 mars 2021 et la séance extraordinaire du 31 mars 2021, le tout conformément à l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

---

(2021-04-102)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 mars 2021, à 16 h et de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 mars 2021 à 8 h 48;

2.1 Approbation du rapport d'activité du Fonds régions et ruralité pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020 (SD-2021-0823);

2.2 Approbation des priorités d'intervention 2021-2022 ainsi que la politique d'investissement du Fonds régions et ruralité (SD-2021-0822);

2.3 Appui à une demande d'exclusion déposée par la Ville de Longueuil à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une partie du lot 5 820 392 en zone agricole (SD-2021-0390);

4.1 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 29 mars 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021-0828);

5.1 Adoption du texte du régime de retraite des employés cadres de la Ville de Longueuil prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (SD-2021-0658);

6.2 Adjudication du contrat APP-21-013 (2020-GDE-541) pour le service d'inspection et d'entretien d'appareils de levage aux installations de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (SD-2021-0646);

6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-106 pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réseau de radiocommunication numérique (option 1) et emprunt au fonds de roulement (SD-2021-0747);



6.4 Attribution de gré à gré du contrat pour la fourniture de service de formation aux policiers du Service de police (SD-2021-0229)

8.1 Approbation des Règlements L-110, L-111 et L-112 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2021-0363);

8.2 Adoption du Règlement CA-2021-344 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans ses compétences d'agglomération (SD-2021-0502);

8.3 Approbation du second amendement modifiant le bail intervenu avec Société en Commandite 4025 boulevard Taschereau portant sur un espace locatif situé au 4025, boulevard Taschereau, pour la relocalisation de la cour municipale de Longueuil (SD-2021-0606);

8.4 Approbation de l'avenant 6 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-0824);

8.5 Approbation d'une entente de partenariat 2021-2024 à intervenir avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin concernant la réussite éducative pour le territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2021-0837);

8.6 Approbation des Règlements L-113 et L-114 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2021-0833).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-103)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, et D. Bowles

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatellier, B. Rodrigue, L. Blancquaert, B. Marcotte et F. Désaulniers.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

---

### Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- La conseillère Julie Bourgoïn: Réseau de transport de Longueuil (RTL).

---

### Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire annonce que la prochaine réunion de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) aura lieu le 29 avril 2021.

Il mentionne que le financement pour la prolongation du REM jusqu'à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau est maintenant résolu.

(2021-04-104)

---

### Votes lors des séances du conseil d'agglomération - conseiller Bernard Rodrigue

*\*\*\*Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Rodrigue.\*\*\**

Attendu qu'en vertu de l'article 61 de la LOI sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, le maire d'une municipalité liée a l'obligation d'informer tous les membres du conseil municipal des sujets qui seront traités aux séances de l'agglomération;

Attendu qu'en vertu de l'article 62 de la LOI ci-haut mentionnée, le maire d'une municipalité liée a l'obligation de voter aux séances du conseil d'agglomération en conformité avec les orientations prises par le conseil municipal de la ville qu'il représente;

Attendu que la LOI ne confère pas au maire d'une municipalité liée le pouvoir de voter sur une résolution sans avoir obtenu préalablement une orientation du conseil municipal;

Attendu que le maire, Pierre Brodeur ne pouvait pas voter sur la dernière résolution ajoutée par la présidente de l'agglomération de Longueuil à l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 25 mars 2021, puisqu'il n'avait pas obtenu préalablement d'orientation du conseil municipal;

Attendu que le maire, Pierre Brodeur a voté lors de la séance extraordinaire de l'agglomération du 31 mars 2021 malgré qu'aucune résolution ne soit adoptée par le conseil municipal afin de lui donner les orientations sur les sujets de l'ordre du jour pour cette séance;

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue  
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

Nous, membres du conseil municipal DÉNONÇONS les agissements  
répréhensibles du maire de St-Lambert,

SOUHAITONS TRANSMETTRE, pour information, la présente résolution à la  
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest;

DEMANDONS À LA MINISTRE D'INTERVENIR et de voir au respect des règles de  
gouvernance.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et  
B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et  
F. Désaulniers.

En vertu de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*: [...] quand les voix sont  
également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

---

(2021-04-105)

Votes lors des séances du conseil d'agglomération - conseillère France  
Désaulniers

*\*\*\*Conformément à l'article 11 du Règlement concernant la procédure des  
séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande  
de la conseillère Désaulniers.\*\*\**

Attendu que lors de la séance publique tenue le 25 mars 2021, les membres du  
conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ont voté aux deux-tiers en  
faveur d'une résolution proposée en affaires nouvelles par présidente de  
l'agglomération de Longueuil afin de demander à la ministre des Affaires  
municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, qu'elle soumette au  
Conseil exécutif une demande de modification du Décret 1214-2005 concernant  
l'Agglomération de Longueuil afin que soit abrogé l'article 13.1 de ce décret et  
qu'elle présente un projet de loi afin de rendre inapplicables à l'agglomération  
de Longueuil les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'exercice de certaines  
compétences municipales dans certaines agglomérations*;

Attendu que l'article 61 de ladite loi stipule que lors d'une séance du conseil de  
toute municipalité liée, le maire :

1° informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors  
d'une prochaine séance du conseil d'agglomération ;

2° expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet visé au paragraphe 1°,  
discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption  
d'une résolution établissant l'orientation du conseil ;

3° fait rapport des décisions prises par le conseil d'agglomération lors d'une séance précédente.

Attendu que l'article 62 stipule que lorsque le conseil ordinaire de la municipalité centrale ou le conseil d'une municipalité reconstituée prend une orientation quant à un sujet dont doit être saisi le conseil d'agglomération, tout membre de celui-ci qui y représente cette municipalité doit agir, lors des délibérations et du vote sur ce sujet auxquels il participe, d'une façon conforme à l'orientation prise.

Attendu que le maire, Pierre Brodeur ne pouvait pas voter sur la résolution CA-210325-12.1.2 ajoutée par la présidente de l'agglomération de Longueuil à l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 25 mars 2021, puisqu'il n'avait pas obtenu préalablement d'orientation du conseil municipal de Saint-Lambert;

Attendu que le maire de la Ville de Saint-Lambert a voté en faveur de la résolution no CAX-210331-8.1 présentée lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil le 31 mars 2021, relativement à l'Entérinement des ententes de financement conclues avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec concernant des subventions octroyées pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (SD-2021-0721), alors que le Conseil n'avait pas donné ses orientations;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE DÉNONCER la prise de position du maire de Saint-Lambert lors de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Longueuil le 25 mars 2021 ainsi que celle prise lors de la séance extraordinaire du conseil de l'agglomération de Longueuil du 31 mars 2021, alors que le maire ne disposait pas des orientations du conseil municipal de Saint-Lambert tel que prescrit par la loi;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de ne pas donner suite à la résolution CA-210325-12.1.2 votée lors de la séance du conseil de l'agglomération de Longueuil le 25 mars 2021;

DE RÉITÉRER la revendication des membres du conseil municipal de Saint-Lambert, maintes fois exprimée depuis 2007, date du pacte fiscal établi entre les Villes de Longueuil et de Boucherville, à l'effet que les Lambertois paient trop cher pour les services de l'agglomération de Longueuil, particulièrement dû au facteur de potentiel fiscal;

DE RÉITÉRER la volonté des membres du conseil municipal de revoir la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations RLRQ, (chapitre E-20.001), plus particulièrement quant à l'établissement des quotes-parts inéquitables, entre les villes de l'agglomération de Longueuil, ainsi qu'à sa gouvernance, et ce, afin que tous les citoyens de l'agglomération de la Ville de Longueuil paient équitablement pour les services relevant des compétences de l'agglomération de Longueuil et pour que les villes liées puissent y avoir un réel pouvoir et non pour restreindre le pouvoir démocratique des conseils municipaux des villes liées;

De transmettre copie de la présente résolution :

- à la ministre des Affaires municipales et de Habitation, madame Andrée Laforest,
- à monsieur Simon Jolin-Barrette, ministre responsable de la Montérégie,
- à madame Nicole Ménard, députée de Laporte,

ainsi qu'à tous les membres composant les conseils municipaux de chaque ville liée de l'agglomération de la Ville de Longueuil.

PROPOSITION D'AMENDEMENT No 1

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE RETIRER, dans le premier considérant le texte suivant:

"qu'elle soumette au Conseil exécutif une demande de modification du Décret 1214-2005 concernant l'Agglomération de Longueuil afin que soit abrogé l'article 13.1 de ce décret et qu'elle présente un projet de loi afin de rendre inapplicables à l'agglomération de Longueuil les articles 61 et 62 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;"

Votent pour: les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

En vertu de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*: [...] quand les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSITION D'AMENDEMENT No. 2

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'AJOUTER l'alinéa suivant à la fin de la résolution:

QUE le maire fasse la lecture intégrale de la résolution lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération.

Votent pour: les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: le conseiller P. Glorieux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TEL QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2006-19 concernant les nuisances

La conseillère Brigitte Marcotte donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement concernant les nuisances sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à:

- introduire des dispositions relatives à l'abattage des arbres sur le domaine public;
- ajouter des pénalités additionnelles suite à l'abattage d'un arbre sur le domaine public;
- apporter une spécification pour lutter contre l'herbe à poux; et
- reporter jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022 la tolérance pour l'usage des souffleurs à feuilles à essence.

Le projet de règlement 2021-19-5 est déposé.

---

Avis de motion - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de réfection du parc Logan

La conseillère Brigitte Marcotte donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement d'emprunt décrétant des dépenses au montant de 1 100 000 \$ pour le réaménagement du parc Logan sera présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, tout règlement qui décrète un emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la Ville à emprunter et à dépenser une somme de 1 100 000 \$ pour les travaux de réfection du parc Logan.

Le projet de règlement est déposé.

(2021-04-106)

---

Avis de motion - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)

PROPOSITION TECHNIQUE

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue  
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE RETIRER le point 3.3. de l'ordre du jour.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

En vertu de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19), [...] quand les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

#### REJETÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller David Bowles donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce nouveau projet de règlement a été préparé pour ajouter des normes déontologiques plus précises relativement au respect envers les autres, l'obligation de respecter la politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail de la Ville ainsi qu'au respect de la confidentialité des informations qui ne sont pas publiques.

Ce projet prévoit également qu'un membre du conseil ne peut se placer dans une situation de conflit entre, d'une part, son intérêt ou celui de ses proches et, d'autre part, les devoirs de sa charge.

Le projet de règlement est déposé.

---

#### Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021, pour les sommes respectives de 2 235 114,35 \$ et 1 058 028,04 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020

Il est procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

---

Rapport du trésorier sur le programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT l'article 5 du *Règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans* (2015-133) qui prévoit que le trésorier doit faire rapport sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif lors de l'exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, ce rapport doit être déposé à l'occasion de dépôt du rapport financier de la ville et du rapport du vérificateur externe.

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2020.

(2021-04-107)

---

Modification à la Politique de gestion des surplus

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la *Politique de gestion des surplus* (résolution n° 2018-04-106);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé la modification de la *Politique* afin d'utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour être versé dans le fonds vert (résolution n° 2020-04-098);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé un excédent de fonctionnement important et elle souhaite gérer de façon judicieuse cet excédent dans le meilleur intérêt de ses citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité Ressources humaines - Finances et de la direction des Finances.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE MODIFIER la *Politique de gestion des surplus* en remplaçant la section GESTION DES SURPLUS par ce qui suit:

1. Maintenir un excédent de fonctionnement non affecté de 2 500 000 \$ représentant environ 4 % du budget de fonctionnement pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues;
2. Rembourser toute somme à l'excédent de fonctionnement non affecté qui aurait été utilisé pour équilibrer le budget annuel, le cas échéant;



3. Renflouer la réserve pour conditions climatiques, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer les frais d'exploitation reliés à des conditions climatiques exceptionnelles ou imprévues (2011-81)*;
4. Renflouer la réserve pour immobilisations, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer partiellement les coûts futurs en immobilisations (2008-41)*;
5. Renflouer le fonds de roulement, sous réserve du maximum prévu au *Règlement ayant pour objet l'augmentation du fonds de roulement (2012-97)*;
6. Renflouer l'excédent affecté Fonds vert jusqu'à un maximum de 200 000 \$;
7. Utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour bonifier l'excédent affecté Fonds d'immobilisations.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-04-108)

Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement de 2 569 036 \$ pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la présente séance du conseil du 19 avril 2021, le conseil a approuvé une modification à la *Politique de gestion des surplus* de la ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Finances.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE RÉPARTIR le surplus de l'exercice financier 2020 de la façon suivante :

- 1) Maintenir l'excédent de fonctionnement non affecté à 2 500 000 \$;
- 2) Renflouer la réserve pour immobilisations d'un montant de 238 845 \$;
- 3) Renflouer le fonds de roulement d'un montant de 80 083 \$;
- 4) Renflouer l'excédent affecté Fonds verts d'un montant de 77 883 \$;
- 5) Bonifier l'excédent affecté Fonds d'immobilisations d'un montant de 325 373 \$.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Le conseiller L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-04-109)

Autorisation de dépenses reliées à la démolition du bâtiment sis au 17 avenue Fort

CONSIDÉRANT QU'en février 2021, un rapport d'inspection visuelle du garage municipal situé au 17 avenue Fort a été effectué;

CONSIDÉRANT le rapport d'intervention de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) daté du 3 mars 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'effectuer des travaux majeurs de réhabilitation du bâtiment ou la démolition du garage municipal dans un délai maximal de 6 mois;

CONSIDÉRANT QU'une somme estimée à 397 020 \$ sera nécessaire afin de pourvoir au financement d'une telle dépense;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

AUTORISER la relocation des employés, des véhicules et des équipements du 17 avenue Fort et la démolition du bâtiment;

DE FINANCER à même le programme de paiement comptant progressif (PCP) la dépense d'environ 244 594 \$, toutes taxes comprises, relativement à l'acquisition de biens/équipements et au réaménagement des ateliers des menuisiers, des électriciens et du frigoriste;

DE FINANCER à même le budget courant au poste 02-824-00-522 la dépense d'environ 2 426 \$, toutes taxes comprises, relativement au démantèlement et remontage des abris temporaires dans la cour des travaux publics adjacents au 17 Fort;

DE FINANCER la démolition du bâtiment à même le surplus non affecté au montant estimé de 150 000 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-110)

Régime de retraite- Autorisation des nouveaux signataires

CONSIDÉRANT QUE la ville administre le Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert en vertu d'une convention de délégation de pouvoirs conférée par le comité de retraite dudit régime, en date du 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'arrivée en poste du nouveau trésorier adjoint suite à la nomination du directeur des finances et Trésorier;

CONSIDÉRANT QUE pour l'administration du régime, il est nécessaire de procéder à une mise à jour des signataires autorisés suivant un formulaire prescrit.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'APPROUVER la désignation des nouveaux signataires autorisés pour le Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert suivant le formulaire prescrit, signé le 8 avril 2021, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 10 mars au 7 avril 2021.

---

(2021-04-111) Embauche du chef de service du greffe et du contentieux

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef du service du greffe deviendra vacant à compter du 15 juin 2021.

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EMBAUCHER madame Sandra Ruel au poste de chef du service du greffe et du contentieux, avec entrée en fonction le 3 mai 2021, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-112) Adjudication du contrat 21GN04 - reconstruction des rues Bromley, Osborne (Montrose à Rivermere) & Rivermere (Riverside à Osborne).

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction des rues Bromley, Osborne (Montrose à Rivermere) et Rivermere (Riverside à Osborne) permettent de séparer les eaux pluviales et sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de l'avenue de Bromley et d'une portion de la rue Osborne comprise entre l'avenue Alexandra et le boulevard Montrose sont admissibles au programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'une portion de la rue Osborne comprise entre les avenues Alexandra et Rivermere et de l'avenue Rivermere comprise entre les rues Osborne et Riverside sont admissibles au programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN04 ayant pour objet la reconstruction des rues Bromley, Osborne (Montrose à Rivermere) et Rivermere (Riverside à Osborne) au plus bas soumissionnaire conforme *Excavation Civilpro inc.*, pour un montant total estimé à 4 533 667,70 \$ sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 4 760 351,08 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 4 533 667,70 \$ à laquelle s'ajoute une somme équivalente à 5 % (226 683,39 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 2 272 989,78 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant une dépense de 4 143 000\$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation des travaux ayant pour objet la reconstruction de l'avenue de Bromley ainsi que celle de la partie de la rue Osborne comprise entre l'avenue Alexandra et le boulevard de Montrose (2020-179)*;

D'IMPUTER la somme de 2 487 361,30 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant une dépense de 3 460 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux de reconstruction de la partie de la rue Osborne comprise entre les avenues Rivermere et Alexandra ainsi que la partie de l'avenue Rivermere comprise entre les rues Osborne et Riverside (2020-183)*.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Le conseiller Rodrigue est absent lors du vote.

---

(2021-04-113) Acquisition de matériel de protection au parc Saint-Charles et au parc de la Voie maritime (21DDP24)

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité et risques de blessures sur les deux terrains de baseball situés sur le territoire de la Ville; (Saint-Charles et Voie maritime)

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER l'acquisition d'un filet de protection et d'un écran soleil auprès de l'entreprise 9216-0498 Québec Inc. au montant total de 30 854,70 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au programme de paiement comptant progressif;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Le conseiller Rodrigue est absent lors du vote.

---

(2021-04-114) Adjudication du contrat 21GN13SP - services professionnels d'architecture du paysage pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance des travaux de réfection du parc Gordon

CONSIDÉRANT les aspects techniques et les spécialités requises pour la réalisation des plans et devis entourant les travaux de réfection du parc Gordon.

CONSIDÉRANT le système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux pour la réfection du parc Gordon, approuvé par le Conseil lors de sa séance du 2 juillet 2019; (résolution no 2019-07-224)

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres en date du 25 février 2021;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADJUGER le contrat de services professionnels no 21GN13SP ayant pour objet les services professionnels d'architecture du paysage pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance pour les travaux de réfection du parc Gordon au plus mas soumissionnaire conforme *Opaysage Architectes paysagistes inc.*, pour un montant total estimé à 54 268,20 \$, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix;

D'IMPUTER la dépense au règlement d'emprunt Règlement 2017-146 décrétant une dépense de 440 997 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une glissade à la piscine du parc de la Voie martime,

l'amélioration du parc Gordon et l'acquisition et l'installation d'équipements divers;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-115)

Adjudication du contrat 21GN10 - services professionnels en contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 15 février 2021, le conseil a approuvé le système de pondération et d'évaluation des offres relativement à la fourniture de services professionnels pour l'année 2021 (résolution n° 2021-02-45);

CONSIDÉRANT l'importance des services en avant-projet et du contrôle de matériaux lors de la réalisation des travaux, dont des résultats d'études géotechniques et caractérisations environnementales des sols.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADJUGER le contrat de services professionnels no 21GN10 ayant pour objet les services professionnels en ingénierie pour les services de contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales au plus bas soumissionnaire conforme FNX-INNOV INC., pour la durée initiale du contrat, estimée à 430 990,16 \$, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix;

DE PRÉVOIR QUE les mandats seront octroyés dans des projets à être approuvés et dont la source de financement sera déterminée pour chacun de ces projets;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-116)

Résiliation du contrat de service 16BA04 - Entretien des systèmes de ventilation, climatisation et chauffage

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2016, le conseil a octroyé le contrat de services n° 16BA04 d'une durée d'un (1) an à l'entreprise *Les Industries Garanties Inc.*, pour l'entretien des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux au montant évalué à 31 493,95 \$, toutes taxes comprises (résolution 2016-10-261);

CONSIDÉRANT le changement de structure organisationnelle de la *Direction des travaux publics* avec l'embauche d'un frigoriste.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER la résiliation du contrat de services n° 16BA04 octroyé à l'entreprise *Les Industries Garanties Inc.*, relativement à l'entretien des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, pour et au nom de ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-117)

Ajout d'un sens unique et interdiction de stationnement sur la Place du Mans

CONSIDÉRANT les nouvelles largeurs de voie de circulation de ce concept proposé en raison de l'ajout d'un espace vert et de l'augmentation des espaces de stationnement sur la Place du Mans;

CONSIDÉRANT l'acceptation du concept par les élus lors d'une présentation le 25 janvier et de la présentation publique aux citoyens de ce concept le 10 février dernier.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER la mise en place d'un sens unique sur la Place du Mans dans le sens anti-horaire afin de faciliter les opérations de déneigement;

D'AUTORISER l'interdiction de stationnement pour les cases au centre de la Place le jeudi, de 8h à 12h, afin de faciliter les opérations d'entretien;

DE PRÉVOIR l'installation des panneaux de signalisation requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-118)

Demande de subvention au Ministère de la culture et des communications - Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER la chef de la Division de la bibliothèque à produire et déposer, à titre de mandataire de la ville, une demande d'aide financière auprès du

ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-119)

Adoption du plan stratégique de la ville de Saint-Lambert 2021-2025

CONSIDÉRANT que ce document, s'inscrit en continuité avec le Plan stratégique 2014-2018;

CONSIDÉRANT que ce document constitue un cadre de gestion assurant une cohérence dans notre prise de décision quotidienne, nous permettant de garder le cap sur les objectifs qui ont été fixés;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un plan rigoureux, responsable et ambitieux, engageant la Ville dans une démarche de redynamisation et la propulsant vers un avenir prometteur;

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER le plan stratégique 2021-2025 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Dépôt du rapport d'une experte indépendante sur le projet Quartier Victoria

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a confié le mandat d'investiguer sur le déroulement, les processus d'approbation et les possibles non-concordances entre les documents déposés, les approbations et la réalisation du projet du Quartier Victoria par le promoteur Habitations Trigone à la professeure Danielle Pilette, Ph.D., (résolution n° 2020-10-305).

Il est procédé au dépôt du rapport rédigé par Danielle Pilette, Ph.D., membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec et professeure associée au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

---



(2021-04-120)

Projet Lumifest en cavale

CONSIDÉRANT la Politique culturelle de la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a reçu une proposition de projet intitulé « Lumifest en cavale » de la part de monsieur Dominique Arcand, directeur général de l'entreprise d'Asphalte diffusion;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine Canada offre une subvention d'urgence, en soutien au milieu de la culture, intitulée « Fonds d'appui aux travailleurs du secteur des arts et de la musique devant public »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait réalisé en collaboration avec la division des Arts et de la Culture, la division des Communications et la direction des Travaux publics.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le projet Lumifest en cavale qui consiste à effectuer de la projection d'œuvres d'art visuel numériques professionnelles pour une durée de quatre semaines entre la mi-août et la mi-septembre 2021, en alternance du jeudi au mardi;

D'AUTORISER le paiement de 8 428,68 \$ à l'entreprise d'Asphalte diffusion; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02 111 00 971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-121)

Adoption de la politique de développement durable de la Ville de Saint-Lambert 2021

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan de développement durable de la Ville de Saint-Lambert est échu depuis 2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Lambert s'est engagée auprès de ses citoyens avec la démarche de Vision d'aménagement durable 2035, laquelle s'inscrit dans le cadre provincial de la *Loi sur le développement durable* et dans les 17 objectifs des Nations Unies pour le développement durable d'ici 2030;

CONSIDÉRANT que Saint-Lambert a signé une résolution pour l'Urgence climatique Le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division de l'Environnement.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ADOPTER la Politique de développement durable de la Ville de Saint-Lambert 2021, incluant des actions concrètes ancrées dans le contexte et le besoin de durabilité lambertois;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite Politique de développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-122)

Entente de règlement à l'amiable - 171, avenue Hickson

CONSIDÉRANT QUE le 24 août 2020, le conseil municipal a mandaté le cabinet Dunton Rainville afin d'intenter une poursuite judiciaire en dommages contre le propriétaire de l'immeuble situé au 171, avenue Hickson, suite à l'abattage d'arbres sur le domaine public (résolution 2020-08-238);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de paiement de la part du propriétaire, en règlement complet et final de cette poursuite;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, de la direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement et de Me Martine Savard.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER Me Martine Savard, avocate, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement à l'amiable jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le conseiller David Bowles s'absente de 21h55 à 21h56.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Le maire ajourne la séance de 22h à 22h08.

---

(2021-04-123)

Entente de partenariat avec la CDE et Martin Duchesneau pour la réalisation de la Fête du village urbain - éditions 2021 et 2022.

CONSIDÉRANT la popularité des fêtes de Saint-Lambert auprès des citoyens depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la ville et la Corporation de développement économique de Saint-Lambert désirent contribuer aux éditions 2021 et 2022 des fêtes de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Martin Duchesneau souhaite organiser la Fête du Village urbain à Saint-Lambert pour les 2 prochaines années.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'entente de partenariat et contribution monétaire à intervenir entre la Corporation de développement économique de Saint-Lambert, le promoteur Martin Duchesneau et la Ville de Saint-Lambert relativement à une convention pour la réalisation de la Fête du village urbain pour les éditions 2021 et 2022; et

D'ABROGER la résolution 2021-02-49 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 février 2021 relativement à l'Entente de partenariat avec la CDE de Saint-Lambert et La grande fête.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, J. Bourgoin, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-04-124)

---

Campagne mondiale Objectif Zéro (Race to Zero)

CONSIDÉRANT QUE nous réaffirmons l'urgence climatique mondiale;

CONSIDÉRANT QUE nous nous engageons à maintenir le réchauffement climatique en dessous de l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil s'engage à placer l'action climatique inclusive au centre de toute prise de décision urbaine, afin de bâtir des communautés saines et équitables pour toutes et tous;

CONSIDÉRANT QUE nous invitons tous nos partenaires, dirigeants politiques, chefs d'entreprise, syndicats, investisseurs et société civile à se joindre à nous pour reconnaître l'urgence climatique mondiale et contribuer à mettre en œuvre des actions fondées scientifiquement, afin de la surmonter.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE joindre la campagne mondiale Objectif Zéro (*Race to Zero*), menée par la présidence de la COP26 et les champions de haut niveau pour le climat, ayant pour but de mobiliser les entreprises, les villes, les régions et les investisseurs en faveur d'une transition énergétique saine, résiliente et sans carbone afin de

prévenir les risques futurs, de créer des emplois décents et de favoriser une croissance durable et inclusive.

D'AUTORISER la Chef du service de l'environnement à signer électroniquement la déclaration Objectif Zéro au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2021-04-125) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 338, avenue Edison (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 338, avenue Edison aux conditions suivantes:

- les nouvelles fenêtres proposées en façade avant doivent être composées de meneaux verticaux;
- le revêtement de bois doit être peint de couleur gris plus pâle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-126) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 937, rue Boissy (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 937, rue Boissy aux conditions suivantes :

- le revêtement d'aluminium doit être de couleur noire;
- la brique d'argile existante au-dessus des fenêtres donnant sur la façade du garage doit être conservée;
- la colonne à la droite de l'entrée principale doit être appuyée sur le muret en brique tel que l'existant;
- les colonnes recouvrant la galerie couverte en façade avant devraient être de formes identiques à l'existant et être composées du même matériau que l'existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-127)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 320, boulevard de l'Union (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché en cour arrière devra être démoli étant donné qu'un seul garage est autorisé par terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet devra être étudié par le comité de démolition;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour les agrandissements et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 320, boulevard de l'Union.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-128)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 246, rue des Landes (district 1)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement au-dessus du garage et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 246, rue des Landes aux conditions suivantes:

- le nouveau volume à l'étage doit être à une distance minimale de 2,4 mètres de la ligne latérale droite du terrain;
- les fenêtres à l'étage donnant sur l'élévation avant du bâtiment doivent être alignées horizontalement et être de même hauteur;
- la nouvelle fenêtre proposée à l'étage au-dessus du garage doit être centrée avec la porte de garage existante;
- l'ensemble des volets existants doit être retiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-129)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 514, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 514, avenue Maple aux conditions suivantes:

- un détail architectural en bois délimitant verticalement les deux maisons unifamiliales jumelées doit être intégré à la façade avant du bâtiment;

- les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche, posé à la verticale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-130) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 516, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 516, avenue Maple aux conditions suivantes:

- un détail architectural en bois délimitant verticalement les deux maisons unifamiliales jumelées doit être intégré à la façade avant du bâtiment;
- les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche, posé à la verticale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-131) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 577, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 577, avenue Pine aux conditions suivantes:

- la couleur proposée pour les éléments en bois adjacents à l'entrée principale doit être dans les mêmes teintes que les lucarnes ou que de la

brique d'argile qui sera décapée, des croquis couleur illustrant cette nouvelle proposition doivent être déposés au service de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-132) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 302, avenue de Stanley (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement, le rehaussement du bâtiment et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 302, avenue de Stanley à la condition suivante:

- les colonnes, garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-133) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 834, avenue Victoria (district 8)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour les agrandissements, le rehaussement du bâtiment et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 834, avenue Victoria aux conditions suivantes:

- la dimension et le modèle des deux nouvelles fenêtres donnant sur l'étage de l'élévation avant doivent être identiques aux fenêtres existantes;



- les deux arbres abattus dans le périmètre de l'agrandissement et de la nouvelle galerie couverte doivent être remplacés par deux nouveaux arbres de calibre similaire à maturité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-134)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 21, rue de Provence (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades pour l'immeuble situé au 21, rue de Provence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 22h23 et se termine à 22h48.

---

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 22h50 à 23h17.

Ce tour de table débute avec la conseillère Julie Bourgoïn.

---

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 23h19.

---

Pierre Brodeur  
Maire

---

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.4)

### **Suivi des dossiers de la séance précédente**

---

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

PROJET



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.5)

### **Mot du maire**

---

Le mot du maire suivra dès réception.

PROJET



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.6) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour  
(30 minutes)**

---

Cette période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.

PROJET



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.1)

### **Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021**

---

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 22 avril 2021, le tout conformément à l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

### (2.2.1) **Orientations du conseil**

---

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 20 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 avril 2021, à 16 h;

6.1 Autorisation de vendre des biens appartenant à la Ville (SD-2021-0866);

6.2 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'ordinateurs pour les besoins du télétravail et le rehaussement du parc d'équipements informatiques (SD-2021-0692);

6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-21-019 pour la fourniture de service de téléphonie (SD-2021-0795);

6.4 Adjudication du contrat APP-21-015 pour l'aménagement de cinquante-huit véhicules de police (SD-2021-0888);

6.5 Adjudication du contrat APP-21-012 pour l'acquisition de huit camions pompe échelle pour le Service de sécurité incendie (SD-2021-1069);

8.1 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est concernant l'acquisition, la gestion et l'utilisation de Naloxone par les policiers du Service de police (SD-2021-0405)

8.2 Affectation de l'excédent d'emprunt contracté en vertu de divers règlements d'emprunt de compétence d'agglomération (SD-2021-0836)

8.3 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec le Ministère de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention à la Ville (SD-2021-0794).



## Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 20 mai 2021

Titre	Nature	Impact financier	Orientations soumises par le Conseil municipal
1.4	Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi	Dépôt	S/O
1.5	Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 avril 2021, à 16 h	Approbation	Favorable
2.1	Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle (SD-2021-0944)	Dépôt	S/O
6.1	Autorisation de vendre des biens appartenant à la Ville (SD-2021-0866)	Autorisation	Favorable
6.2	Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'ordinateurs pour les besoins du télétravail et le rehaussement du parc d'équipements informatiques (SD-2021-0692)	Autorisation	Favorable
6.3	Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-21-019 pour la fourniture de service de téléphonie (SD-2021-0795)	Adjudication	Favorable
6.4	Adjudication du contrat APP-21-015 pour l'aménagement de cinquante-huit véhicules de police (SD-2021-0888)	Adjudication	Favorable
6.5	Adjudication du contrat APP-21-012 pour l'acquisition de huit camions pompe échelle pour le Service de sécurité incendie (SD-2021-1069)	Adjudication	Favorable
6.6	Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois de mars 2021, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2021, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure (SD-2021-0950)	Dépôt	S/O



## Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 20 mai 2021

Titre	Nature	Impact financier	Orientations soumises par le Conseil municipal
8.1	Approbation		Favorable
8.2	Affectation		Favorable
8.3	Approbation		Favorable
8.4	Avis de motion		S/O
8.5	Dépôt		S/O





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.3) **Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération**

---

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

PROJET



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.4)

### **Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

---

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) lors de la séance ordinaire du 29 avril 2021.

PROJET



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.5)

### **Suivi de la résolution - Votes lors de la séance d'agglomération - conseiller L. Blancquaert**

---

*\*\*\*Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Blancquaert\*\*\**

Attendu que le maire Pierre Brodeur n'a pas respecté la résolution intitulé « votes lors des séances du conseil d'agglomération » adopté lors de la séance publique du mois d'avril 2021 stipulant qu'il devait lire ladite résolution lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération;

Attendu que ce comportement est inadéquat et ne respecte pas la volonté du conseil municipal de Saint-Lambert tel que formellement exprimé par une résolution votée démocratiquement;

Il est révolu de publier ladite résolution sur le site web de la Ville de Saint-Lambert et que cette dernière diffuse un communiqué de presse afin que tous les citoyens en soient informés et rassurés quant aux intentions de leurs conseillers municipaux de respecter les principes fondamentaux de la démocratie municipale qu'assurent les articles 61 et 62 de la LECCMCA;



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.1) **Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de tarification 2020-185 - Location à l'aréna**

---

Le conseiller \_\_\_\_\_ donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville pour l'exercice financier 2021 sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet vise la réduction des frais de location de la patinoire intérieure au Club de patinage artistique de Saint-Lambert pour la session du printemps 2021 et l'ajout de nouveaux tarifs pour la location de la patinoire intérieure (sans glace).

Le projet de règlement 2021-185-2 est déposé.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES  
ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

À sa séance ordinaire du \_\_\_\_\_, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

- 1.** L'annexe A du *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021 (2020-185)* est modifiée à la section II intitulée « Culture et loisirs » - sous-section 2.3 - Aréna comme suit:

- 1° par la réduction du tarif de location de la patinoire intérieure par le Club de patinage artistique de St-Lambert pour la session du printemps 2021 seulement - de la mi-avril à la mi-juin - comme suit :

2.3 ARÉNA		
Patinoire intérieure – Club de patinage artistique de Saint-Lambert – printemps (prolongation hors saison)	heure	35,00 \$ <sup>1</sup>

- 2° par l'ajout de nouveaux tarifs pour la location de la patinoire intérieure (sans glace) comme suit:

2.3 ARÉNA		
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - avant 18h	heure	45,00 \$
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - avant 18 h	heure	66,00 \$
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - après 18h	heure	92,00 \$
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - après 18 h	heure	102,00 \$

\_\_\_\_\_  
Pierre BRODEUR, maire

\_\_\_\_\_  
Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

---

## RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE (2020-185)

---

**Avis au lecteur :** La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le \_\_\_\_\_ 2021

1. À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression :

« adulte » : signifie une personne âgée d'au moins 18 ans;

« aîné » : signifie une personne âgée d'au moins 60 ans;

« année » : signifie l'année du calendrier;

« enfant » : pour les activités de la Division de la bibliothèque, signifie une personne âgée de 12 ans et moins; pour les activités de la Direction de la culture et des loisirs, signifie une personne âgée de 17 ans et moins;

« étudiant » : signifie une personne inscrite à temps plein à une maison d'enseignement reconnue de niveau secondaire, collégial ou universitaire et âgée entre 16 et 25 ans;

« famille » : signifie un groupe de personnes habitant sous le même toit à Saint-Lambert formé de deux adultes et d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans ou d'un ou plusieurs enfants aux études de 25 et moins;

« résident » : signifie :

a) toute personne physique résidant sur le territoire de la ville et toute personne physique ou morale, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville;

b) pour les activités de la bibliothèque, tout représentant dûment autorisé d'un établissement scolaire, d'un centre de la petite enfance ou de tout organisme reconnu par la ville et ayant ses activités sur le territoire de la ville et tout employé de la ville;

« organisme » : signifie un organisme reconnu, accrédité local A et B suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*.

« CSSMV » : signifie tout établissement faisant partie du Centre de services scolaire Marie-Victorin suivant le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives » intervenu entre le centre de services scolaire et la Ville.

2. Les tarifs, droits et prix mentionnés à l'annexe A en regard de chaque bien, service ou activité offert par la ville sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités. À moins d'une indication à l'effet contraire, ils incluent les taxes applicables.

Pour les activités, biens et services de la section II de cette annexe intitulée « Culture et loisirs », à défaut d'un prix indiqué pour les non-résidents, ceux-ci peuvent en bénéficier en défrayant les tarifs prévus à cette annexe, majorés de 50 %, à l'exception des camps de jour et des camps spécialisés pour lesquels la majoration est de 25 %.

3. Pour pouvoir s'inscrire à une activité mentionnée la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », une personne doit préalablement se procurer une « carte citoyen » par le biais de l'application BCiti. Elle doit fournir une preuve de résidence pour l'obtenir. Cette carte est valide pour une période de deux ans. Elle est gratuite, et ce, tant pour les résidents que pour les non-résidents. Son coût de remplacement est toutefois de 15,00 \$.

Pour pouvoir bénéficier des services prévus à cette section, une personne doit, à moins d'indication contraire, avoir défrayé le coût total de l'activité.

Pour les activités où il est possible de s'inscrire en cours de session, une réduction de 25 % du tarif est accordée à l'utilisateur qui s'inscrit à une activité qui est débutée depuis plus de trois semaines.

L'inscription en ligne est priorisée. La priorité est donnée à l'inscription en ligne des résidents. Une période d'inscription au comptoir est prévue à la suite de la procédure d'inscription en ligne. Les non-résidents bénéficient par la suite d'une période d'inscription en ligne et au comptoir.

L'inscription en ligne requiert le paiement par carte de crédit. Les frais d'inscription au comptoir peuvent être payés au comptant, par chèques, par carte de débit ou par carte de crédit.

4. Sur demande écrite appuyée des documents requis, la ville rembourse les tarifs prévus à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », uniquement dans les cas suivants :
- 1° pour des raisons médicales, auquel cas une note d'un médecin doit être jointe à la demande;
  - 2° en cas de conflit d'horaire de travail auquel cas une note de l'employeur doit être jointe à la demande;
  - 3° en cas de décès.

Des frais d'administration de 15,00 \$ sont toutefois conservés par la ville pour chaque activité. De même, une somme fixée *au prorata* des cours ou activités suivis est conservée.

Toute demande de remboursement doit être présentée à la ville avant la fin de la session en cours.

Malgré ce qui précède, aucun remboursement n'est effectué dans le cas où la somme devant être remboursée est inférieure à 15,00 \$.

5. Un tarif correspondant au coût réel d'une activité, d'un bien ou d'un service qui n'est pas prévu à l'annexe A est imposé et prélevé de toute personne qui désire utiliser ce bien ou ce service ou bénéficier de cette activité. Des frais d'administration de l'ordre de 15 % sont ajoutés à un tel tarif.
6. Le présent règlement remplace le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville (2019-174)*.

## Annexe A

## Tarifs, droits et prix pour les biens, services ou activités offerts par la ville

I – ADMINISTRATION	TARIF
<b>1.1 DIVERS</b>	
Assermentation ou affirmation solennelle	5,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour la perception de taxes foncières	30,00 \$
Carte d'accès au parc à chiens	
- résidents	gratuit
- non-résidents - tarif annuel	125,00 \$
- remplacement d'une carte perdue	30,00 \$
Certificat de vie	5,00 \$
Certification d'un document de la ville	5,00 \$
Chèque non encaissable	35,00 \$
Chèque postdaté, retiré ou corrigé	10,00 \$
Copie sur DVD	16,00 \$
Frais copie de compte de taxes	5,00 \$
Frais d'ajustement à un compte à recevoir (CÂR) (redirection d'un paiement électronique) au deuxième avis et au(x) suivant(s), aucun frais n'étant chargé pour le premier avis	10,00 \$
Frais d'émission de chèque pour remboursement d'un paiement en trop	25,00 \$
Frais d'émission d'état de compte à l'occasion d'un envoi postal de masse	5,00 \$
Frais émission d'un reçu – duplicata	5,00 \$
Licences chats et chiens	tarif annuel 22,00 \$ pour un chat ou 50,00 \$ à vie
	Tarif annuel 33,00 \$ pour un chien ou 125,00 \$ à vie
- remplacement d'une licence perdue pour chien ou chat	15,00 \$
Production d'un certificat de taxation (Professionnel)	60,00 \$
Rôle de taxation (Commercial)	Jusqu'au 10 janvier 2021 À partir du 11 janvier 2021
	2,15 \$ 2,25 \$
Rôle d'évaluation	Jusqu'au 10 janvier 2021 À partir du 11 janvier 2021
	2,15 \$ 2,25 \$
<b>1.2 ARTICLES PROMOTIONNELS</b>	
Drapeau Saint-Lambert	60,00 \$
Épinglette	3,00 \$



<b>II – CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>BASE DE TARIFICATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>2.1 SECTEUR AQUATIQUE</b>		
<b>COURS DE NATATION</b>		
Cours enfants 30 minutes	5 h	77,00 \$ <sup>1</sup>
Cours enfants 45 minutes	7,5 h	82,00 \$ <sup>1</sup>
Cours enfants 60 minutes	10 h	87,00 \$ <sup>1</sup>
Aqua-adultes	7,5 h	90,00 \$
Aqua-adultes	10,5h	126,00\$
Médaille de bronze (manuel et masque de poche inclus)	30 h	281,00 \$
Croix de bronze	35 h	204,00 \$
Étoile de bronze	15 h	128,00 \$ <sup>1</sup>
Moniteur en sécurité aquatique C-R (manuel inclus)	55 h	375,00 \$
Moniteur en sauvetage	38,5 h	222,00 \$
Premiers soins généraux (guide PSG inclus)	18 h	148,00 \$
Sauveteur national (guide et sifflet inclus)	40 h	310,00 \$
Requalification sauveteur national	4 h	90,00 \$ <sup>2</sup>
Requalification moniteur en sécurité aquatique C-R	4 h	90,00 \$ <sup>2</sup>
<b>MISE EN FORME AQUATIQUE</b>		
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	10 h	80,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	20 h	138,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	30 h	186,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	40 h	222,00 \$
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	14 h	112,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	28 h	193,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	42 h	260,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	56 h	311,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	45,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	63,00 \$
Tenants des arts et de la culture - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	45,00 \$
Tenants des arts et de la culture - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	63,00 \$
<b>AUTRES</b>		
Cours privé piscine intérieure ou extérieure	heure	46,00 \$
<b>PISCINE EXTÉRIEUR / ABONNEMENT - RÉSIDENTS</b>		
Enfants (moins de 18 ans)	±85 jours	gratuit
Adultes	±85 jours	gratuit
Aînés - (60 ans et +)	±85 jours	gratuit
Familles	±85 jours	gratuit
<b>PISCINE INTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS</b>		
Enfants – annuel (moins de 18 ans)	±285 jours	70,00 \$ <sup>1</sup>
Adultes – annuel	±285 jours	109,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +)	±285 jours	77,00 \$
Familles – annuel	±285 jours	132,00 \$
<b>PISCINES INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURES / ABONNEMENT – NON-RÉSIDENTS</b>		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 52 semaines	année	135,00 \$ <sup>1</sup>
Adultes – annuel - 52 semaines	année	209,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 52 semaines	année	148,00 \$
Familles – annuel - 52 semaines	année	254,00 \$
<b>PISCINE / TARIFICATION JOURNALIÈRE – RÉSIDENTS</b>		
Enfant (2 à 18 ans)	unité	2,00 \$ <sup>1</sup>
Bébé (moins de 2 ans)	unité	gratuit
Adulte	unité	3,50 \$
Adulte non-résident	unité	5,00 \$
Accompagnateur de personnes handicapées (avec vignette)	unité	gratuit
Carte valide pour 10 présences adultes	unité	30,00 \$
Carte valide pour 10 présences enfant	unité	17,50 \$

Piscine - résidents - location de toute la piscine avec 2 sauveteurs	heure	134,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine sans sauveteur	heure	70,00 \$
Piscine intérieure – organisme	heure	2,80 \$ <sup>1</sup>
Piscine intérieure – organisme régional (sans sauveteur)	heure	35,00 \$
<b>2.2 CENTRE DE LOISIRS</b>		
<b>LOCATION DE LOCAUX – CENTRE DES LOISIRS</b>		
Gymnase - résident	heure	46,00 \$ <sup>3</sup>
Gymnase - un terrain de badminton (ou pickleball)	heure	21,00 \$ <sup>3</sup>
Gymnase - organisme	heure	7,00 \$ <sup>1</sup>
Salle de conférence – résident (212 et MF-2)	heure	26,00 \$ <sup>3</sup>
Salle de conférence – organisme (212 et MF-2)	heure	6,00 \$ <sup>1</sup>
Locaux multisports – résident (MS-01)	heure	39,00 \$ <sup>3</sup>
Locaux multisports – résident (MS-02)	heure	30,00 \$ <sup>3</sup>
Locaux multisports – organisme (MS-1)	heure	5,00 \$ <sup>1</sup>
Locaux multisports – organisme (MS-2)	heure	4,00 \$ <sup>1</sup>
Locaux multicommunautaires - résident (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	23,00 \$ <sup>3</sup>
Locaux multicommunautaires - organisme (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	2,00 \$ <sup>1</sup>
Location de salles au centre des loisirs pour <i>Entraînement Maniatit THT inc.</i> (voir entente de location)	heure	26,00 \$ <sup>3</sup>
Cubicule de musique - résident	heure	11,00 \$ <sup>3</sup>
Cubicule de musique - organisme	heure	1,00 \$ <sup>1</sup>
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	5 heures	50,00 \$ <sup>3</sup>
Cubicule de musique - abonnement forfaitaire	10 heures	90,00 \$ <sup>3</sup>
Salle multifonctionnelle – résident (MF-1)	heure	39,00 \$ <sup>3</sup>
Salle multifonctionnelle – organisme (MF-1)	heure	4,00 \$ <sup>1</sup>
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local A)	année	400,00 \$ <sup>1</sup>
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local B)	année	800,00 \$ <sup>1</sup>
Bureaux n° 216 (local A)	année	800,00 \$ <sup>1</sup>
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes local A)	année/pied	1,00 \$ <sup>1</sup>
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes local B)	année/pied	2,00 \$ <sup>1</sup>
<b>2.3 ARÉNA</b>		
Salle multifonctionnelle de l'aréna – résident	heure	26,00 \$ <sup>3</sup>
Salle multifonctionnelle de l'aréna – organisme	heure	2,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – location à partir de 22 h	heure	72,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure – Club de patinage artistique de Saint-Lambert – printemps (prolongation hors saison)	heure	35,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure – résident - avant 18 h	heure	90,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure – non-résident - avant 18 h	heure	132,00 \$ <sup>3</sup>
Casiers d'entreposage ligues adultes	année	305,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure – résident – après 18 h	heure	184,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure – non-résident - après 18 h	heure	204,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - avant 18h	heure	45,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - avant 18 h	heure	66,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - après 18h	heure	92,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - après 18 h	heure	102,00 \$ <sup>3</sup>
<b>2.3.1 PLAGES HORAIRE DE LOCATION DE GLACE EN PÉRIODE D'ALERTE (ZONE ROUGE)</b>		
Location d'un tiers de glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	30,00 \$ <sup>3</sup>
<b>2.4 PLATEAUX EXTÉRIEURS</b>		
Terrain de soccer naturel – résident - avant 18 h	heure	25,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de soccer naturel – résident - après 18 h	heure	31,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de soccer naturel – organisme	heure	11,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de soccer synthétique – résident – avant 18 h	heure	72,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de soccer synthétique – résident - après 18 h	heure	88,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de soccer synthétique – organisme	heure	16,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de balle – résident – avant 18 h	heure	31,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de balle – résident – après 18 h	heure	36,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de balle – organisme	heure	9,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de volley-ball de plage- résident	heure	25,00 \$ <sup>3</sup>

Patinoire permanente au parc Prévile – résident	heure	29,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire permanente au parc Prévile – organisme	s. o.	gratuit
Patinoire extérieure – résident	heure	29,00 \$ <sup>3</sup>
Patinoire extérieure – organisme	s. o.	gratuit
Piste d'athlétisme – résident – avant 18 h	heure	25,00 \$ <sup>3</sup>
Piste d'athlétisme – résident – après 18 h	heure	32,00 \$ <sup>3</sup>
Terrain de pétanque	s. o.	gratuit
Location d'un plateau extérieur pour fins de tournage	jour	560,00 \$ <sup>3</sup>
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	lot	75,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	demi-lot ou surélevé	38,00 \$
<b>2.5 CAMPS DE JOUR</b>		
À la semaine / Magie estivale 5-10 ans	semaine	95,00 \$ <sup>1</sup>
- 2 <sup>e</sup> enfant	semaine	85,00 \$ <sup>1</sup>
- 3 <sup>e</sup> enfant	semaine	75,00 \$ <sup>1</sup>
Magie estivale 5-10 ans	4 jours	76,00 \$ <sup>1</sup>
- 2 <sup>e</sup> enfant	4 jours	68,00 \$ <sup>1</sup>
- 3 <sup>e</sup> enfant	4 jours	60,00 \$ <sup>1</sup>
Service de garde	1 jour	7,00 \$ <sup>1</sup>
Service de garde	semaine	34,00 \$ <sup>1</sup>
Carte service de garde	unité	40,00 \$ <sup>1</sup>
Sortie dans la semaine du camp	unité	29,00 \$ <sup>1</sup>
Journée avec sortie	unité	47,00 \$ <sup>1</sup>
T-shirt – enfant	unité	18,50 \$ <sup>1</sup>
T-shirt - adulte	unité	20,50 \$ <sup>1</sup>
DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur – 14-15 ans)	session / partie 1	105,00 \$
	session / partie 2 et stage	90,00 \$
<b>CAMPS SPÉCIALISÉS (9 H A 16 H)</b>		
Agriculture urbaine (missions potagères)	semaine	225,00 \$ <sup>1</sup>
Arts plastiques	semaine	150,00 \$ <sup>1</sup>
Basketball	semaine	140,00 \$ <sup>1</sup>
Ça danse	semaine	162,00 \$ <sup>1</sup>
Ça danse	4 jours	139,00 \$ <sup>1</sup>
Studio dance C	semaine	210,00 \$ <sup>1</sup>
Chut on tourne	semaine	245,00 \$ <sup>1</sup>
Deck hockey	semaine	188,00 \$ <sup>1</sup>
Échecs	semaine	197,00 \$ <sup>1</sup>
Effets spéciaux	semaine	167,00 \$ <sup>1</sup>
Explojeux	semaine	200,00 \$ <sup>1</sup>
Gardiens avertis	4 jours	130,00 \$ <sup>1</sup>
Golf	semaine	420,00 \$ <sup>1</sup>
Festi-zoo	semaine	205,00 \$ <sup>1</sup>
Improvisation	semaine	138,00 \$ <sup>1</sup>
Jeune sauveteur	semaine	200 00 \$ <sup>1</sup>
Katag	semaine	175 00 \$ <sup>1</sup>
Litter Aventure	semaine	165,00 \$ <sup>1</sup>
Mini-Légo	semaine	175,00 \$ <sup>1</sup>
Mont St-Grégoire	semaine	215,00 \$ <sup>1</sup>
Multisports	semaine	150,00 \$ <sup>1</sup>
Musique	9 jours	460,00 \$ <sup>1</sup>
Musique	10 jours	520,00 \$ <sup>1</sup>
Neurones atomiques	4 jours	175,00 \$ <sup>1</sup>
Neurones atomiques	semaine	200,00 \$ <sup>1</sup>
Nos voix, nos visages	semaine	400,00 \$ <sup>1</sup>
Perfectionnement hockey	semaine	218,00 \$ <sup>1</sup>
Petit cuistot	semaine	182,00 \$ <sup>1</sup>
Petit cuistot	4 jours	150,00 \$ <sup>1</sup>
Petit confisier	semaine	182,00 \$ <sup>1</sup>

Petit confisier	4 jours	150,00 \$ <sup>1</sup>
Robotique	semaine	230,00 \$ <sup>1</sup>
Peinture sur bois	semaine	163,00 \$ <sup>1</sup>
Rat de bibliothèque	semaine	180,00 \$ <sup>1</sup>
Skate board	semaine	185,00 \$ <sup>1</sup>
Sorties 5-8 ans	semaine	185,00 \$ <sup>1</sup>
Sorties 9-13 ans	semaine	185,00 \$ <sup>1</sup>
Sports-ball	semaine	235,00 \$ <sup>1</sup>
Tennis	semaine	182,00 \$ <sup>1</sup>
Tennis-natation Préville	semaine	310,00 \$ <sup>1</sup>
Théâtre	semaine	185,00 \$ <sup>1</sup>
Vélo	semaine	160,00 \$ <sup>1</sup>
Water-polo	semaine	150,00 \$ <sup>1</sup>
<b>SEMAINE DE RELÂCHE</b>		
Avalanche de plaisirs 6-12 ans	semaine	185,00 \$ <sup>1</sup>
Danse	semaine	162,00 \$ <sup>1</sup>
Effets spéciaux	semaine	165,00 \$ <sup>1</sup>
Multisports	semaine	150,00 \$ <sup>1</sup>
Neurones atomiques	semaine	230,00 \$ <sup>1</sup>
Journée piscine et patinage	journée	27,00 \$ <sup>1</sup>
Journée avec sortie	journée	47,00 \$ <sup>1</sup>
Service de garde	semaine	34,00 \$ <sup>1</sup>
<b>FÊTE D'ENFANTS</b>		
Fête d'enfants 2 heures (1 animateur)	2 h	160,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (1 animateur)	3 h	200,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (2 animateurs)	3 h	255,00 \$
<b>2.6 SECTEUR SPORTIF</b>		
Abdos / fesses / cuisses (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Abdos / fesses / cuisses (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Abdos / stretching (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Abdos / stretching (14 semaines)	14 h	100,00 \$
Badminton libre adultes ou familial (10 semaines)	20 h	55,00 \$
Badminton libre adultes ou familial (14 semaines)	28 h	77,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	20 h	30,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	40 h	60,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	28 h	42,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	56 h	84,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (10 semaines)	10 h	60,00 \$ <sup>1</sup>
Basket-ball (enfants-ados) (14 semaines)	14 h	85,00 \$ <sup>1</sup>
Basket-ball libre adultes (10 semaines)	20 h	75,00 \$
Basket-ball libre adultes (14 semaines)	28 h	90,00 \$
Bootcamp ados (10 semaines)	10 h	60,00 \$ <sup>1</sup>
Bootcamp ados (14 semaines)	14 h	80,00 \$ <sup>1</sup>
Bootcamp (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Bootcamp (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Cardio intervalles (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Cardio intervalles (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Entraînement et tonification (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Entraînement et tonification (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Entraînement haut du corps (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Entraînement haut du corps (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Entraînement pour mamans et bébés (10 semaines)	20 h	67,00 \$
Entraînement pour mamans et bébés (14 semaines)	28 h	95,00 \$
Essentrics (10 semaines)	10 h	122,00 \$
Essentrics (14 semaines)	14 h	145,00 \$
Essentrics en douceur (10 semaines)	10 h	122,00 \$

Essentrics en douceur (14 semaines)	14 h	145,00 \$
Initiation au Fatbike pour ados	2 h	30,00 \$ <sup>1</sup>
Karaté 4 à 7 ans (10 semaines)	5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karaté 4 à 7 ans (14 semaines)	7 h	70,00 \$ <sup>1</sup>
Karaté 8 ans et plus (10 semaines)	10 h	100,00 \$ <sup>1</sup>
Karaté 8 ans et plus (14 semaines)	14 h	140,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Aigles agiles 4 à 5 ans (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Aigles agiles 4 à 5 ans (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Lapins taquins 16-20 mois (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Lapins taquins 16-20 mois (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Oursons mignons 2 à 21/2 ans (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Oursons mignons 2 à 21/2 ans (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - P'tits loups filous 2½ à 3 ans (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - P'tits loups filous 2½ à 3 ans (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Ratons fripons 20-24 mois (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Ratons fripons 20-24 mois (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Renards débrouillards 3 à 4 ans (10 semaines)	7,5 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Karibou - Renards débrouillards 3 à 4 ans (14 semaines)	10,5 h	65,00 \$ <sup>1</sup>
Kick-boxing cardio (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Kick-boxing cardio (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Méli-Mélo (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Méli-Mélo (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Mise en forme et volleyball (10 semaines)	12,5 h	62,00 \$
Mise en forme et volleyball (14 semaines)	17,5 h	85,00 \$
Multisports (10 semaines)	12,5 h	65,00 \$
Multisports (14 semaines)	17,5 h	75,00 \$
Pickleball débutant (10 semaines) entraîneur certifié au 1 <sup>er</sup> cours	10 h	30,00 \$
Pickleball intermédiaire (10 semaines)	20 h	30,00 \$
Pickleball débutant (14 semaines) entraîneur certifié au 1 <sup>er</sup> cours	14 h	42,00 \$
Pickleball intermédiaire (14 semaines)	28 h	42,00 \$
Piloxing (10 semaines)	10 h	65,00 \$
Piloxing (14 semaines)	14 h	95,00 \$
PiYo (10 semaines)	10 h	62,00 \$
PiYo (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Pound Rockout Workout (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Pound Rockout Workout (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Retraités en forme (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Retraités en forme (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Ski de fond ateliers 6 à 13 ans	2 h	gratuit
Ski de fond ateliers 14 ans et plus	2 h	42,00 \$
Sportball 16-24 mois (10 semaines)	5 h	105,00 \$ <sup>1</sup>
Sportball 16-24 mois (14 semaines)	7 h	145,00 \$ <sup>1</sup>
Sportball 2-3½ ans (10 semaines)	7,5 h	160,00 \$ <sup>1</sup>
Sportball 2-3½ ans (14 semaines)	10,5 h	225,00 \$ <sup>1</sup>
Sportball 3½-5 ans (10 semaines)	10 h	165,00 \$ <sup>1</sup>
Sportball 3½-5 ans (14 semaines)	14 h	230,00 \$ <sup>1</sup>
Taekwondo - Initiation (10 semaines)	10 h	40,00 \$ <sup>1</sup>
Taekwondo - Initiation (14 semaines)	14 h	50,00 \$ <sup>1</sup>
Taekwondo 6-13 ans (10 semaines)	30 h	70,00 \$ <sup>1</sup>
Taekwondo 6-13 ans (14 semaines)	42 h	135,00 \$ <sup>1</sup>
Taekwondo 14 ans et plus (10 semaines)	30 h	75,00 \$
Taekwondo 14 ans et plus (14 semaines)	42 h	150,00 \$
Frais d'affiliation Taekwondo Québec	annuel	20,00 \$
Workout ados (10 semaines)	10 h	60,00 \$ <sup>1</sup>
Workout ados (14 semaines)	14 h	80,00 \$ <sup>1</sup>
X-Fit (10 semaines)	10 h	62,00 \$
X-Fit (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Zumba (10 semaines)	10 h	107,00 \$
Zumba (14 semaines)	14 h	125,00 \$

<b>TENNIS</b>		
Abonnement estival – avril à octobre selon météo	saison	108,00 \$
Abonnement à partir du 1 <sup>er</sup> août	demi-saison	65,00 \$
Carte perdue		27,00 \$
<b>2.7 SECTEUR JEUNESSE</b>		
Gardien averti	1 journée	65,00 \$
Prêt à rester seul (formation)	1 journée	60,00 \$
<b>2.8 COMMUNAUTAIRE</b>		
Ateliers d'agriculture urbaine	10 h	175,00 \$
Ateliers cerveaux actifs (10 semaines)	25 h	60,00 \$
<b>2.9 DÉTENTE</b>		
Éducation somatique (10 semaines)	12,5 h	120,00 \$
Éducation somatique (14 semaines)	17,5 h	145,00 \$
Pilates, yoga et méditation (10 semaines)	10 h	65,00 \$
Pilates, yoga et méditation (14 semaines)	14 h	95,00 \$
Qi-Gong (10 semaines)	15 h	105,00 \$
Qi-Gong (14 semaines)	21 h	150,00 \$
Tai Chi (10 semaines)	15 h	115,00 \$
Tai Chi (14 semaines)	21 h	160,00 \$
ViniYoga intermédiaire (10 semaines)	15 h	110,00 \$
ViniYoga intermédiaire (14 semaines)	21 h	155,00 \$
Yoga débutant (10 semaines)	20 h	135,00 \$
Yoga débutant (14 semaines)	28 h	175,00 \$
Yoga stretch abdo (10 semaines)	10 h	117,00 \$
Yoga stretch abdo (14 semaines)	14 h	143,00 \$
<b>DIVERS</b>		
Multicarte	5 cours au choix	50,00 \$
Clé <i>Médéco</i> perdue ou clé additionnelle – organisme et/ou résident		25,00 \$
Carte d'accès perdue ou carte additionnelle – organisme et/ou résident		25,00 \$

**NOTES :**

**Note 1 :** Ce tarif est non taxable.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note 3 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 4 :** Ce tarif est ajusté suivant l'indice de variation des prix à la consommation, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020. Le nouveau tarif ne devient toutefois imposable qu'à compter de la date anniversaire du renouvellement ou du protocole, le cas échéant.

III – BIBLIOTHÈQUE		TARIF
<b>3.1 DIVERS</b>		
CARTE DE MEMBRE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Enfant	gratuit	35,00 \$
Adulte	gratuit	75,00 \$
Famille	gratuit	110,00 \$
Étudiant	gratuit	55,00 \$
Aîné	gratuit	55,00 \$
Impression d'une carte Bciti	5,00 \$	5,00 \$
Remplacement d'une carte	15,00 \$	15,00 \$
Internet	gratuit pour le détenteur d'une carte de membre	gratuit pour le détenteur d'une carte de membre
Pénalité pour document perdu ou brisé (Livre, CD, DVD)	coût d'achat + reliure (si nécessaire) + 7,00 \$ de frais de remplacement	
CD / DVD – Boîtier brisé		2,00 \$
Frais de reliure		9,00 \$
Location de livres – Best-seller	pour 3 semaines : 3,50 \$	
Photocopie		0,15 \$
Impression sur ordinateur - Noir et blanc		0,15 \$
Impression sur ordinateur - Couleur		1,00 \$
<b>3.2 FRAIS DE RETARD</b>		
ADULTE	PAR JOUR	MAXIMUM
Livre	gratuit	gratuit
Livre jeunesse	gratuit	gratuit
Livre en location	gratuit	gratuit
Livre sonore	gratuit	gratuit
Disque compact	gratuit	gratuit
DVD	gratuit	gratuit
Frais d'envoi du 2 <sup>e</sup> avis de retard		gratuit
Frais d'envoi du 3 <sup>e</sup> avis de retard		gratuit
Enfant	PAR JOUR	MAXIMUM
Livre	gratuit	gratuit
Livre sonore	gratuit	gratuit
Frais d'envoi du 2 <sup>e</sup> avis de retard		gratuit
Frais d'envoi du 3 <sup>e</sup> avis de retard		gratuit

IV – ARTS ET CULTURE		TARIF
<b>4.1 LOCATION DE LOCAUX - 81, RUE HOOPER ET 490, AVENUE MERCILLE (SALLE ZIA – BIBLIOTHÈQUE)</b>		
81, rue Hooper – résidents jeudi au dimanche	heure	51,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper – résidents Lundi mardi et mercredi	heure	41,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper Non-résidents - en tout temps	heure	76,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper – organismes reconnus jeudi au dimanche	heure	14,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper – organismes reconnus Lundi mardi et mercredi	heure	9,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper – Université du troisième âge En tout temps (bloc de trois heures)	3 h	56,00 \$ <sup>1</sup>
81, rue Hooper - dépôt consommation de nourriture	activité	153,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper – présence d'un technicien de sonorisation (minimum 4 heures)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 %
Frais de la SOCAN	jour	correspond aux frais de la SOCAN
490, avenue Mercille – Organismes reconnus	heure	2,00 \$
490, avenue Mercille – Résidents	heure	25,00 \$ <sup>4</sup>
490, avenue Mercille – Non-résidents	heure	37,50 \$ <sup>4</sup>

<b>4.2 CULTUREL</b>		
Maquillage de fantaisie jam pour adulte	2 h	51,00 \$
Maquillage de fantaisie parent-enfant	2 h	61,00 \$ <sup>3</sup>
Ça finit bien la semaine (spectacle adulte)	activité	12,50 \$
Dimanches pianissimo	activité	10,00 \$
Conférence / atelier	activité	9,00 \$
Les petits haut-parleurs (spectacle enfant)	activité	10,00 \$
Espagnol	20 h	122,00 \$
Écran projecteur		25,00 \$ <sup>4</sup>
Lumières de scène		25,00 \$ <sup>4</sup>
Système de son/micro		25,00 \$ <sup>4</sup>
Panneau d'exposition		15,00 \$ <sup>4</sup>
Piano		25,00 \$ <sup>4</sup>
Table bistro		10,00 \$ <sup>4</sup>
Tabouret		5,00 \$ <sup>4</sup>
<b>4.3 NOUVELLES ACTIVITÉS CULTURELLES AUTOFINANCÉES</b>		
Activité culturelle (activité autofinancée)		18,25 \$ à 20,00 \$
Activité culturelle (activité autofinancée)		30,00 \$ à 45,00 \$
Activité 1 parent / 1 enfant (activité Chocolat)		25,00 \$
Activité 1 parent / 2 enfants (activité Chocolat)		35,00 \$
Activité culturelle – dégustation vin		45,00 \$

**NOTES :**

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais de 55 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de la préparation et du ménage du local.

**Note 2 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Ce tarif est en réalité un dépôt qui est exigé à la signature, puis remis après l'activité.

**Note 3 :** Ce tarif est pour le duo.

**Note 4 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.



V- URBANISME	TARIF <sup>1</sup>
<b>5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION</b>	
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION – CONSTRUCTION NEUVE ET AGRANDISSEMENT</b>	
<b>CONSTRUCTION D'USAGE RÉSIDENTIEL</b>	
Agrandissement	3,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 175,00 \$ minimum 200,00 \$
Construction neuve	3,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 800,00 \$ minimum 1 000,00 \$
<b>CONSTRUCTION D'USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Agrandissement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 175,00 \$ minimum 400,00 \$
Construction neuve	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 800,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un édifice de culte	gratuit
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA RÉPARATION ET L'AMÉLIORATION AU BÂTIMENT</b>	
Construction d'usage résidentiel	2,50 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 125,00 \$ minimum 80,00 \$
Construction d'usage autre que résidentiel	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 125,00 \$ minimum 200,00 \$
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE ET UN AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR D'USAGE RÉSIDENTIEL</b>	
<b>PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, PAR EXEMPLE UN ABRI D'AUTO, UN BAIN TOURBILLON, UN BALCON, UN CABANON, UNE CLÔTURE, UNE GALERIE, UN GARAGE ISOLÉ, UN GARAGE ATTENANT, UN MURET, UN PERRON, UNE PISCINE CREUSÉE, UNE PISCINE HORS-TERRE OU UNE TERRASSE</b>	
Garage / abri d'auto	100,00 \$
Remise et autres (plus de 12 m <sup>2</sup> )	80,00 \$
Piscine creusée	200,00 \$
Piscine hors sol / spas	80,00 \$
Clôture / muret / haies	80,00 \$
<b>PERMIS POUR UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, PAR EXEMPLE UNE ANTENNE, UNE ANTENNE PARABOLIQUE, UN ÉQUIPEMENT DE JEUX, UN OBJET D'ARCHITECTURE, UN RÉSERVOIR AUTRE QUE SOUTERRAIN, UNE THERMOPOMPE</b>	
Thermopompe	80,00 \$
Antenne	80,00 \$
Permis pour un aménagement extérieur, sans limiter ce qui précède, par exemple un aménagement paysager et un aménagement d'une aire de stationnement	même tarif que pour la rénovation
Permis pour l'installation d'un réservoir de gaz propane extérieur	80,00 \$
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE ET UN AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR D'USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL</b>	
Permis pour la construction accessoire d'usage autre que résidentiel, sans limiter ce qui précède, par exemple un abri d'auto, un bain tourbillon, un balcon, un cabanon, une clôture, un entrepôt, une galerie, un garage, un muret, un perron, une piscine	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Pour un équipement accessoire, sans limiter ce qui précède, par exemple une antenne, une antenne parabolique, un équipement de jeux, un objet d'architecture, un réservoir autre que souterrain, une thermopompe, l'aménagement du stationnement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$ autres antennes : 1 000,00 \$ + PIIA 150,00 \$
Permis pour un aménagement extérieur, sans limiter ce qui précède, par exemple un aménagement paysager et un aménagement d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et de déchargement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Permis pour l'installation d'un réservoir de gaz propane extérieur	200,00 \$

<b>5.2 CERTIFICATS</b>	
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION DE TRANSPORT ET D'INSTALLATION D'UN BÂTIMENT</b>	
<b>CERTIFICAT DE TRANSPORT ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL</b>	
Sur le même lot	300,00 \$
Empruntant la voie publique	tarif de base de 1 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
<b>CERTIFICAT DE TRANSPORT ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>	
Sur le même lot	80,00 \$
Empruntant la voie publique	tarif de base de 300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE</b>	
Certificat d'affichage (construction, installation, remplacement, modification, entretien, réparation)	125,00 \$ par enseigne
Certificat d'affichage (temporaire)	60,00 \$
Certificat d'affichage (temporaire) pour un organisme sans but lucratif	gratuit
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION DE REMBLAI OU DE DÉBLAI</b>	
Certificat de remblai ou de déblai	200,00 \$
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE</b>	
Certificat d'abattage d'arbre	50,00 \$ par demande
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION D'UN USAGE TEMPORAIRE</b>	
Pour un bâtiment temporaire tel que pour la vente immobilière ou autre	500,00 \$
Pour un café-terrace	150,00 \$ + 10,00 \$ par chaise autorisée
Pour l'occupation de la voie publique	100,00 \$ par jour pour un conteneur ou pour tout autre équipement temporairement entreposé dans la rue à l'occasion de travaux de construction, l'entreposage de matières en vrac n'est pas autorisé
Pour une vente temporaire, sans limiter ce qui précède, par exemple la vente de fleurs et de sapins de Noël	150,00 \$
<b>CERTIFICATS D'AUTORISATION (PERMIS DE PLACE D'AFFAIRES)</b>	
Certificat d'occupation pour un usage autre que résidentiel	150,00 \$
Certificat d'occupation pour une pratique à domicile	150,00 \$
Modification d'un usage	150,00 \$
<b>RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION À UN PERMIS OU CERTIFICAT ÉMIS</b>	
Modification au permis émis	s. o.
Renouvellement d'un permis ou d'un certificat	portion de travaux qu'il reste à réaliser
<b>5.3 PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIA)</b>	
<b>ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</b>	
Nouvelle construction principale	800,00 \$ + permis <sup>4</sup>
Agrandissement	175,00 \$ + permis <sup>4</sup>
Rénovation	125,00 \$ + permis <sup>4</sup>
Antenne parabolique et enseignes	125,00 \$ + permis et 150,00 \$ autre antenne <sup>4</sup>
Bâtiment accessoire annexé au bâtiment principal	175,00 \$ + permis <sup>4</sup>
Café-terrace	125,00 \$ + permis <sup>4</sup>
<b>5.4 PERMIS DE LOTISSEMENT</b>	
Permis de lotissement d'un terrain d'usage résidentiel autre qu'une correction ou une annulation de lot	150,00 \$ / lot
Correction ou annulation de lot	150,00 \$ / lot
<b>5.5 PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE</b>	
Demande de plan d'aménagement d'ensemble	s. o.

<b>5.6 PERMIS DE DÉMOLITION</b>	
<b>PERMIS DE DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION PRINCIPALE</b>	
Bâtiment principal	1 000,00 \$
Démolition partielle du bâtiment	250,00 \$
Permis de démolition d'une construction accessoire incluant les piscines	80,00 \$ ou 1 000,00 \$ si la construction à démolir est visée par le règlement régissant les démolitions
Permis de démolition pour l'enlèvement d'un réservoir souterrain	750,00 \$ pour chaque réservoir
<b>5.7 DÉROGATION MINEURE</b>	
<b>DÉROGATION MINEURE POUR UNE SITUATION EXISTANTE OU UN NOUVEAU PROJET</b>	
Pour les constructions résidentielles <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de la demande de dérogation mineure</li> <li>- acceptation de la demande par le conseil municipal</li> </ul>	500,00 \$ non remboursable 1 000,00 \$ non remboursable
Pour les constructions commerciales <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de la demande de dérogation mineure</li> <li>- acceptation de la demande par le conseil municipal</li> </ul>	500,00 \$ non remboursable 1 500,00 \$ non remboursable
<b>5.8 MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME</b>	
Demande de modification à un règlement d'urbanisme	1 000,00 \$ non remboursable
Règlement devant être modifié	2 000,00 \$ + le 1 000,00 \$ <sup>5</sup>
<b>5.9 PERMIS DIVERS</b>	
Arrosage de pelouse	75,00 \$ <sup>6</sup>
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	150 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> juin 2019 et le 31 décembre 2019
	100 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020
	50 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021
Vignette interdisant la distribution d'articles publicitaires ou de journaux	2,00 \$
Vente de débarras	25,00 \$
Raccordement de services pour un nouveau branchement	500,00 \$ + un dépôt garantie de service : 3 000,00 \$ <sup>2</sup>
Vente de détecteur à radon	30,00 \$
Location de répulsif électronique pour animaux	dépôt de 50,00 \$ pour une location d'un mois <sup>7</sup>
Épandage de pesticides lorsqu'autorisé; permis pouvant être demandé pour épandage par entrepreneur enregistré	200,00 \$ <sup>8</sup>
Servitude d'empiètement sur le domaine public	1 500,00 \$ + les frais professionnels
Entrée charretière - trottoir - Réfection	selon les coûts des travaux prévus à la section 5.1 des travaux publics
Entrée charretière - trottoir - Sciage	
Entrée charretière - bordure - Réfection	
Entrée charretière - bordure - Sciage	
Changement d'un numéro civique	1 000,00 \$/adresse
<b>PERMIS DE TOURNAGE DE FILM, D'ÉMISSION TÉLÉVISÉE OU DE TOUT AUTRE TYPE DE MÉDIA</b>	
Catégorie 1 : 1 à 5 véhicules	700,00 \$ / jour / site
Catégorie 2 : 6 à 11 véhicules	1 400,00 \$ / jour / site
Catégorie 3 : 12 véhicules et plus	2 100,00 \$ / jour / site

**NOTES :**

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la ville au demandeur du certificat après attestation par la ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé à la voie publique lors du transport. Le tarif prévu à la section portant sur le permis de construction est applicable, en sus de ce tarif.

**Note 3 :** Ce tarif est non remboursable, même si la demande de permis est refusée.

**Note 4 :** Ce tarif est non remboursable et s'ajoute à celui du permis ou du certificat. Il est payable lors du dépôt de la demande de permis ou de certificat.

**Note 5 :** Le tarif de 1 000 \$ est payable lors de l'acceptation de la demande de modification d'un règlement d'urbanisme par le conseil municipal. Ces tarifs sont non remboursables.

**Note 6 :** Ce permis est renouvelable une seule fois.

**Note 7 :** Ce dépôt est remboursable à la remise de l'appareil.

**Note 8 :** Ce permis ne peut être demandé que par un entrepreneur enregistré. Il est gratuit pour le traitement de l'agrile du frêne.

<b>VI – TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>TARIF</b>
<b>6.1 DIVERS</b>	
<i>Trottoir à scier seulement (par mètre linéaire)</i>	200,00 \$
<i>Trottoir – réfection complète (par mètre linéaire)</i>	450,00 \$
<i>Bordure à scier seulement (par mètre linéaire)</i>	50,00 \$
<i>Bordure de béton – réfection complète (par mètre linéaire)</i>	150,00 \$
Asphalte 6 à 8 cm d'épaisseur (par mètre carré)	69,03 \$
Fondation en pierre de 200 mm (par mètre carré)	35,59 \$
Pierre ou poussière de pierre (par mètre carré)	28,74 \$
Fondation de béton (par mètre carré)	300,00 \$
Tourbe (par mètre carré)	15,59 \$
Ouvrir et fermer l'eau à l'emprise (3 heures maximum)	60,00 \$ <sup>1</sup>
Remplir les piscines	350,00 \$ <sup>2</sup>
<i>Vente de bacs bleus de récupération – 2<sup>e</sup> bac</i>	100,00 \$
<i>Compteur d'eau / inspection du compteur</i>	100,00 \$ <sup>3</sup>
<i>Vente d'un composteur domestique</i>	25,00 \$
<i>Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 120 litres</i>	50,00 \$
<i>Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 240 litres</i>	70,00 \$
<i>Vente de bac de cuisine pour matières organiques 7L</i>	5,00 \$
<i>Vente de récupérateur d'eau de pluie (conditionnel à l'obtention du budget demandé)</i>	30,00 \$
<i>Trousse d'économie d'eau potable – douche téléphonique</i>	15,00 \$
<i>Trousse d'économie d'eau potable – douche à pommeau fixe</i>	10,00 \$
<i>Aérateur pour robinet</i>	2,00 \$
<b>6.2 LOCATION D'OUTILLAGE OU DE MACHINE AVEC OPÉRATEUR OU CHAUFFEUR</b>	
Camionnette avec contremaître	69,35 \$ <sup>4</sup>
Camionnette avec journalier	61,40 \$ <sup>4</sup>
Rétrocaveuse	117,45 \$ <sup>4</sup>
Camion nacelle	112,75 \$ <sup>4</sup>
Tracteur agricole parc	95,10 \$ <sup>4</sup>
Camion (jusqu'à 24,999 kg) 6 roues	102,90 \$ <sup>4</sup>
Camion (25,000 kg et plus) 6 roues	107,50 \$ <sup>4</sup>
Camion 10 roues	122,00 \$ <sup>4</sup>
Balai mécanique	185,75 \$ <sup>4</sup>
Camion-citerne	153,10 \$ <sup>4</sup>
Tracteur-trottoir	91,15 \$ <sup>4</sup>
Souffleuse à neige	195,20 \$ <sup>4</sup>
Camion 6 roues avec équipement à neige	118,60 \$ <sup>4</sup>
Camion 10 roues avec équipement à neige	133,40 \$ <sup>4</sup>
Écureur d'égout (2 employés)	222,35 \$ <sup>4</sup>
Écureur d'égout (1 employé)	181,80 \$ <sup>4</sup>
Camion avec déchiqueteuse (2 employés)	188,65 \$ <sup>4</sup>
Camion épandeur	155,10 \$ <sup>4</sup>
Zamboni (surfaceuse à glace sans opérateur / jour)	321,00 \$ <sup>4</sup>
Chariot élévateur	99,50 \$ <sup>4</sup>
Chargeur New Holland voirie	153,60 \$ <sup>4</sup>
<b>6.3 MAIN D'ŒUVRE</b>	
Chauffeur A	42,00 \$ <sup>5</sup>
Chauffeur B, classe 8	40,75 \$ <sup>5</sup>
Journalier	39,50 \$ <sup>5</sup>
Mécanicien	43,25 \$ <sup>5</sup>
Menuisier	43,25 \$ <sup>5</sup>
Opérateur A	43,25 \$ <sup>5</sup>
Opérateur B	42,00 \$ <sup>5</sup>
Opérateur C	40,75 \$ <sup>5</sup>
Planificateur	52,20 \$ <sup>5</sup>
Préposé aqueduc	40,75 \$ <sup>5</sup>

Superviseur	52,20 \$ <sup>5</sup>
Électricien	46,60 \$ <sup>5</sup>

**NOTES :**

**Note 1 :** Ce tarif est de 180,00 \$ si le service est rendu entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est de 240,00 \$ s'il est rendu le dimanche et les jours fériés.

**Note 2 :** Ce tarif est de 475,00 \$ si le service est rendu entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est de 600,00 \$ s'il est rendu le dimanche et les jours fériés.

**Note 3 :** Ce tarif est remboursé si le compteur s'avère défectueux.

**Note 4 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 5 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Ce tarif est majoré à taux et demi entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est majoré à taux double le dimanche et les jours fériés.

## Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2020-185	<i>Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et service de la ville</i>	2020-12-14	2021-01-01
2021-185-1	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et service de la ville</i>	2021-02-15	2021-02-19



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.2) **Avis de motion - Règlement visant l'augmentation du fonds de roulement**

---

Le conseiller \_\_\_\_\_ donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement visant l'augmentation du fonds de roulement sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil.

Ce projet de règlement a pour objet de mettre à jour la bonification des affectations au fonds de roulement provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020.

Le projet de règlement est déposé.

**RÈGLEMENT VISANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

---

À sa séance ordinaire du \_\_\_\_\_, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le fonds de roulement est augmenté au montant de 3 500 000 \$.
2. La somme de 80 083 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020, est affectée à ce fonds.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Pierre BRODEUR, maire

---

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.3) **Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2010-73  
concernant les chiens, les chats et autres animaux**

---

Le conseiller \_\_\_\_\_ donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement concernant les chiens, les chats et autres animaux sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à interdire les ruches dans les zones résidentielles.

Le projet de règlement 2021-73-6 est déposé.



RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-73  
CONCERNANT LES CHIENS, LES CHATS ET AUTRES ANIMAUX - ABEILLES

---

À sa séance ordinaire du \_\_\_\_\_ 2021, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 15.5 est remplacé par le suivant :

*[Référence pour le lecteur, le premier alinéa de l'article 15 se lit comme suit :*

*Les faits, circonstances, gestes et actes détaillés ci-après sont des « nuisances » et sont à ce titre interdits et le gardien lui-même auteur d'une telle nuisance ou dont l'animal agit de façon à constituer une telle nuisance, contrevient au présent règlement et est passible de la pénalité édictée par le présent règlement :*

« Le fait de garder des abeilles et des ruches dans les zones résidentielles ».\*

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\* Bien que l'apiculture urbaine pour les compagnies accréditées en milieu institutionnel et commercial soit permise, la municipalité ne peut pas régir les ruches et/ou l'élevage des abeilles sur son territoire puisqu'il s'agit d'une juridiction provinciale régie par le *Règlement sur l'enregistrement des propriétaires d'abeilles* (chapitre P-42, r. 5).

---

Pierre BRODEUR, maire

---

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

---

# RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, LES CHATS ET AUTRES ANIMAUX (2010-73)

---

**Avis au lecteur :** La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le \_\_\_\_\_ 2021

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'adoption du Décret 1162-2019 le 20 novembre 2019, toutes les municipalités locales sont chargées de l'application du **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1)**, les dispositions dudit règlement s'appliquent sur tout le territoire de la Ville de Saint-Lambert. Le règlement 2010-73 continue de s'appliquer dans la mesure où il contient des normes identiques ou des normes plus sévères qui ne sont pas incompatibles avec le Règlement d'application.

---

2020-73-5, a. 1

## CHAPITRE I DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

1. Chaque fois qu'ils sont employés dans ce règlement, les mots suivants signifient :
  - 1.1 **ANIMAL SAUVAGE** : un animal qui, habituellement, vit dans les bois, dans les déserts ou dans les forêts; comprend notamment les animaux indiqués à l'annexe « A » faisant partie intégrante du présent règlement.
  - 1.2 **AUTORITÉ COMPÉTENTE** : un fonctionnaire désigné par résolution du conseil de la Ville et le Service de police de la Ville de Longueuil, pour l'application de la totalité ou partie du présent règlement et du **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1)**, ci-après le «*Règlement provincial*» reproduit à l'annexe « C » pour faire partie intégrante du présent règlement.

---

2012-73-3, a. 1<sup>1</sup>, 2020-73-5, a. 2
  - 1.3 **CHAT** : un chat, une chatte ou un chaton, de maison ou non.
  - 1.4 **CHAT DE MAISON** : un chat, une chatte ou un chaton confiné, par son gardien, à vivre de façon exclusive à l'intérieur d'un bâtiment.

---

<sup>1</sup> Une correction de style a dû être apportée à cette disposition.

Tout chat, chatte ou chaton qui est trouvé par l'autorité compétente à l'extérieur d'un bâtiment ou à un endroit d'un bâtiment qui ne permet pas physiquement de le contenir à l'intérieur dudit bâtiment est réputé ne pas être un chat de maison.

**1.5** CHIEN : un chien, une chienne ou un chiot.

**1.6** CHIEN GUIDE : un chien entraîné pour guider une personne handicapée.

**1.7** CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX : un chien dont l'autorité compétente a des motifs raisonnables de croire qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique en vertu du Règlement provincial.

---

2020-73-5, a. 3

## **2.** GARDIEN

La personne propriétaire d'un animal, celle qui lui donne refuge, le nourrit, l'accompagne ou qui pose à l'égard de cet animal des gestes de gardien, est pour les fins du présent règlement, réputée être son gardien et est sujette aux obligations de gardien édictées au présent règlement.

## **3.** APPLICATION DU RÈGLEMENT

**3.1.** L'autorité compétente est autorisée à visiter et examiner toute propriété mobilière ou immobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour s'assurer du respect du présent règlement, et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et édifices, doit le recevoir, le laisser pénétrer et répondre à toutes les questions qui lui sont posées relativement à l'application du présent règlement.

Dans le cas d'un chien déclaré potentiellement dangereux, l'article 27 du Règlement provincial s'applique :

*[Texte intégral]*

*27. Un inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un chien se trouve dans une maison d'habitation peut exiger que le propriétaire ou l'occupant des lieux lui montre le chien. Le propriétaire ou l'occupant doit obtempérer sur-le-champ.*

*L'inspecteur ne peut pénétrer dans la maison d'habitation qu'avec l'autorisation de l'occupant ou, à défaut, qu'en vertu d'un mandat de perquisition délivré par un juge, sur la foi d'une déclaration sous serment faite par l'inspecteur énonçant qu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un chien qui constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique se trouve dans la maison d'habitation, autorisant, aux conditions qu'il y indique, cet inspecteur à y pénétrer, à saisir ce chien et à en disposer conformément aux dispositions de la présente section. Ce mandat peut être obtenu conformément à la procédure prévue au Code de procédure pénale (chapitre C-25.1) en faisant les adaptations nécessaires.*

*Tout juge de la Cour du Québec ou d'une cour municipale ou tout juge de paix magistrat a compétence pour délivrer un mandat de perquisition en vertu du deuxième alinéa.*

---

2020-73-5, a. 4

- 3.2** Le Service de Police et les membres du Service de Police sont chargés de voir à l'application du présent règlement et du *Règlement provincial* pour les infractions pénales et constituent également « l'autorité compétente » aux fins du présent règlement.

Cependant, quant à l'émission de permis requis par l'article 4, la tenue du registre prescrite à l'article 5 ainsi que pour l'annulation de la carte d'accès pour les parcs à chiens prévue à l'article 16, seuls sont désignés comme étant « l'autorité compétente » le Directeur général et le Directeur des finances et Trésorier.

---

2011-73-2, a. 1; 2020-73-5, a. 5

## CHAPITRE II DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CHIENS ET AUX CHATS

### 4. PERMIS

- 4.1** Dans les limites de la ville, nul ne peut garder un chien ou un chat, à moins d'avoir obtenu au préalable un permis conformément aux dispositions de présent règlement. Les délais d'enregistrement des chiens sont stipulés à l'article 16 du Règlement provincial :

[Texte intégral]

16. *Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.*

*Malgré le premier alinéa, l'obligation d'enregistrer un chien :*

*1° s'applique à compter du jour où le chien atteint l'âge de 6 mois lorsqu'un éleveur de chiens est propriétaire ou gardien du chien;*

*2° ne s'applique pas à une animalerie, soit un commerce où des animaux de compagnie sont gardés et offerts en vente au public, un établissement vétérinaire, un établissement d'enseignement ou un établissement qui exerce des activités de recherche ainsi qu'à une fourrière, un service animalier, un refuge ou toute personne ou organisme voué à la protection des animaux titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1).*

*Le propriétaire ou gardien d'un chien doit acquitter les frais d'enregistrement fixés par la municipalité locale.*

---

2020-73-5, a. 6

- 4.2** Nul ne doit amener à l'intérieur des limites de la ville un chien vivant habituellement hors du territoire de la ville, à moins d'être muni :
- a) du permis prévu au présent règlement; ou
  - b) sauf dans le cas des chiens mentionnés aux paragraphes c), d) et e) de l'article 11, du permis valide émis par la municipalité où le chien vit habituellement si le chien est muni d'un médaillon correspondant à ce permis.

- 4.3** Dans les limites de la Ville, le gardien d'un chien ou d'un chat doit, au plus tard le 30 septembre de chaque année, obtenir un permis pour ce chien ou ce chat, valable pour la période du 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours au 30 septembre de l'année suivante. L'article 16 du *Règlement provincial* stipule que : «Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.»

---

2010-73-1, a. 1; 2011-73-2, a. 2

- 4.4** Le permis visé à l'article 4.3 est transférable à un chat qui remplace celui pour lequel le permis a été originalement accordé si le gardien avise la municipalité de ce transfert et fournit les renseignements et le certificat requis par l'article 4.5 pour ce chat.

---

2020-73-5, a. 7

- 4.5** La demande de permis doit énoncer les nom, prénom, domicile et numéro de téléphone du gardien et toutes les indications requises pour établir l'identité de de chaque chat, soit la race, la couleur, le poids, l'âge, le nom et, s'il y a lieu, le numéro d'enregistrement. De plus, dans le cas où la demande de permis concerne un chat âgé de six (6) mois ou plus, le gardien doit produire un certificat de vaccination contre la rage; un tel certificat doit également être produit par le gardien d'un chat qui atteint l'âge de (6) mois.

Le propriétaire ou gardien du chien doit se conformer aux normes relatives à la possession d'un chien édictées par l'article 16 du *Règlement provincial* et fournir, pour l'enregistrement de ce dernier, les renseignements et documents énumérés à l'article 17 du *Règlement provincial*. Il doit également informer la ville de toute modification aux renseignements fournis, conformément à l'article 18 du *Règlement provincial*.

---

2020-73-5, a. 8

- 4.6** Ce permis est annuel; il est indivisible et non remboursable et son prix est celui fixé au règlement de tarification de la Ville.

- 4.7** Abrogé.

---

2020-73-5, a. 9

- 4.8** Le gardien d'un chat de maison est dispensé de l'obligation d'obtenir un permis pour ce chat.

- 4.9** Contre paiement du prix, le permis est émis par l'autorité compétente qui remet également au gardien un médaillon officiel indiquant le millésime de l'année du permis et le numéro d'immatriculation, lequel médaillon doit être porté en tout temps par le chien ou le chat.

- 4.10** Le gardien d'un chien ou d'un chat doit faciliter la vérification du médaillon par l'autorité compétente.

- 4.11** Abrogé.

---

2020-73-5, a. 10

- 4.12** Le gardien d'un chat trouvé dans la ville sans être muni du médaillon délivré par la ville est passible de la pénalité édictée par le règlement municipal.

Le gardien d'un chien trouvé dans la ville sans être muni du médaillon délivré par la ville est passible de la pénalité édictée par l'article 34 du Règlement provincial, soit d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

---

2020-73-5, a. 11

## 5. REGISTRE

L'autorité compétente tient un registre où sont entrés les nom, prénom, domicile et numéro de téléphone du gardien, le numéro de permis émis pour le chien ou le chat, l'identification du chien ou du chat et les autres renseignements mentionnés à l'article 4.5, ainsi que toute information requise conformément à l'article 17 du *Règlement provincial*.

[Texte intégral]

17. Le propriétaire ou gardien du chien doit fournir, pour l'enregistrement de ce dernier, les renseignements et documents suivants :

1° son nom et ses coordonnées;

2° la race ou le type, le sexe, la couleur, l'année de naissance, le nom, les signes distinctifs, la provenance du chien et si son poids est de 20 kg et plus;

3° s'il y a lieu, la preuve que le statut vaccinal du chien contre la rage est à jour, qu'il est stérilisé ou micropucé ainsi que le numéro de la micropuce, ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre-indiqué pour le chien;

4° s'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision à l'égard du chien ou à son égard rendue par une municipalité locale en vertu du présent règlement ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

---

2020-73-5, a. 12

## 6. NOMBRE DE CHIENS ET DE CHATS

**6.1** Il est interdit de garder plus de deux (2) chiens âgés de plus de six (6) mois dans une unité d'habitation et ses dépendances.

**6.2** Il est interdit de garder plus de deux (2) chats âgés de plus de trois (3) mois dans une unité d'habitation et ses dépendances.

## 7. LAISSE

Les dispositions relatives au port d'une laisse sont édictées par l'article 20 du *Règlement provincial* s'applique comme suit :

[*Texte intégral*]

20. Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.

Sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine, notamment la chasse, une exposition, une compétition ou un cours de dressage, un chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

---

2020-73-5, a. 13

## **8.** PARCS À CHIENS

**8.1** Toute personne qui désire avoir accès aux parcs à chiens identifiés à l'annexe « B » du présent règlement doit, en plus d'avoir obtenu le permis émis en vertu de l'article 4, obtenir une carte d'accès délivrée par l'autorité compétente.

**8.2** Son coût est fixé au règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville, il est indivisible et non remboursable.

---

2011-73-2, a. 3; 2020-73-5, a.14

**8.3** Il est interdit pour un gardien d'amener plus de deux (2) chiens à la fois dans les parcs à chiens.

## **9.** CHIEN ERRANT

Un chien trouvé sur la propriété, privée ou publique, d'autrui sans son consentement et qui n'est pas tenu par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur maximale ne peut excéder 1.85 mètre est présumé errer illégalement au sens du présent règlement et de l'article 21 du *Règlement provincial*.

[*Texte intégral*]

21. Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

---

2020-73-5, a. 15

## **10.** CAPTATION ET DISPOSITION D'UN CHIEN OU D'UN CHAT ERRANT

**10.1** L'autorité compétente peut s'emparer et garder en hébergement ou dans un autre endroit ou confier à une personne, un chien errant ou un chien potentiellement dangereux ou constituant une nuisance.

---

2012-73-3, a. 2; 2020-73-5, a.16

**10.2** L'autorité compétente peut garder en hébergement ou dans un autre endroit ou confier à une personne, un chat trouvé errant et capturé sur une propriété privée par l'occupant ou le propriétaire de cette propriété privée au moyen d'une cage fournie par la municipalité ou son représentant moyennant des frais de location sur une base journalière.

---

2012-73-3, a. 2; 2020-73-5, a. 17

**10.3** Nul ne peut placer une cage mentionnée à l'article 10.2, dans une position permettant la capture d'animaux, ailleurs que sur sa propriété ou celle qu'il occupe ou celle d'autrui avec le consentement du propriétaire ou de l'occupant.

**10.4** Après un délai de sept jours à compter de sa détention, un chien errant ou constituant une nuisance ou un chat enlevé dans les circonstances décrites aux articles 10.1 et 10.2 peut être stérilisé, euthanasié, vendu ou, s'il a été confié à une personne désignée par l'autorité compétente, cette personne peut en disposer conformément au règlement.

---

2012-73-3, a. 3; 2012-73-4, a. 1<sup>2</sup>; 2020-73-5, a. 18

10.4.1 Les normes de saisie applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux sont édictées aux articles 29 à 32 du Règlement provincial :

*[Texte intégral]*

29. Un inspecteur peut saisir un chien aux fins suivantes :

- 1° le soumettre à l'examen d'un médecin vétérinaire conformément à l'article 5 lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;
- 2° le soumettre à l'examen exigé par la municipalité locale lorsque son propriétaire ou gardien est en défaut de se présenter à l'examen conformément à l'avis transmis en vertu de l'article 6;
- 3° faire exécuter une ordonnance rendue par la municipalité locale en vertu des articles 10 ou 11 lorsque le délai prévu au deuxième alinéa de l'article 13 pour s'y conformer est expiré.

30. L'inspecteur a la garde du chien qu'il a saisi. Il peut détenir le chien saisi ou en confier la garde à une personne dans un établissement vétérinaire ou dans un refuge, dans un service animalier, dans une fourrière ou dans un lieu tenu par une personne ou un organisme voué à la protection des animaux titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1).

31. La garde du chien saisi est maintenue jusqu'à ce qu'il soit remis à son propriétaire ou gardien.

Sauf si le chien a été saisi pour exécuter une ordonnance rendue en vertu du premier alinéa de l'article 10 ou du paragraphe 2° ou 3° du premier alinéa de l'article 11 ou si la municipalité rend une ordonnance en vertu d'une de ces dispositions, il est remis à son propriétaire ou gardien lorsque survient l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 1° dès que l'examen du chien a été réalisé, lorsque le médecin vétérinaire est d'avis qu'il ne constitue pas un risque pour la santé ou la sécurité publique, ou dès que l'ordonnance a été exécutée;

---

<sup>2</sup> Une correction de style a dû être apportée à cette disposition.



2° lorsqu'un délai de 90 jours s'est écoulé depuis la date de la saisie sans que le chien n'ait été déclaré potentiellement dangereux ou, avant l'expiration de ce délai, si l'inspecteur est avisé qu'il n'y a pas lieu de déclarer le chien potentiellement dangereux ou que le chien a été déclaré potentiellement dangereux.

32. Les frais de garde engendrés par une saisie sont à la charge du propriétaire ou gardien du chien, incluant notamment les soins vétérinaires, les traitements, les interventions chirurgicales et les médicaments nécessaires pendant la saisie ainsi que l'examen par un médecin vétérinaire, le transport, l'euthanasie ou la disposition du chien.

2020-73-5, a. 19

- 10.5** Lorsque le chien ou le chat porte à son collier le médaillon ou est muni du tatouage, tel que requis par le présent règlement, l'autorité compétente expédie un avis, par courrier recommandé ou courrier certifié, au gardien enregistré du chien ou du chat, à l'effet qu'elle le détient et qu'il en sera disposé après sept jours de l'envoi de l'avis si le gardien n'en recouvre pas possession.

2012-73-3, a. 4

- 10.6** Le gardien peut reprendre possession de son chien ou de son chat, à moins qu'il n'en soit disposé, en payant à la Ville ou à la personne désignée par le conseil, à titre de frais de pension, une somme de 100 \$ plus une somme de 25 \$ par jour à compter du deuxième jour de garde ou tous autres frais encourus par la Ville, le tout sans préjudice aux droits de la municipalité de poursuivre pour infraction au présent règlement s'il y a lieu.

2012-73-3, a. 5; 2020-73-5, a. 20

- 10.7** Si aucun permis n'a été émis pour ce chien ou ce chat durant l'année en cours, conformément au présent règlement, le gardien doit également, pour reprendre possession de son chien ou de son chat, obtenir le permis requis pour l'année en cours, le tout, sans préjudice aux droits de la Ville de poursuivre pour infraction au présent règlement s'il y a lieu.

- 10.8** Les articles 11, 12 et 13 du *Règlement provincial* s'appliquent en matière d'euthanasie :

*[Texte intégral]*

11. Une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

1° soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;  
2° faire euthanasier le chien;

3° se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

L'ordonnance doit être proportionnelle au risque que constitue le chien ou le propriétaire ou gardien pour la santé ou la sécurité publique.

§2. Modalités d'exercice des pouvoirs par les municipalités locales

12. Une municipalité locale doit, avant de déclarer un chien potentiellement dangereux en vertu des articles 8 ou 9 ou de rendre une ordonnance en vertu des articles 10 ou 11, informer le propriétaire ou gardien du chien de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée et lui indiquer le délai dans lequel il peut présenter ses observations et, s'il y a lieu, produire des documents pour compléter son dossier.

13. Toute décision de la municipalité est transmise par écrit au propriétaire ou gardien du chien. Lorsqu'elle déclare un chien potentiellement dangereux ou rend une ordonnance, la décision est motivée par écrit et fait référence à tout document ou renseignement que la municipalité locale a pris en considération.

La déclaration ou l'ordonnance est notifiée au propriétaire ou gardien du chien et indique le délai dont il dispose pour s'y conformer. Avant l'expiration de ce délai, le propriétaire ou gardien du chien doit, sur demande de la municipalité, lui démontrer qu'il s'est conformé à l'ordonnance. À défaut, celui-ci est présumé ne pas s'y être conformé. Dans ce cas, la municipalité le met en demeure de se conformer dans un délai donné et lui indique les conséquences de son défaut.

2012-73-3, a. 5; 2020-73-5, a. 21

## 11. CHIEN DANGEREUX

La garde des chiens ci-après mentionnés constitue une nuisance et est prohibée :

- a) tout chien méchant, dangereux ou ayant la rage; (l'article 8 du Règlement provincial définit les modalités relatives à la déclaration d'un chien potentiellement dangereux.) :

[Texte intégral]

8. Un chien peut être déclaré potentiellement dangereux par la municipalité locale qui est d'avis, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique.

- b) tout chien qui attaque ou qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal; (l'article 9 du Règlement provincial définit les modalités relatives au chien qui a mordu ou attaqué).
- c) tout chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american bull-terrier ou american staffordshire terrier;
- d) tout chien hybride issu d'un chien d'une des races mentionnées au paragraphe c) du présent article et d'un chien d'une autre race;
- e) tout chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien d'une des races mentionnées au paragraphe c) du présent article.
- f) les dispositions de la Section III – DÉCLARATIONS DE CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX ET ORDONNANCE À L'ÉGARD DES PROPRIÉTAIRES OU GARDIENS DE CHIENS du Règlement provincial s'appliquent.

[Texte intégral]

9. Un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale.

10. Une municipalité locale ordonne au propriétaire ou gardien d'un chien qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa mort ou lui a infligé une blessure grave de faire euthanasier ce chien. Elle doit également faire euthanasier un tel chien dont le propriétaire ou gardien est inconnu ou introuvable.

Jusqu'à l'euthanasie, un chien visé au premier alinéa doit en tout temps être muselé au moyen d'une muselière-panier lorsqu'il se trouve à l'extérieur de la résidence de son propriétaire ou gardien.

Pour l'application du présent article, constitue une blessure grave toute blessure physique pouvant entraîner la mort ou résultant en des conséquences physiques importantes.

11. Une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

1° soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;

2° faire euthanasier le chien;

3° se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

L'ordonnance doit être proportionnelle au risque que constitue le chien ou le propriétaire ou gardien pour la santé ou la sécurité publique.

---

2020-73-5, a. 22, 23, 24

11.1 «Les dispositions relatives aux normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux sont édictées aux articles 22 à 25 du Règlement provincial.»

[Texte intégral]

22. Un chien déclaré potentiellement dangereux doit en tout temps avoir un statut vaccinal à jour contre la rage, être stérilisé et micropucé, à moins d'une contre-indication pour le chien établie par un médecin vétérinaire.

23. Un chien déclaré potentiellement dangereux ne peut être gardé en présence d'un enfant de 10 ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus.

24. Un chien déclaré potentiellement dangereux doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir. En outre, une affiche doit également être placée à un endroit permettant d'annoncer à une personne qui se présente sur ce terrain la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux.

25. Dans un endroit public, un chien déclaré potentiellement dangereux doit porter en tout temps une muselière- panier. De plus, il doit y être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 m, sauf dans une aire d'exercice canin.

---

2020-73-5, a. 25

### CHAPITRE III DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUS LES ANIMAUX

#### **12.** NOMBRE D'ANIMAUX

Nonobstant l'article 6, il est interdit de garder plus de deux (2) animaux non prohibés par une autre disposition du présent règlement, âgés de plus de trois (3) mois, dans une unité d'habitation et ses dépendances.

**13.** Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'habitation de son gardien ou des dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

**14.** Il est défendu en tout temps de laisser errer un animal dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'habitation et les dépendances du gardien de l'animal.

### CHAPITRE IV NUISANCES

**15.** Les faits, circonstances, gestes et actes détaillés ci-après sont des «nuisances» et sont à ce titre interdits et le gardien lui-même auteur d'une telle nuisance ou dont l'animal agit de façon à constituer une telle nuisance, contrevient au présent règlement et est passible de la pénalité édictée par le présent règlement.

**15.1** Le fait de garder, élever ou alimenter tout animal sauvage.

**15.2** Le fait de garder à l'extérieur des aliments destinés aux animaux dans des contenants non hermétiques.

**15.3** Le fait d'aller en des lieux de vente ou de consommation de nourriture avec des animaux autres que les chiens-guides.

**15.4** Le fait de garder des animaux pour fins commerciales ou industrielles dans les zones résidentielles.

**15.5** Le fait de garder des abeilles et des ruches dans les zones résidentielles.

**15.6** Le fait de nourrir des pigeons, des goélands, des bernaches du Canada.

---

2020-73-5, a. 26; 2021-73-6, a. 1

**15.7** Le fait de circuler de façon ostensible sur la voie publique avec tout animal autre qu'un chien ou un chat.

**15.8** Le fait pour un animal d'aboyer, hurler, crier ou chanter de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes.

**15.9** Le fait pour un chien d'endommager la propriété publique ou privée.

---

2020-73-5, a. 27

**15.10** La présence d'un chien sans gardien hors des limites de la propriété de celui-ci.

**15.11** La présence d'un chien, non tenu en laisse par son gardien, hors de la propriété de celui-ci.

**15.12** La présence d'un chien sans gardien, sur la propriété de celui-ci, alors que ce chien n'est pas attaché ou que la propriété du gardien n'est pas suffisamment clôturée pour contenir ce chien.

**15.13** La présence d'un chien dans un parc, un terrain de jeux ou un espace vert ou dans un bâtiment de la municipalité, sauf aux endroits ou circonstances ci-après :

- a) à l'endroit désigné comme étant un parc à chiens et identifié à l'annexe « B » du présent règlement;
- b) en étant tenu en laisse, sur les sentiers identifiés par un pictogramme dans le but de traverser un parc, un terrain de jeux ou un espace vert;
- c) en étant tenu en laisse, dans un parc, un terrain de jeux ou un espace vert lorsque son gardien assiste, comme spectateur, à une activité sportive ou culturelle.

**15.14** La présence d'un chien dans un des parcs à chiens identifiés à l'annexe « B » du présent règlement, sans que son gardien ait en sa possession la carte d'accès prévue à l'article 8 du présent règlement.

**15.15** La présence d'un chien dans un des parcs à chiens identifiés à l'annexe « B » du présent règlement, sans y être accompagné d'un gardien âgé d'au moins douze (12) ans.

**15.16** La présence, dans les parcs à chiens, de plus de deux (2) chiens accompagnés par un même gardien.

**15.17** Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

---

2020-73-5, a. 28

**15.18** L'omission par le gardien d'un chien, sauf d'un chien-guide, d'enlever immédiatement les défécations de son chien sur la propriété publique ou privée et l'omission d'en disposer de façon hygiénique.

**15.19** Abrogé.

---

2020-73-5, a. 29

## CHAPITRE V CONTRAVENTIONS, PÉNALITÉS ET RECOURS

**16.1.** Sans préjudice aux autres recours de la Ville, quiconque enfreint l'une des dispositions des articles 4, 6, 9, 11, 12, 13, 14 et 15 du règlement 2010-73, ou contrevient auxdits articles, commet une infraction et est passible:

- d'une amende de 100 \$ s'il s'agit d'une personne physique et de 200 \$ si le contrevenant est une personne morale; en cas de récidive, l'amende minimale est doublée;
- dans tous les cas, l'amende maximale est de 1 000 \$ s'il s'agit d'une personne physique et 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive, l'amende maximale est doublée.

Les dispositions relatives à toute contravention au **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens** sont édictées à la section VI – Dispositions pénales (articles 33 à 40) du *Règlement provincial* et s'appliquent au territoire de la Ville de Saint-Lambert :

[Texte intégral]

33. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'article 6 ou ne se conforme pas à une ordonnance rendue en vertu des articles 10 ou 11 est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 \$ à 20 000 \$, dans les autres cas.

34. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'un ou l'autre des articles 16, 18 et 19 est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

35. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 20 et 21 est passible d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 1 000 \$ à 3 000 \$, dans les autres cas.

36. Les montants minimal et maximal des amendes prévues aux articles 34 et 35 sont portés au double lorsque l'infraction concerne un chien déclaré potentiellement dangereux.

37. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 22 à 25 est passible d'une amende de 1 000 \$ à 2 500 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 \$ à 5 000 \$, dans les autres cas.

38. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui fournit un renseignement faux ou trompeur ou un renseignement qu'il aurait dû savoir faux ou trompeur relativement à l'enregistrement d'un chien est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

39. Quiconque entrave de quelque façon que ce soit l'exercice des fonctions de toute personne chargée de l'application de la loi, la trompe par réticences ou fausses déclarations ou refuse de lui fournir un renseignement qu'elle a droit d'obtenir en vertu du présent règlement est passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$.

40. *En cas de récidive, les montants minimal et maximal des amendes prévues par la présente section sont portés au double.*

---

2020-73-5, a. 30

- 16.2.** Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.
- 16.3.** Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.
- 16.4.** L'autorité compétente est autorisée à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et est autorisée en conséquence à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin.
- 16.5.** L'autorité compétente est autorisée, en cas de contraventions au présent règlement, à annuler la carte d'accès aux parcs à chiens.

---

2011-73-2, a. 4

## CHAPITRE VI REPLACEMENT ET ENTRÉE EN VIGUEUR

- 17.** Le présent règlement remplace le règlement numéro 2255 et ses amendements.
- 18.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

## Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2010-73	<i>Règlement concernant les chiens, les chats et autres animaux</i>	2010-07-19	2010-07-29
2010-73-1	<i>Règlement modifiant le Règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux</i>	2010-10-18	2010-10-27
2011-73-2	<i>Règlement modifiant le Règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux</i>	2011-09-19	2011-09-27
2012-73-3	<i>Règlement modifiant le Règlement numéro 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux</i>	2012-02-20	2012-02-29
2012-73-4	<i>Règlement modifiant le Règlement numéro 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux</i>	2012-05-14	2012-05-23
2020-73-5	<i>Règlement modifiant le Règlement numéro 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux – loi provinciale concernant l'encadrement des chiens</i>	2020-09-14	2020-09-18



## Annexe A

### ANIMAUX SAUVAGES

- Tous les marsupiaux (exemple : kangourou, koala);
- tous les primates non humains (exemple : singe, etc.);
- tous les félins, à l'exception du chat domestique;
- tous les canins (exemple : loup, etc.) à l'exception du chien domestique;
- tous les mustélidés (exemple : mouffette, loutre, etc.) à l'exception du furet domestique;
- tous les ursidés (exemple : mammifères carnivores, plantigrades dont le type est l'ours);
- tous les artiodactyles ongulés (exemple : ruminant, porc, girafe, antilope);
- toutes les hyènes;
- tous les périssodactyles ongulés (exemple : rhinocéros);
- tous les éléphants;
- tous les pinnipèdes (exemple : morse, otarie, phoque, etc.);
- toutes les espèces de serpents et de reptiles;
- tous les rapaces diurnes et nocturnes, les oiseaux carnivores (exemple : aigle, vautour, faucon, etc.);
- tous les édentés;
- toutes les chauves-souris;
- tous les arachnides (exemple : scorpion, tarentule, etc.),
- toutes les tortues marines;
- tous les crocodiliens;
- tous les oiseaux ratites (exemple : autruche);
- tous les gallinacés (volailles);
- tous les anatidés (canards);
- toutes les espèces indigènes d'amphibiens, autres que celles énumérées aux règlements d'application de la Loi sur la conservation de la faune (L.R.Q., c. c-61.1) et qu'en conformité avec ladite loi;
- toutes les espèces indigènes d'oiseaux;
- toutes les espèces de mammifères;
- tous les mammifères appartenant aux familles suivantes : bovidés, cervidés, équidés, suidés.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.4) **Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)**

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller David Bowles et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet:

- D'ajouter des normes déontologiques plus précises relativement au respect envers les autres, l'obligation de respecter la politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail de la Ville ainsi qu'au respect de la confidentialité des informations qui ne sont pas publiques; et
- D'éviter qu'un membre du conseil ne se place dans une situation de conflit entre, d'une part, son intérêt ou celui de ses proches, et, d'autre part, les devoirs de sa charge.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 5 mai 2021, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

D'ADOPTER le Règlement 2021-161-1 modifiant le règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (2018-161)**

---

À sa séance ordinaire du \_\_\_\_\_, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus 2018-161 est modifié par l'ajout du préambule suivant :

« CONSIDÉRANT QUE la confiance du public en l'intégrité de ses représentants est essentielle au bon fonctionnement démocratique de l'administration de la Ville et qu'il est du devoir de chacun des membres du conseil d'exercer et de paraître exercer ses fonctions de façon à justifier cette confiance, notamment en évitant les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels.

CONSIDÉRANT QUE cette confiance est également tributaire du respect des valeurs et des règles prévues au présent Code d'éthique.

CONSIDÉRANT QUE le respect envers les autres membres, les employés de la ville et les citoyens constitue une valeur qui est au cœur de ces fonctions.

CONSIDÉRANT la Politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 26 août 2019 (résolution no. 2019-08-254).

CONSIDÉRANT QUE le présent code constitue un ensemble de règles et de mesures auxquelles chaque membre du conseil est strictement tenu de se conformer et qui s'ajoutent à toutes dispositions législatives ou réglementaires auxquelles il est en outre assujéti, notamment en application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (R.L.R.Q., chapitre T-11.011), du Code de procédure civile (R.L.R.Q., chapitre C-25) ou du Code criminel (L.R.C., 1985, c. C-46) et qu'il n'est par ailleurs pas, pour autant, dispensé de prendre toutes les dispositions nécessaires, non prévues à ce code, pour éviter les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels et toute situation de harcèlement. »

2. L'article 4 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le paragraphe 2e du 1<sup>er</sup> alinéa, des mots « dans l'accomplissement de cette mission, il doit agir avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement; »

3. Le premier alinéa de l'article 5 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 5. Les règles, principes et valeurs énoncées dans ce code doivent être respectées par les élus à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission : »

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 6, du suivant :

« 6.1 Un membre du Conseil ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre, d'une part, son intérêt ou celui de ses proches et, d'autre part, les devoirs de sa charge.

Par proche, on entend toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée, notamment un conjoint, un enfant, un ascendant, un frère, ou une sœur ».

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 7, des suivants :

« 7.1 Le membre du conseil doit en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du conseil et des employés de la ville et respecter la Politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail, dont les Rôles et Responsabilités constituent une règle aux termes du présent Code d'éthique.

Il est interdit à tout membre du conseil de se comporter de façon irrespectueuse envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux ou les citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants.

7.2 Il est interdit à tout membre du conseil d'entraver ou de s'ingérer dans le travail des fonctionnaires municipaux.

7.3 Le membre du conseil doit agir avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement face à la mission d'intérêt public qui lui incombe.

7.4 Le membre du conseil doit en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du Conseil, des employés de la Ville, des citoyens et des contribuables et notamment :

- a) faire preuve de civilité, de politesse, d'écoute, de considération et de tolérance envers l'une ou l'autre de ces personnes;
- b) favoriser le maintien d'un climat de travail harmonieux et respectueux et d'un milieu de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement et d'inconduite;
- c) dans son comportement à l'égard des autres membres du conseil et des employés de la Ville, accepter leurs différences, reconnaître leurs compétences et respecter leurs champs d'intervention;
- d) suivre les canaux de communication, soutenir les processus décisionnels et les règles de fonctionnement établis par la Ville.

7.5 Le membre du conseil doit, à l'égard de la Ville, de son conseil ou de ses employés :

- a) respecter les décisions démocratiquement prises par le Conseil, de même que la finalité et l'esprit de la loi;
- b) adhérer à ses orientations et à ses valeurs organisationnelles et en faire la promotion;
- c) rechercher l'intérêt supérieur de la Ville à court et à long terme;
- d) respecter la confidentialité des informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, notamment en s'abstenant de les utiliser ou de les communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville. »

6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Pierre BRODEUR, maire

---

Cassandra Comin BERGONZI, greffière

Avis de motion : 19 avril 2021

Adoption : 17 mai 2021

Entrée en vigueur :

**Avis au lecteur :** La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

**Entrée en vigueur le \_\_\_\_\_ 2021**

## PRÉAMBULE

« CONSIDÉRANT QUE la confiance du public en l'intégrité de ses représentants est essentielle au bon fonctionnement démocratique de l'administration de la Ville et qu'il est du devoir de chacun des membres du conseil d'exercer et de paraître exercer ses fonctions de façon à justifier cette confiance, notamment en évitant les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels.

CONSIDÉRANT QUE cette confiance est également tributaire du respect des valeurs et des règles prévues au présent Code d'éthique.

CONSIDÉRANT QUE le respect envers les autres membres, les employés de la ville et les citoyens constitue une valeur qui est au cœur de ces fonctions.

CONSIDÉRANT la *Politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail* adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 26 août 2019 (résolution no. 2019-08-254).

CONSIDÉRANT QUE le présent code constitue un ensemble de règles et de mesures auxquelles chaque membre du conseil est strictement tenu de se conformer et qui s'ajoutent à toutes dispositions législatives ou réglementaires auxquelles il est en outre assujetti, notamment en application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (R.L.R.Q., chapitre T-11.011), du Code de procédure civile (R.L.R.Q., chapitre C-25) ou du Code criminel (L.R.C., 1985, c. C-46) et qu'il n'est par ailleurs pas, pour autant, dispensé de prendre toutes les dispositions nécessaires, non prévues à ce code, pour éviter les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels et toute situation de harcèlement. »

1. Le présent règlement constitue le code d'éthique et de déontologie des élus.
2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil.
3. Le présent code poursuit les buts suivants :
  - 1° accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la ville;
  - 2° instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
  - 3° prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
  - 4° assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.
4. Les valeurs suivantes servent de guide pour la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil en leur qualité d'élu, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la ville :
  - 1° l'intégrité :

tout membre valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice;
  - 2° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public :

tout membre assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe;  ~~dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement;~~

---

2021-161-1, a. 2
  - 3° le respect envers les autres membres, les employés de la ville et les citoyens :

tout membre favorise le respect dans les relations humaines; il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions;
  - 4° la loyauté envers la ville :

tout membre recherche l'intérêt de la ville;
  - 5° la recherche de l'équité :

tout membre traite chaque personne avec justice et, dans la mesure du possible, en interprétant les lois et règlements en accord avec leur esprit;
  - 6° l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil :

tout membre sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs énumérées précédemment, soit l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

**5. Les règles, principes et valeurs énoncées dans ce code doivent être respectées par les élus à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission :**

- 1° de la ville;
- 2° d'un autre organisme lorsqu'il y siège en sa qualité de membre du conseil.

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

---

2021-161-1, a. 3

**6. Il est interdit à tout membre du conseil d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.**

**6.1 Un membre du Conseil ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre, d'une part, son intérêt ou celui de ses proches et, d'autre part, les devoirs de sa charge.**

Par proche, on entend toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée, notamment un conjoint, un enfant, un ascendant, un frère, ou une sœur ».

---

2021-161-1, a. 4

**7. Il est interdit à tout membre du conseil de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.**

Le membre est réputé ne pas contrevenir au présent article lorsqu'il bénéficie des exceptions prévues aux quatrième et cinquième alinéas de l'article 12.

**7.1 Le membre du conseil doit en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du conseil et des employés de la ville et respecter la *Politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de***

*travail, dont les Rôles et Responsabilités* constituent une règle aux termes du présent Code d'éthique.

Il est interdit à tout membre du conseil de se comporter de façon irrespectueuse envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux ou les citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants.

**7.2** Il est interdit à tout membre du conseil d'entraver ou de s'ingérer dans le travail des fonctionnaires municipaux.

**7.3** Le membre du conseil doit agir avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement face à la mission d'intérêt public qui lui incombe.

**7.4** Le membre du conseil doit en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du Conseil, des employés de la Ville, des citoyens et des contribuables et notamment :

- a) faire preuve de civilité, de politesse, d'écoute, de considération et de tolérance envers l'une ou l'autre de ces personnes;
- b) favoriser le maintien d'un climat de travail harmonieux et respectueux et d'un milieu de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement et d'inconduite;
- c) dans son comportement à l'égard des autres membres du conseil et des employés de la Ville, accepter leurs différences, reconnaître leurs compétences et respecter leurs champs d'intervention;
- d) suivre les canaux de communication, soutenir les processus décisionnels et les règles de fonctionnement établis par la Ville.

**7.5** Le membre du conseil doit, à l'égard de la Ville, de son conseil ou de ses employés :

- a) respecter les décisions démocratiquement prises par le Conseil, de même que la finalité et l'esprit de la loi;
- b) adhérer à ses orientations et à ses valeurs organisationnelles et en faire la promotion;
- c) rechercher l'intérêt supérieur de la Ville à court et à long terme;
- d) respecter la confidentialité des informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, notamment en s'abstenant de les utiliser ou de les communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville.

---

2021-161-1, a. 5

**8.** Il est interdit à tout membre du conseil de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi.



9. Il est interdit à tout membre du conseil d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.
10. Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 9 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le greffier tient un registre public de ces déclarations.
11. Un membre ne doit pas avoir sciemment un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la ville ou un organisme visé au paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 5.

Un membre est réputé ne pas avoir un tel intérêt dans les cas suivants :

- 1<sup>o</sup> le membre a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible;
- 2<sup>o</sup> l'intérêt du membre consiste dans la possession d'actions d'une compagnie qu'il ne contrôle pas, dont il n'est ni un administrateur ni un dirigeant et dont il possède moins de 10 % des actions émises donnant le droit de vote;
- 3<sup>o</sup> l'intérêt du membre consiste dans le fait qu'il est membre, administrateur ou dirigeant d'un autre organisme municipal, d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), d'un organisme à but non lucratif ou d'un organisme dont la loi prévoit que cette personne doit être membre, administrateur ou dirigeant en tant que membre du conseil ou de l'organisme municipal;
- 4<sup>o</sup> le contrat a pour objet une rémunération, une allocation, un remboursement de dépenses, un avantage social, un bien ou un service auquel le membre a droit à titre de condition de travail attachée à sa fonction au sein de la ville ou de l'organisme municipal;
- 5<sup>o</sup> le contrat a pour objet la nomination du membre à un poste de fonctionnaire ou d'employé dont l'occupation ne rend pas inéligible son titulaire;
- 6<sup>o</sup> le contrat a pour objet la fourniture de services offerts de façon générale par la ville ou l'organisme municipal;
- 7<sup>o</sup> le contrat a pour objet la vente ou la location, à des conditions non préférentielles, d'un immeuble;

- 8° le contrat consiste dans des obligations, billets ou autres titres offerts au public par la ville ou l'organisme municipal ou dans l'acquisition de ces obligations, billets ou autres titres à des conditions non préférentielles;
- 9° le contrat a pour objet la fourniture de services ou de biens que le membre est obligé de faire en faveur de la ville ou de l'organisme municipal en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- 10° le contrat a pour objet la fourniture d'un bien par la ville ou l'organisme municipal et a été conclu avant que le membre n'occupe son poste au sein de la ville ou de l'organisme et avant qu'il ne pose sa candidature à ce poste lors de l'élection où il a été élu;
- 11° dans un cas de force majeure, l'intérêt général de la ville ou de l'organisme municipal exige que le contrat soit conclu de préférence à tout autre.

- 12.** Le membre qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question à laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt, avant le début des délibérations sur cette question. Il doit aussi s'abstenir de participer à ces délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Lorsque la séance n'est pas publique, le membre doit, en plus de ce qui précède, divulguer la nature générale de son intérêt, puis quitter la séance, pour tout le temps que dureront les délibérations et le vote sur cette question.

Lorsque la question à propos de laquelle un membre a un intérêt pécuniaire est prise en considération lors d'une séance à laquelle il est absent, il doit, après avoir pris connaissance de ces délibérations, divulguer la nature générale de son intérêt, dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait.

Le présent article ne s'applique pas dans le cas où l'intérêt du membre consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail attachés à ses fonctions au sein de la ville ou de l'organisme municipal.

Il ne s'applique pas non plus dans le cas où l'intérêt est tellement minime que le membre ne peut raisonnablement être influencé par lui.

- 13.** Il est interdit à tout membre d'utiliser les ressources de la ville ou de tout autre organisme visé au paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 5, à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un membre utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

14. Il est interdit à tout membre d'utiliser, de communiquer, ou de tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.
15. Dans les douze mois qui suivent la fin de son mandat, il est interdit à un membre d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du conseil.
16. Il est interdit à un membre de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la ville.
17. Il est interdit à tout membre du conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la ville.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 18.

18. Tout manquement à une règle prévue au présent code par un membre du conseil peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :
  - 1° la réprimande;
  - 2° la remise à la ville, dans les trente jours de la décision de la Commission municipale du Québec :
    - a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;
    - b) de tout profit retiré en contravention d'une règle du présent code;
  - 3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle du présent code, en tant que membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la ville ou d'un organisme visé au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 5;
  - 4° La suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours; cette suspension ne peut avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre du conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la ville, ou en sa qualité de membre d'un conseil de

la ville, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation, ou toute autre somme de la ville ou d'un tel organisme

19. L'article 1 du *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie régissant les employés municipaux de la Ville de Saint-Lambert (2012-100)* est modifié par la suppression de « , à l'exception des employés visés par le Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie régissant les élus et le personnel cadre de la Ville et ses amendements »
20. Le *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie régissant les élus et le personnel cadre de la ville (2014-112)* est abrogé.

#### HISTORIQUE

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2018-161	<i>Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)</i>	2018-02-19	2018-02-27
2021-161-1	<i>Règlement modifiant le règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)</i>	2021-05-xx	2021-05-xx



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.5) **Adoption - Règlement modifiant le règlement de nuisances 2006-19 - arbres, herbes à poux et souffleurs à feuilles**

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Brigitte Marcotte et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de modifier le *Règlement concernant les nuisances (2006-19)* afin:

- D'introduire des dispositions relatives à l'abattage des arbres sur le domaine public;
- D'ajouter des pénalités additionnelles suite à l'abattage d'un arbre sur le domaine public;
- D'apporter une spécification pour lutter contre l'herbe à poux; et
- De reporter jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022 la tolérance pour l'usage des souffleurs à feuilles à essence.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

D'ADOPTER le Règlement 2021-19-5 modifiant le Règlement concernant les nuisances - abattage des arbres, herbes à poux et souffleurs à feuilles.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES**  
**Abattage des arbres, herbe à poux et souffleurs à feuilles**

---

À sa séance ordinaire du \_\_\_\_\_, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 1 du *Règlement concernant les nuisances* (2006-19) est modifié par l'ajout de la définition suivante :

« **Abattre un arbre** : signifie le couper, le détruire ou l'endommager; l'élaguer, l'étêter, le marquer; enlever l'écorce ou faire toute action susceptible de le blesser, l'empoisonner et le mettre en contact avec une substance toxique ou nuisible, anneler son tronc, ainsi que le couper, l'arracher, en éliminer en totalité ou en partie le système racinaire sans obtenir l'autorisation écrite d'un représentant de la ville. »

2. L'article 2 du *Règlement* est modifié par l'ajout du paragraphe 2.13 comme suit :

[Référence pour le lecteur, le premier alinéa de l'article 2 se lit comme suit :

« À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé sur un terrain ou dans tout immeuble :

« 2.13 Le fait de laisser pousser sur son terrain de l'herbe à poux (*Ambrosia trifida* ou *Ambrosia artemisiifolia*) d'une hauteur de 10 centimètres et plus ».

3. L'article 4.9 du *Règlement* est remplacé par le suivant :

[Référence pour le lecteur, le premier alinéa de l'article 4 se lit comme suit :

« À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et **est prohibé** sur une rue ou un trottoir ou dans les ruelles, cours, allées, terrains publics, places publiques, cours d'eau, parcs, ou fossés de la Ville :]

« 4.9 Le fait de d'abattre un arbre quel que soit son diamètre sur le domaine public de la Ville. »

4. Le sous-paragraphe c) du paragraphe 5.13 du *Règlement* est remplacé par le suivant :

[Référence pour le lecteur, le premier alinéa de l'article 5 se lit comme suit :

« À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé:]

«c) Le fait d'utiliser un souffleur à feuilles ou tout appareil du même type, opéré par un moteur à essence en tout temps et ce, à partir du **1<sup>er</sup> mai 2022**; »

5. L'article 8.2 est modifié par l'ajout, après le sous-paragraphe 1° de ce qui suit :

« 1.1° Nonobstant ce qui précède, toute personne qui contrevient à la section 4.9 du présent règlement concernant la plantation et l'abattage d'arbres, ou qui permet une telle contravention, commet une infraction passible d'une amende d'au moins mille dollars (1 000,00 \$) et d'au plus mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

En cas de récidive ou d'une coupe illégale d'un arbre mesurant 30 à 50 centimètres de diamètre, mesuré au sol, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins deux mille dollars (2 000,00 \$) et d'au plus quatre mille dollars (4 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

En cas de récidive ou d'une coupe illégale d'un arbre mesurant 50 centimètres de diamètre et plus, mesuré au sol, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins 3 000,00 \$ et d'au plus 4 000,00 \$ s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins 4 000,00 \$ et d'au plus 6 000,00 \$ s'il s'agit d'une personne morale.

1.2° En sus de la pénalité imposée au sous-paragraphe 1.1, le contrevenant devra déboursier la somme de 1 000 \$ qui sera mis à la disposition de la Ville pour planter des arbres sur les terrains publics (parcs, emprises et autres). »

**6.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Pierre BRODEUR, maire

---

CASSANDRA COMIN BERGONZI, greffière

AVIS DE MOTION : 19 avril 2021  
ADOPTION : 17 mai 2021  
ENTRÉE DE VIGUEUR

**Avis au lecteur :** La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

**Dernière mise à jour le xx mai 2021**

1. DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

**Abattre un arbre :** signifie le couper, le détruire ou l'endommager; l'élaguer, l'étêter, le marquer; enlever l'écorce ou faire toute action susceptible de le blesser, l'empoisonner et le mettre en contact avec une substance toxique ou nuisible, anneler son tronc, ainsi que le couper, l'arracher, en éliminer en totalité ou en partie le système racinaire sans obtenir l'autorisation écrite d'un représentant de la ville.

---

2021-19-5, a. 1

**Apposer :** Ce terme signifie notamment écrire, esquisser, dessiner, colorier, reproduire, peindre, marquer, tracer, graver, coller, attacher, clouer ou brocher, ou faire autrement.

**Autorité compétente :** L'expression « autorité compétente » désigne le directeur de la Gestion du territoire, le chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, le chef du Service des travaux publics, les inspecteurs aux permis et à l'urbanisme ainsi que les personnes désignées comme étant des représentants autorisés pour l'application de ce règlement.

Tout membre du Service de police de l'agglomération de Longueuil est également désigné comme « autorité compétente » pour l'application du présent règlement.

**Bruit :** Un phénomène acoustique dû à la superposition de vibrations diverses, harmoniques ou non harmoniques. Les voix humaines, les cris d'animaux et la musique sont compris dans cette définition.

**Graffiti :** Ce terme signifie notamment une ou plusieurs lettres, un mot, une inscription, une marque, un dessin, une image, un imprimé, un autocollant, une figure, un symbole, un tag ou toutes marques similaires.

**Jour :** La période comprise entre 7 h et 21 h.

**Nuit :** La période comprise entre 21 h et 7 h.

**Véhicule automobile :** Tout véhicule au sens du Code de la sécurité routière du Québec. (L.R.Q., c. C-24.2)



**Véhicule d'urgence** : Tout véhicule d'urgence au sens du Code de la sécurité routière du Québec. (L.R.Q., c. C-24.2)

---

2011-19-2, a. 1

## 2. MATIÈRES MALSAINES ET NUISIBLES

À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé sur un terrain ou dans tout immeuble :

- 2.1 Le fait de laisser, de déposer ou de jeter des eaux sales ou stagnantes ou putrides ou contaminées, des immondices, du fumier, des animaux morts, des matières fécales et autres matières malsaines et nuisibles.
- 2.2 Le fait de laisser, de déposer ou de jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, des détritrus, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes.
- 2.3 Le fait de laisser subsister un amoncellement ou une accumulation de terre, glaise, pierres, souches, arbres, arbustes ou d'un mélange de ceux-ci, un trou ou une baissière de manière à ce qu'il puisse s'y amasser des eaux sales, stagnantes, putrides ou contaminées ou de manière à causer un danger pour la santé ou la sécurité des personnes.  

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant doit prendre les moyens nécessaires pour égoutter ces eaux, niveler ou combler convenablement le terrain.
- 2.4 Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe à une hauteur de vingt (20) centimètres ou plus.
- 2.5 Le fait de déposer ou de jeter ou de laisser déposer ou jeter des huiles d'origine végétale, animale ou minérale ou de la graisse d'origine végétale ou animale à l'extérieur d'un bâtiment ailleurs que dans un contenant étanche, fabriqué de métal ou de matière plastique et fermé par un couvercle lui-même étanche.
- 2.6 Le fait de laisser un déblai ou un remblai sur un lot bâti ou non. Le propriétaire, le locataire ou l'occupant doit clôturer une telle excavation ou à défaut, combler et niveler le terrain sur lequel il existe une excavation.
- 2.7 L'émission d'étincelles, d'escarbilles ou de fumée dense provenant d'une cheminée, d'un feu à ciel ouvert ou d'une autre source.
- 2.8 Le fait de brûler, à l'extérieur, du papier, des rebuts, des déchets, des feuilles, des immondices ou toute autre matière à l'exception d'un feu de bois dans un foyer extérieur.
- 2.9 Le fait de faire ou permettre qu'il soit fait usage de pétards et de feu d'artifice et d'allumer des feux en plein air s'il n'est pas sous le contrôle d'un artificier reconnu ou d'un surveillant-artificier, à l'exception des feux d'artifice de type familial.
- 2.10 Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lieu de tolérer ou de laisser subsister, une accumulation de déchets autrement que

conformément aux règlements municipaux applicables en matière d'enlèvement des déchets.

- 2.11 Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lieu de tolérer ou de laisser subsister, des odeurs désagréables ou nauséabondes ou un état quelconque de malpropreté.
- 2.12 Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lieu de déposer, d'entreposer, de laisser déposer ou de laisser entreposer à l'extérieur d'un bâtiment tout objet ou bien meuble qui n'est pas destiné à une activité extérieure.
- 2.13 Le fait de laisser pousser sur son terrain de l'herbe à poux (*Ambrosia trifida* ou *Ambrosia artemisiifolia*) d'une hauteur de 10 centimètres et plus .

---

2021-19-5, a. 2

### 3. COMPOSTAGE

À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé :

- 3.1 Le fait de déposer sur son terrain ou d'y laisser s'accumuler ou subsister du compost ou des matières organiques à l'extérieur d'un contenant à compost prévu à cette fin.
- 3.2 Le fait de déposer le contenant dans un endroit visible de la rue.
- 3.3 Le fait de déposer le contenant à une distance inférieure à 2 mètres des lignes de propriété.
- 3.4 Le fait de déposer dans ce contenant des restes de viande, graisse, litière, matière dangereuse au sens de la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2).

### 4. LES NUISANCES SUR LA PLACE PUBLIQUE

À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé sur une rue ou un trottoir ou dans les ruelles, cours, allées, terrains publics, places publiques, cours d'eau, parcs, ou fossés de la Ville :

- 4.1 Le fait de jeter, déposer, répandre, ou de permettre que soient jetés, déposés ou répandus de la terre, sable, boue, pierre, gravier, glaise, des déchets, des ordures, des rebuts, des détritrus, du papier, des journaux, des circulaires, des cendres, des immondices, des balayures, des eaux sales, de l'huile, de la graisse, de l'essence ou toute autre matière semblable.
- 4.2 Le fait de laisser croître sur sa propriété des arbres, des arbustes, des bosquets ou des haies qui nuisent aux équipements publics, propriété de la Ville tels que les lampadaires ou les panneaux de signalisation.
- 4.3 Le fait d'obstruer ou déposer tout genre de matières énumérées à l'article 4.1 du présent règlement et tous matériaux de façon à nuire au libre usage sans avoir obtenu une autorisation écrite de la Ville en vertu des tarifs en vigueur.

- 4.4 Le fait, en effectuant un transport au moyen d'un véhicule automobile, de répandre ou de laisser tomber l'une des matières énumérées à l'article 4.1 du présent règlement.
- 4.5 Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain ou d'un bâtiment, d'où sortent des véhicules dont les pneus, les garde-boues, la carrosserie ou la boîte de chargement sont souillés ou chargés de terre, de boue, de pierre, de glaise ou d'une autre substance, de ne pas prendre les mesures voulues :
- 1° pour débarrasser les pneus, les garde-boues, la carrosserie ou la boîte de chargement de ces véhicules de toute terre, sable, boue, pierre, glaise ou autre substance qui peut s'en échapper et tomber sur la chaussée des rues ou sur les trottoirs de la ville;
  - 2° pour empêcher la sortie de tout véhicule sur lequel les opérations décrites au paragraphe précédent n'ont pas été effectuées.
- Une seule infraction par jour et par chantier peut être enregistrée pour les nuisances précédemment décrites aux articles 4.3 et 4.5.
- 4.6 Sauf lors de manifestations reconnues par le Conseil municipal, le fait de déposer, installer, poser, accrocher ou suspendre ou d'autoriser ou de permettre la pose, le dépôt, l'installation, l'accrochage ou la suspension de banderoles, affiches, annonces, drapeaux ou quelques autres objets de toute nature qu'ils soient, sur ou au-dessus des rues, trottoirs, terrains, places publiques, parcs et équipements d'utilité publique.
- 4.7 Le fait de déposer, de laisser déposer, d'autoriser ou de permettre que soit déposée de la neige ou de la glace sur un trottoir, une rue, un parc, un terrain public, une place publique, dans les eaux ou les cours d'eau municipaux, ainsi qu'à moins de 3 mètres d'une borne d'incendie.
- 4.8 Le fait de briser, d'altérer, de relocaliser ou de nuire à la visibilité d'une enseigne publique, d'une enseigne de circulation, d'une borne ou d'une clôture publique.
- 4.9 **Le fait de d'abattre un arbre quel que soit son diamètre sur le domaine public de la Ville.**

---

2021-19-5, a. 3

- 4.10 Tout arbre situé sur la propriété privée dont l'état, en tout ou en partie, cause de fait un danger à la sécurité du public et en particulier tout arbre mort, constitue une nuisance.
- Tout propriétaire sur la propriété duquel sera situé un arbre constituant une nuisance au sens de l'alinéa précédent, devra abattre cet arbre dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis à cet effet.
- 4.11 Le fait d'abandonner ou de déposer à l'extérieur d'un immeuble, un réfrigérateur, une glacière ou tout autre objet muni d'une porte avec fermeture automatique qui ne s'ouvre que de l'extérieur, sans enlever cette porte ou cette fermeture.

## 5. LE BRUIT ET L'ORDRE

À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé :

- 5.1 En tout temps et en toutes circonstances, tant sur la propriété publique que sur la propriété privée et tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un bâtiment, le fait de faire, provoquer du bruit ou d'inciter à faire du bruit par quelque moyen que ce soit, susceptible de nuire au bien-être, au confort, à la paix, au repos ou à la tranquillité du voisinage ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage ou de tolérer qu'un tel bruit subsiste.
- 5.2 Le fait pour un propriétaire, un locataire, un occupant ou un opérateur d'une machinerie de faire du bruit ou de tolérer que subsiste un bruit dont le niveau sonore équivaut ou dépasse cinquante (50) décibels en tout temps à la limite du terrain d'où provient le bruit.
- 5.3 Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lieu d'émettre ou de laisser émettre un bruit perceptible de l'extérieur d'un bâtiment et provenant notamment du fonctionnement d'une pompe à chaleur, d'un appareil d'air climatisé, d'un appareil de ventilation, d'un appareil de chauffage ou de tout autre moteur ou appareillage mécanique ou électrique dont le niveau sonore équivaut ou dépasse cinquante (50) décibels en tout temps à la limite du terrain d'où provient le bruit.
- 5.4 Le fait d'utiliser ou de permettre que soit utilisé, une radio, une télévision ou un autre instrument ou appareil propre à produire ou à reproduire des sons, de façon à causer un bruit perceptible de l'extérieur susceptible de nuire au bien-être, au confort, à la paix, au repos ou à la tranquillité du voisinage ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage.
- 5.5 Le fait d'installer ou laisser installer ou utiliser ou laisser utiliser un haut-parleur ou appareil amplificateur à l'extérieur d'un édifice sauf lors d'événements spéciaux déclarés tels par le Conseil municipal.
- 5.6 Là où sont présentées, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un édifice, des œuvres musicales, instrumentales ou vocales pré-enregistrées ou non, provenant d'un appareil de reproduction sonore ou provenant d'un musicien présent sur place, ou des spectacles, le fait d'émettre ou permettre que soit émis ou de laisser émettre un bruit ou une musique en tout temps de façon à ce qu'il soit entendu à une distance de 15 mètres ou plus de la limite du terrain sur lequel l'activité génératrice du son est située.
- 5.7 Le fait d'utiliser ou laisser utiliser une aire de chargement et déchargement commerciale ou industrielle entre 21 h et 7 h.
- 5.8 Le fait de charger et décharger des marchandises entre 21 h et 7 h.
- 5.9 Le fait de stationner ou laisser stationner un véhicule dont le moteur ou dont l'appareil de climatisation est en marche, et dont la masse nette est égale ou supérieure à 3 000 kg dans une aire de chargement et de déchargement, entre 21 h et 7 h.
- 5.10 Le fait d'utiliser une tondeuse à gazon à essence ou électrique le dimanche et entre 21 h et 7 h du lundi au samedi.

- 5.11 Le fait d'utiliser un ou des avions miniatures motorisés.
- 5.12 L'exécution de travaux de construction, de modification ou de réparation d'un bâtiment, d'un véhicule automobile ou d'une autre machine, et l'exécution à l'extérieur de travaux au moyen d'un outil bruyant le dimanche et entre 21 h et 7 h du lundi au samedi.
- 5.13 a) Le fait d'utiliser tout souffleur à feuilles, aspirateur à feuilles ou à brindilles, balai mécanique ou tout appareil du même type du lundi au vendredi inclusivement avant 7h et après 19h; les samedi et jours fériés avant 10h et après 16h, et le dimanche;
- b) Le fait d'utiliser un souffleur à feuilles ou tout appareil du même type, opéré par un moteur à essence entre le 1er juin et le 30 septembre;
- c) Le fait d'utiliser un souffleur à feuilles ou tout appareil du même type, opéré par un moteur à essence en tout temps et ce, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022.

---

2011-19-1, a. 1; 2020-19-4, a. 1; 2021-19-5, 4

- 5.14 Les opérations commerciales et industrielles suivantes entre 21 h et 7 h sont prohibées :
- 1° le dynamitage;
  - 2° le chargement ou le déchargement d'un camion par tout moyen quel qu'il soit de moellon, de tuyau, de pierre, de gravier, de sable, de ciment, de mélanges de béton, de matériaux de construction et de plomberie lourde et de machinerie lourde;
- 5.15 Le bruit d'une sirène ou d'un autre dispositif d'alerte sauf en conformité d'un permis délivré à cet effet ou sauf en cas de nécessité.
- 5.16 Le bruit provenant d'instruments de musiciens ambulants sur la voie publique entre 21 h et 7 h.
- 5.17 Le bruit de la criée sur la voie publique par les marchands ambulants lorsqu'elle comporte des cris susceptibles de nuire au bien-être, au confort, à la paix, au repos ou à la tranquillité du voisinage ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage.
- 5.18 Pour toute infraction commise en contravention d'un article qui prévoit une intensité sonore maximum, le niveau d'intensité de bruit est mesuré au moyen d'un décibel mètre qualibré et utilisé de la manière prescrite.

## **5A. FLÂNAGE**

Nul ne peut, sans excuse raisonnable dont la preuve lui incombe, flâner dans un endroit public ou dans un endroit privé où le public a accès.

Malgré la généralité de ce qui précède, est considérée comme flânant, toute personne qui s'attarde sans raison :

- 1° et gêne la libre circulation des personnes ou des biens;

- 2° à moins de trois mètres d'un escalier, escalier mécanique, ascenseur, guichet automatique ou d'une porte d'un commerce ou d'un bâtiment où le public a accès;
- 3° dans un rayon de 100 mètres d'une école qui n'est pas fréquentée par cette personne, un membre de sa famille ou qui ne possède par l'autorisation d'un parent à quérir un enfant mineur, et ce, durant les jours d'école.

---

2016-19-3, a. 1

## **5B. PRÉSENCE INTERDITE**

Nul ne peut escalader les murs ou se retrouver d'une quelconque façon sur le toit d'un édifice public ou d'un édifice privé auquel le public a accès sans l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de cet édifice.

---

2016-19-3, a. 1

## **6. CONCERNANT CERTAINS VÉHICULES**

À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé :

- 6.1 Le fait d'utiliser ou de permettre que soit utilisé un véhicule automobile qui émet un bruit d'une intensité supérieure au niveau de décibel déterminé suivant les normes décrites à l'annexe 2 du présent règlement.
- 6.2 Le fait de conduire un véhicule automobile de telle manière à causer un crissement de pneus en démarrant, en tournant aux intersections ou dans les courbes ou en freinant, créant ainsi une nuisance à la paix et à la tranquillité du voisinage.
- 6.3 Le fait de conduire un véhicule automobile en utilisant un système de freinage produisant un bruit d'une intensité supérieure au niveau de décibel déterminé suivant les normes décrites à l'annexe 2 du présent règlement.
- 6.4 Le fait d'actionner le moteur d'un véhicule automobile alors qu'il est immobilisé ou d'actionner le mécanisme de mouvement d'un appareil à une vitesse telle que le bruit produit soit d'une intensité supérieure au niveau de décibel déterminé suivant les normes décrites à l'annexe 2 du présent règlement.
- 6.5 Le fait d'accélérer ou d'emballer inutilement le moteur d'un véhicule automobile soit en démarrant, soit en conduisant le véhicule, de telle façon que le bruit produit soit d'une intensité supérieure au niveau de décibel déterminé suivant les normes décrites à l'annexe 2 du présent règlement.
- 6.6 Le fait de laisser, de déposer ou de jeter dans ou sur tout immeuble ou sur un terrain un ou plusieurs véhicules automobiles hors d'état de fonctionnement, fabriqués depuis plus de sept (7) ans, visibles de la voie publique.
- 6.7 Le fait de laisser ou déposer sur un terrain un ou plusieurs véhicules automobiles entreposés sur des blocs ou tout autre système de levage.

6.8 (supprimé).

---

2011-19-2, a. 2

7. AUTRES NUISANCES

Constitue une nuisance et est prohibé :

7.1 La projection directe de lumière en dehors du terrain ou du lot où se trouve la source de la lumière, susceptible de causer un inconvénient aux citoyens se trouvant sur un terrain autre que celui d'où émane la lumière.

7.2 Le fait d'avoir, d'installer ou de laisser installer un projecteur dont l'axe de projection du faisceau lumineux excède dans sa rencontre avec la ligne du sol les limites du terrain à l'intérieur duquel il est situé.

Pour les fins du présent article, un projecteur comprend un cylindre ou autre volume semblable, dont la partie postérieure forme un réflecteur parabolique, au foyer duquel se trouve le cratère lumineux d'un arc électrique, ou une lampe à incandescence de puissance élevée et qui est fermé par une glace ou un système optique amplificateur.

7.3 Le fait d'apposer, sur un bien public ou privé, tout graffiti, à l'exception de ce qui est autorisé par une loi, un règlement, une résolution ou avec l'accord formel du propriétaire de ce bien.

---

2011-19-2, a. 3

7.4 Le fait d'avoir en sa possession, sans excuse raisonnable, de la peinture ou un instrument pouvant servir à apposer un graffiti dans des circonstances qui donnent raisonnablement lieu de conclure que cette peinture ou cet instrument a été utilisé, est destiné ou a été destiné à être utilisé en contravention avec l'article précédent.

---

2011-19-2, a. 3

7.5 Le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant de laisser ou permettre que soient laissés, sur toute construction, un ou des graffitis.

---

2006-19, a. 7.4; 2011-19-2, a. 3

8. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

8.1 Application du règlement

Le Conseil municipal autorise, de façon générale, l'autorité compétente à appliquer le présent règlement, à prendre ou imposer toute mesure destinée à éliminer ou empêcher ces nuisances et à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

L'autorité compétente est autorisée à visiter et à examiner toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater toute contravention au présent règlement et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et édifices, doit les recevoir, les laisser

pénétrer et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

Le fait d'incommoder, d'injurier, d'interdire ou d'empêcher de quelque manière l'accès à l'autorité compétente ou d'y faire autrement obstacle est prohibé.

---

2011-19-2, a. 4

## 8.2 Contraventions, pénalités et recours

1° Sans préjudice aux autres recours de la Ville, quiconque, propriétaire, locataire, occupant ou entrepreneur, personne physique ou morale, contrevient aux articles 7.3 à 7.5 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 300 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 600 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; d'une amende minimale de 600 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 1 200 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale; dans tous les cas, l'amende maximale qui peut être imposée est de 1 000 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive, l'amende maximale est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique et de 4 000 \$ si le contrevenant est une personne morale.

1.1° Toute personne qui contrevient à l'article 4.9 du présent règlement concernant l'abattage d'arbres, ou qui permet une telle contravention, commet une infraction passible d'une amende d'au moins mille dollars (1 000,00 \$) et d'au plus mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

En cas de récidive ou d'une coupe illégale d'un arbre mesurant 30 à 50 centimètres de diamètre, mesuré au sol, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins deux mille dollars (2 000,00 \$) et d'au plus quatre mille dollars (4 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

En cas de récidive ou d'une coupe illégale d'un arbre mesurant 50 centimètres de diamètre et plus, mesuré au sol, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins trois mille dollars (3 000,00 \$) et d'au plus quatre mille dollars (4 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins quatre mille dollars (4 000,00 \$) et d'au plus six mille dollars (6 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

1.2° En sus de la pénalité imposée au sous-paragraphe 1.1, le contrevenant devra déboursier la somme de 1 000 \$ qui sera mis à la disposition de la Ville pour planter des arbres sur les terrains publics (parcs, emprises et autres).



---

2021-19-5, a. 5

- 2° Sans préjudice aux autres recours de la Ville, quiconque, propriétaire, locataire, occupant ou entrepreneur, personne physique ou morale, contrevient à quelqu'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 200 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; d'une amende minimale de 200 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 400 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale; dans tous les cas, l'amende maximale qui peut être imposée est de 1 000 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive, l'amende maximale est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique et de 4 000 \$ si le contrevenant est une personne morale.
- 3° Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.
- 4° Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.
- 5° L'autorité compétence est habilitée à signer tout affidavit, dénonciation ou sommation ou tout autre document requis pour donner effet à la poursuite.
- 6° Outre les recours par action pénale, la Ville peu exercer, devant les tribunaux de juridiction compétente, contre tout propriétaire, locataire, occupant ou entrepreneur, personne physique ou morale, tous les recours de droit nécessaire pour faire respecter les dispositions du présent règlement.

---

2011-19-2, a. 5

## **9. ENTRÉE EN VIGUEUR**

- 9.1 Le présent règlement remplace tout règlement portant sur cette matière, notamment le règlement numéro 2240 de l'ancienne Ville de Saint-Lambert et ses amendements.
- 9.2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Historique**

<b>NUMÉRO</b>	<b>TITRE DU RÈGLEMENT</b>	<b>ADOPTION</b>	<b>ENTRÉE EN VIGUEUR</b>
2006-19	<i>Règlement concernant les nuisances</i>	2006-07-12	2006-07-19
2011-19-1	<i>Règlement modifiant le règlement numéro 2006-19 concernant les nuisances</i>	2011-05-16	2011-05-24
2011-19-2	<i>Règlement modifiant le règlement numéro 2006-19 concernant les nuisances</i>	2011-11-14	2011-11-23
2016-19-3	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances</i>	2016-10-17	2016-10-26
2020-19-4	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances – souffleurs à feuilles</i>	2020-07-06	2020-07-10 2021-05-01
2021-19-5	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances – abattage des arbres, herbe à poux et souffleurs à feuilles</i>	2021-05-xx	2021-05-xx

## Annexe 1

### UTILISATION D'UN DÉCIBEL MÈTRE

#### Mesures – Appareils

1. Le décibel mètre servant à mesurer l'intensité d'un bruit doit rencontrer les exigences de type ANSI SI.4-1971, type 2 et IEC-R123.
2. Le décibel mètre doit, lors de l'opération de mesure, être réglé sur son réseau pondérateur de type A et à une vitesse de réponse de type « lente ».
3. La mesure de l'intensité de bruit doit être prise à l'extérieur de la limite du terrain où se trouve la source de bruit.
4. Le niveau d'intensité de bruit doit être mesuré sur une période de quinze (15) minutes consécutives.

#### Mesures – Position du microphone

5. Lors des mesures prises à l'extérieur de bâtiments ou sur des espaces non bâtis, le microphone doit être à 1,2 mètre au-dessus du sol, sauf dans le cas décrit au paragraphe 6 de la présente annexe.
6. S'il s'agit de mesurer l'impact d'un bruit extérieur sur un bâtiment, le microphone doit être à 1 mètre face à l'ouverture, porte ou fenêtre de la partie du bâtiment perturbée par le bruit.

## Annexe 2

### BRUIT ÉMIS PAR LES VÉHICULES AUTOMOBILES

#### Niveaux maximums

- 1.1 Le niveau maximum de l'intensité du bruit qu'un véhicule automobile ne peut dépasser sans que son détenteur n'encoure les pénalités prescrites à l'article 8 du présent règlement correspond au nombre de décibels qui figure à la colonne 2 du tableau « A » de la présente annexe, en regard de chacune des catégories de véhicules établies à la colonne 1 dudit tableau.
- 1.2 Le niveau maximum de l'intensité du bruit qu'un véhicule automobile peut émettre correspond au nombre de décibels qui figure à la colonne 3 du tableau « A » de la présente annexe, en regard de chacune des catégories de véhicules établie à la colonne 1 dudit tableau.
- 1.3 Dans le cas de véhicules de plus de treize mille six cents kilogrammes de poids total en charge (13 600 kg P.T.C.), une correction de cinq décibels (5 dB) doit, pour les fins de l'examen en freinage, être effectuée en majoration du niveau indiqué pour cette catégorie à la colonne 3 du tableau « A » de la présente annexe.

#### Mesures

- 2.1 La mesure de l'intensité du bruit émis par un véhicule automobile en circulation, à l'aide du décibelmètre, se prend du côté du couloir utilisé par le véhicule à partir d'un point situé à 3 mètres de ce couloir, à une hauteur de 1,2 mètre et dans une zone dégagée d'environ 10 mètres autour du microphone.

**TABLEAU « A »**

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
I	Véhicule de promenade Taxi	89	87
II	Motocyclette Véhicule de ferme Véhicule de livraison et véhicule de commerce de moins de 3 600 kg P.T.C., autre que la grue, la remorque et le tracteur Autobus de moins de 20 places	91	90
III	Véhicule de livraison et véhicule de commerce de 3 600 kg à 13 600 kg P.T.C., autres que la grue et la remorque	94	92
IV	Véhicule de livraison et véhicule de commerce de plus de 13 600 kg P.T.C.; y compris le camion, la grue et le tracteur avec remorque Véhicule de service Autobus de 20 places et plus	99	96



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.6) **Adoption - Règlement d'emprunt 2021-187 - travaux de réfection au Parc Logan**

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Brigitte Marcotte et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet d'autoriser la Ville à emprunter et à dépenser une somme de 1 100 000 \$ pour les travaux de réfection du parc Logan;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'ADOPTER le *Règlement d'emprunt 2021-187 décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réfection du parc Logan.*

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 100 000 \$ ET UN EMPRUNT  
AU MÊME MONTANT AUX FINS DE LA RÉFECTION DU PARC LOGAN**

---

À sa séance ordinaire du \_\_\_\_\_ 2021, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

- 1.** Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection du parc Logan selon les plans et devis préparés par Nicolas Beaudoin, ing. portant le numéro 12GN12-PL02, en date du 13 avril 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Eric Painchaud ing., le 13 avril 2021, lesquels font respectivement partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».
- 2.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 100 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- 3.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 100 000 \$ sur une période de 15 ans.
- 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 5.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- 6.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

---

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

## **Annexe A**

Cette annexe est constituée de l'estimation détaillée préparée par Eric Painchaud ing., le 13 avril 2021.

ADOPTION






Réfection du parc Logan

ANNEXE A

SOMMAIRE DE L'ESTIMATION DES COÛTS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

DESCRIPTION	MONTANT
<b>1.0 Parc Logan (11 600 m<sup>2</sup>)</b>	
1.1 Organisation de chantier	30 000 \$
1.2 Travaux aqueduc, égout et pluvial	60 000 \$
1.3 Sentiers	75 000 \$
1.4 Gestion des sols	8 000 \$
1.5 Ouvrage en béton	110 000 \$
1.6 Architecture du paysage et aires de jeux	300 000 \$
1.7 Terrassment	210 000 \$
1.8 Éclairage	32 000 \$
<b>Sous-total travaux</b>	<b>825 000 \$</b>
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>825 000 \$</b>
<b>AUTRES DÉPENSES RELIÉS AU PROJET</b>	
<b>CONTINGENCES (10%)</b>	<b>82 500,00 \$</b>
<b>Sous-total</b>	<b>907 500,00 \$</b>
<b>HONORAIRES PROFESSIONNELS (10%)</b>	<b>90 750,00 \$</b>
<b>Sous-total</b>	<b>998 250,00 \$</b>
<b>TAXES NETTES (4,9875%)</b>	<b>49 788 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL TAXES NETTES</b>	<b>1 048 037,72 \$</b>
<b>FRAIS INCIDENTS (±5%)</b>	<b>51 962,29 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 100 000,00 \$</b>

Préparé par:

  
 \_\_\_\_\_  
 Éric Painchaud, ing. OIQ no. 124655  
 Directeur du Génie, de l'Urbanisme et de l'Environnement

Date: 13 avril 2021

## **Annexe B**

Cette annexe est constituée du plan numéro 12GN12-PL02 préparé par Nicolas Beaudoin, ing., le 13 avril 2021.

ADOPTION









## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

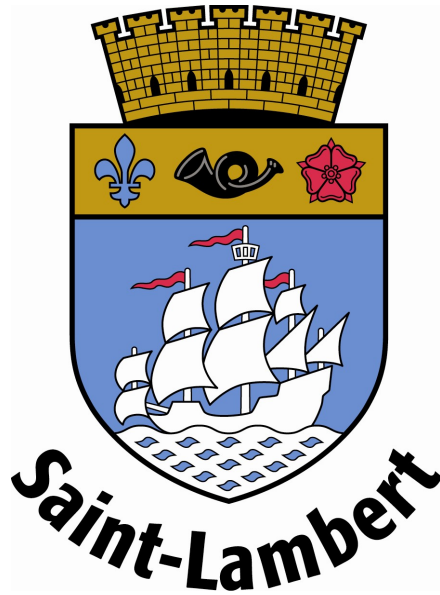
(4.1)

### **Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires**

---

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021, pour les sommes respectives de 1 351 608,04 \$ et 935 624,84 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



Je confirme avoir vérifié la liste des chèques, les transactions bancaires, les transactions de MasterCard et la liste des subventions aux organismes pour la période du 01 au 30 avril 2021.

Date : 2021-05-05

Signature : 

Maxime Marquis, CPA auditeur, CA  
(Directeur des finances et trésorier)

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	164496	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	59734	<b>Nom:</b>	AIGUISAGES J.G.	<b>Montant:</b>	34,49 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-11	2723	AIGUISAGE DE LAMES DE ZAMBONI (2021-6548)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6548)		34,49 \$	
<b>No paiement:</b>	164497	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	04802	<b>Nom:</b>	BELL CANADA	<b>Montant:</b>	168,10 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-10	6722217-10-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Francis Blondeau			168,10 \$	
<b>No paiement:</b>	164498	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	50103	<b>Nom:</b>	BELL CANADA	<b>Montant:</b>	67,73 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-17	0131369-17-03-21	SERVICE DE TELEDISTRIBUTION AU 31 FORT - POUR AVRIL 2021			Francis Blondeau			67,73 \$	
<b>No paiement:</b>	164499	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	04186	<b>Nom:</b>	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	<b>Montant:</b>	123,52 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-02-17	4560	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8157)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8157)		68,93 \$	
2021-03-09	4702	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8210)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8210)		54,59 \$	
<b>No paiement:</b>	164500	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	03545	<b>Nom:</b>	CLAUDE STE-MARIE TRANSPORT INC	<b>Montant:</b>	865,91 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-12	032080	TRANSPORT DE NEIGE (2020-9028)			Jean-François Blanchette	Georges Pichet (2020-9028)		865,91 \$	
<b>No paiement:</b>	164501	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	50694	<b>Nom:</b>	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE SAINT-LAMBERT	<b>Montant:</b>	100,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-09	1079	ACHAT 4 CARTES-CADEAUX (2021-6542)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6542)		100,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164502	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	00176	<b>Nom:</b>	DYNAPOMPE INC	<b>Montant:</b>	16 455,87 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-01-29	212	RÉPARATION D'UNE POMPE ET UN MOTEUR (2021-5012)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-5012)		16 455,87 \$	
<b>No paiement:</b>	164503	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	04477	<b>Nom:</b>	ELECTRONIQUE MASTERVOX	<b>Montant:</b>	40,22 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-09-29	IN245737	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6584)			Ghislain L'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6584)		40,22 \$	
<b>No paiement:</b>	164504	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	52302	<b>Nom:</b>	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	<b>Montant:</b>	11 371,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164504		2021-04-01	52302	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	11 371,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-23	770001895818	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		2 365,51 \$
2021-03-23	770001895812	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		867,73 \$
2021-03-23	770001895819	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		430,98 \$
2021-03-23	770001814082	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		16,16 \$
2021-03-23	770001895814	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		225,53 \$
2021-03-23	770001895817	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		6 154,30 \$
2021-03-23	770001895816	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		313,78 \$
2021-03-23	770001895815	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		997,94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164505		2021-04-01	04562	ENTANDEM (SOCAN)	1 108,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-01	131025	LICENCE 2020 - DROITS D'AUTEUR - ACTIVITES PHYSIQUES ET COURS DE DANSE (2021-6	Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6574)	172,47 \$
2021-01-01	104968	LICENCE 2020 - DROITS D'AUTEUR - PATINOIRE (2021-6574)	Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6574)	56,39 \$
2021-01-01	126770	LICENCE 2021 - DROITS D'AUTEUR - ACTIVITES PHYSIQUES ET COURS DE DANSE (2021-6	Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6574)	879,57 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164506		2021-04-01	02321	FASTENAL CANADA LTD	72,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-23	QCSTH29240	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8179)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8179)	72,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164507		2021-04-01	00066	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	130 725,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	20210325	CAISSE DE RETRAITES CADRES	Maxime Marquis		78 145,44 \$
2021-03-25	20210325-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES	Maxime Marquis		1 854,56 \$
2021-03-25	20210325-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS	Maxime Marquis		50 725,66 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164508		2021-04-01	03870	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	4 988,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	20210325	REMISES DU 21 FEVRIER AU 20 MARS 2021 - RÉFÉRENCE NO 25965	Maxime Marquis		4 988,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164509		2021-04-01	59743	GARS DU SON (LE)	2 644,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-14	14-03-2021	SERVICE DE TECHNICIEN(S) ET EQUIPEMENT(S) DE SPECTACLE - DIFFUSION ZOOM (202	Josée Véronneau	Georges Pichet (2021-9129)	2 644,43 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164510		2021-04-01	54681	GLOBALIA	16 786,35 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164510		2021-04-01	54681	GLOBALIA	16 786,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-28	2102-164	REFONTE DU SITE WEB DE LA VILLE (2021-9032)	Francis Blondeau	Georges Pichet (2021-9032)	16 786,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164511		2021-04-01	05310	HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	351,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-09	87151	SERVICE ANIMALIER (2021-9013)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9013)	351,15 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164512		2021-04-01	04525	HYDRO QUEBEC	1 823,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-29	687 402 144 558	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Francis Blondeau		621,81 \$
2021-03-30	652 302 298 173	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 851 382)	Francis Blondeau		91,77 \$
2021-03-16	623 502 601 394	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 867 633)	Francis Blondeau		63,94 \$
2021-03-29	695 502 500 356	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)	Francis Blondeau		27,88 \$
2021-03-29	613 602 419 502	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		225,84 \$
2021-03-29	682 902 178 611	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 925 879)	Francis Blondeau		36,33 \$
2021-03-15	655 902 285 140	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Francis Blondeau		108,38 \$
2021-03-24	630 702 340 868	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		316,85 \$
2021-03-22	617 202 368 912	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		26,94 \$
2021-03-19	659 502 536 400	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		36,16 \$
2021-03-26	637 002 576 788	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		267,29 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164513		2021-04-01	95432	ISABELLE BOURDEAU	397,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-24	20210324	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOS RECLAMATIONS : DOSSIER 20	Martine Savard		397,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164514		2021-04-01	58380	ISABELLE FELTON	25,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-30	20210330	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		25,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164515		2021-04-01	04814	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	879,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-10	151480	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	432,80 \$
2021-03-05	38498	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	446,79 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164516		2021-04-01	02312	MARTECH INC	266,74 \$



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	164516	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	02312	<b>Nom:</b>	MARTECH INC	<b>Montant:</b>	266,74 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-11	186563	ACHAT D'AFFICHES POUR STATION DE LAVE-GLACE (2021-1071)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2021-1071)		266,74 \$	
<b>No paiement:</b>	164517	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60354	<b>Nom:</b>	MATHIEU PROVENÇAL	<b>Montant:</b>	1 724,63 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-01	20210416	SPECTACLE DE MATHIEU PROVENÇAL ACCOMPAGNÉ DE TROIS MUSICIENS (2021-6570)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6570)		1 724,63 \$	
<b>No paiement:</b>	164518	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	04803	<b>Nom:</b>	MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	<b>Montant:</b>	270,46 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-10	2103485883	GAZ PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS (2021-8215)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8215)		76,29 \$	
2021-03-10	2103485882	GAZ PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS (2021-8215)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8215)		194,17 \$	
<b>No paiement:</b>	164519	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	50134	<b>Nom:</b>	REGIE DU BATIMENT DE QUÉBEC	<b>Montant:</b>	414,78 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-25	20210325	RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'UTILISATION POUR ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS À RISC			Ronald Laurin			414,78 \$	
<b>No paiement:</b>	164520	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	50378	<b>Nom:</b>	PHILIPPE GLORIEUX	<b>Montant:</b>	402,36 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-09	20210309	FRAIS DE RECHERCHE			Georges Pichet			402,36 \$	
<b>No paiement:</b>	164521	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	59631	<b>Nom:</b>	PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b>	222,22 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-10	555221/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8214)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8214)		222,22 \$	
<b>No paiement:</b>	164522	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	04683	<b>Nom:</b>	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	<b>Montant:</b>	139,19 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-23	9002831053	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)		139,19 \$	
<b>No paiement:</b>	164523	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	04705	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE BERGER INC	<b>Montant:</b>	584,53 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-05	0783129	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6372)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6372)		341,21 \$	
2021-03-11	0783435	ACHAT DE MATÉRIAUX - HORTICULTURE (2021-6215)			Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2021-6215)		208,89 \$	
2021-03-12	0783538	ACHAT DE MATÉRIAUX - BÂTIMENTS (2021-6372)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6372)		34,43 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164524		2021-04-01	02941	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	90,37 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-11	PF 36386	ACHAT DE MATÉRIEL - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6061)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6061)	14,96 \$
2021-03-12	PF 36390	ACHAT DE MATÉRIAUX - ARÉNA (2021-6375)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6375)	75,41 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164525		2021-04-01	00064	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	41 882,56 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	20210325	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS MA		Maxime Marquis		41 882,56 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164526		2021-04-01	03126	RONA INC.	290,58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-11	43020-11780861	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8226)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8226)	114,34 \$
2021-03-11	43020-11780571	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8224)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8224)	176,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164527		2021-04-01	04316	RONA INC. - BROSSARD	16,66 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-10	41460-12570081	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6541)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6541)	16,66 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164528		2021-04-01	00061	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	5 665,25 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	20210325	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS		Maxime Marquis		5 665,25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164529		2021-04-01	00313	TELUS	1 814,59 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-16	35290023027	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		1 814,59 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164530		2021-04-01	03926	TRANE CANADA ULC (TRANE QUEBEC)	7 051,47 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-03	9721248	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6351)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6351)	325,16 \$
2021-03-03	9722428	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-1056)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1056)	6 726,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164531		2021-04-01	04952	WESTBURNE, GROUPE REXEL	64,34 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-09	3083469	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6586)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6586)	64,34 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164532		2021-04-08	51695	CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	62 449,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	R-0000364749	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR AVRIL 2021 (COLS B	Maxime Marquis		38 716,59 \$
2021-03-31	R-0000363872	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR AVRIL 2021 (COLS B	Maxime Marquis		23 732,83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164533		2021-04-08	00856	CNW GROUP LTD	2 365,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-23	INV00000000081793	ABONNEMENT AU SERVICE EUREKA.CC DU 22 MARS 2021 AU 21 MARS 2022 (2021-1118)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1118)	2 365,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164534		2021-04-08	52302	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	6 010,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-23	770001895820	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		3 149,46 \$
2021-03-23	770001895813	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		2 861,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164535		2021-04-08	95761	GROUPE MASTER (LE)	648,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	1945676-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6488)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6488)	648,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164536		2021-04-08	95751	HUMANCE INC	1 121,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	INV092553	EXAMEN PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		1 121,01 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164537		2021-04-08	04525	HYDRO QUEBEC	44 552,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	628 002 601 231	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ ( 299 040 260 067)	Francis Blondeau		1 084,26 \$
2021-04-01	678 402 209 315	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 727 314)	Francis Blondeau		77,77 \$
2021-03-31	622 602 360 827	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		370,79 \$
2021-03-31	657 702 278 568	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 256 186))	Francis Blondeau		515,41 \$
2021-03-31	691 902 086 355	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 773 623)	Francis Blondeau		94,72 \$
2021-04-01	670 302 240 790	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		31 160,89 \$
2021-03-31	612 702 435 981	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 744 141)	Francis Blondeau		351,51 \$
2021-03-31	622 602 360 826	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 362,12 \$
2021-03-31	630 702 344 480	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 842 874)	Francis Blondeau		710,40 \$
2021-03-31	625 302 352 194	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 057 350 876)	Francis Blondeau		4,59 \$
2021-04-01	670 302 240 789	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		308,90 \$
2021-04-01	670 302 240 788	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)	Francis Blondeau		5 502,64 \$
2021-04-01	662 202 276 091	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		633,86 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164537		2021-04-08	04525	HYDRO QUEBEC	44 552,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	669 402 246 838	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 927 925)	Francis Blondeau		134,48 \$
2021-04-01	613 602 421 675	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 222 536)	Francis Blondeau		240,54 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164538		2021-04-08	04344	J.A. LARUE INC	1 660,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	I000057026	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8237)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8237)	1 660,27 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164539		2021-04-08	04867	KEYSTONE INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE QC. INC.	534,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	BQ399717	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8235)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8235)	255,13 \$
2021-03-19	BQ400149	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6564)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6564)	278,92 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164540		2021-04-08	03188	LAGACE ET FRERES INC	236,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-17	63429	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8234)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8234)	236,62 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164541		2021-04-08	04814	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	617,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-19	151528	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	325,86 \$
2021-03-20	151543	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	291,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164542		2021-04-08	00670	MAISON DU PEINTRE (LA)	53,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-16	0431011118	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6008)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6008)	53,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164543		2021-04-08	59896	MARIE-PIER ST-ONGE	169,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-07	20210407	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		169,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164544		2021-04-08	04602	ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC	705,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	20210331	COTISATIONS ANNUELLES 2021-2022	Anik Fortin		705,05 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164545		2021-04-08	05340	PPG ARCHITECTURAL CANADA INC.(AKZO NOBEL)	128,83 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-16	7484546707	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS - ANTIROUILLE (2021-6591)		Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6591)	128,83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164546		2021-04-08	03293	PURULATOR INC.	10,40 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-12	447009619	SERVICE DE COURRIER		Francis Blondeau		4,46 \$
2021-03-26	447124841	SERVICE DE COURRIER		Francis Blondeau		5,94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164547		2021-04-08	02941	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	123,38 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-17	PF 36400	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6565)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6565)	12,60 \$
2021-03-16	PF 35531	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6565)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6565)	103,35 \$
2021-03-16	PF 36397	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6565)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6565)	7,43 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164548		2021-04-08	03109	RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	1 349,74 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-16	BR72395	RÉPARATION DE VÉHICULE (2021-8232)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8232)	1 349,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164549		2021-04-08	03126	RONA INC.	557,12 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	41040-12643451	ACHAT DE MATÉRIAUX (2021-6491)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6491)	143,29 \$
2021-03-18	41040-12643411	ACHAT DE MATÉRIAUX (2021-6491)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6491)	413,83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164550		2021-04-08	04316	RONA INC. - BROSSARD	125,40 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-16	41460-12578971	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6490)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6490)	125,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164551		2021-04-08	95428	SUCCESSION ANDRE BAYARD	40,50 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-07	20210407	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYE PAR SUCCESSION ANDRE BAYARD		Francis Blondeau		40,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164552		2021-04-08	04924	TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	70,57 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-15	402814	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6485)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6485)	70,57 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164553		2021-04-08	03926	TRANE CANADA ULC (TRANE QUEBEC)	681,73 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-15	9779775	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-6593)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6593)	681,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164554		2021-04-08	04724	VIDEOTRON	76,84 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-26	00013240/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 ARGYLE		Francis Blondeau		76,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164555		2021-04-08	50644	VILLE DE BOUCHERVILLE	105,88 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	202121-300000006	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 DE MARS 2021 SELON LA C		Francis Blondeau		105,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164556		2021-04-08	50226	VILLE DE BROSSARD	1 387,94 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-19	202100-000000023	MAINTENANCE SUR "FORTIMANAGER" JUSQU'AU 19 AOÛT, POUR LA GESTIONS DES COL		Francis Blondeau		324,97 \$
2021-03-19	202100-000000024	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ, DU 15 FÉVRIER AU 14 MARS 2021		Francis Blondeau		1 062,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164557		2021-04-15	05358	Amazon Canada	43,48 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-24	CA-2716510694-2021-5	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1104)		Maxime Marquis	Francis Blondeau (2021-1104)	43,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164558		2021-04-15	05757	AQUALITECK	1 326,35 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	28220321	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1742)		Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-1742)	1 326,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164559		2021-04-15	03350	ATELIER D'USINAGE L C INC.	3 563,63 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	13044	PIÈCES ET SERVICES - FABRICATION D'UNE LAME SUR MESURE (2021-6582)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6582)	1 563,66 \$
2021-03-25	13043	PIÈCES ET SERVICES - TRAVAUX DE SOUDURE SUR PELLE (2021-6581)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6581)	1 999,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164560		2021-04-15	04802	BELL CANADA	201,08 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	6713324-01-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		59,37 \$
2021-04-01	6711443-01-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		76,59 \$
2021-03-28	4657829-28-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		25,54 \$
2021-03-28	4650898-28-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		19,79 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	164560	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04802	<b>Nom:</b>	BELL CANADA	<b>Montant:</b>	201,08 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-25	4664719-25-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Francis Blondeau			19,79 \$	
<b>No paiement:</b>	164561	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	50027	<b>Nom:</b>	BFL CANADA	<b>Montant:</b>	3 580,96 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-11	MUN12494-11-03-21	RÉCLAMATION 2019-041R - REFOULEMENT D'ÉGOUT			Martine Savard			1 577,17 \$	
2021-03-30	418722	ASSURANCE POUR LA PISTE DE ROULI-ROULANT - VOIR CRÉDIT 420032			Martine Savard			2 492,43 \$	
2021-04-01	420032	CORRECTION FRAIS UMQ - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 418722			Martine Savard			(488,64 \$)	
<b>No paiement:</b>	164562	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03805	<b>Nom:</b>	BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC	<b>Montant:</b>	1 132,88 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-24	6511716713	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8273)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8273)		1 132,88 \$	
<b>No paiement:</b>	164563	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04186	<b>Nom:</b>	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	<b>Montant:</b>	109,22 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-24	4591	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8259)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8259)		109,22 \$	
<b>No paiement:</b>	164564	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	50607	<b>Nom:</b>	CONSEIL DES AINÉS DE SAINT-LAMBERT	<b>Montant:</b>	15 000,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-07	20210407	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES - RÉOLUTION 2021-03-67			Georges Pichet			15 000,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164565	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	01069	<b>Nom:</b>	CONTENEURS ATS INC	<b>Montant:</b>	9 519,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-24	242840	ACHAT DE CONTENEURS (2021-1100)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-1100)		9 519,93 \$	
<b>No paiement:</b>	164566	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	01710	<b>Nom:</b>	DISTRIBUTIONS PLA-M INC	<b>Montant:</b>	378,91 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-26	137574	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6578)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6578)		378,91 \$	
<b>No paiement:</b>	164567	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04139	<b>Nom:</b>	DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	<b>Montant:</b>	572,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-23	380580	SERVICES PROFESSIONNELS - JUDICIARISATION DE DOSSIER DE L'ABATTAGE ET LA PL/			Martine Savard			572,58 \$	
<b>No paiement:</b>	164568	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	54787	<b>Nom:</b>	GABRIELLE MUNGER	<b>Montant:</b>	204,00 \$



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164568		2021-04-15	54787	GABRIELLE MUNGER	204,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-08	20210408	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		204,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164569		2021-04-15	60356	GERVAIS DESCHENES	574,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-13	20210413	PAIEMENT FINAL-TRANSACTION EN RÈGLEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION: DOSSIER 20:	Martine Savard		574,39 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164570		2021-04-15	95761	GROUPE MASTER (LE)	176,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	1945676-01	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN BIBLIOTHÈQUE (2021-6488)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6488)	112,94 \$
2021-03-22	1945676-02	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN BIBLIOTHÈQUE (2021-6488)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6488)	63,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164571		2021-04-15	95751	HUMANCE INC	1 121,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	INV092616	EXAMEN PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		1 121,01 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164572		2021-04-15	04525	HYDRO QUEBEC	1 683,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-06	682 902 181 033	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 665 720)	Francis Blondeau		28,82 \$
2021-04-08	611 802 442 367	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		819,76 \$
2021-04-08	614 502 643 048	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 019 929)	Francis Blondeau		5,12 \$
2021-04-06	653 202 295 153	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 841 132)	Francis Blondeau		655,40 \$
2021-04-07	659 502 543 714	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		39,11 \$
2021-04-06	656 802 275 248	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 017 742 303)	Francis Blondeau		106,62 \$
2021-04-06	681 102 187 917	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 063 262 693)	Francis Blondeau		28,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164573		2021-04-15	04344	J.A. LARUE INC	111,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-23	I000057091	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8251)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8251)	111,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164574		2021-04-15	58244	KATERI CAMPILLO	169,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-13	20210413	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		169,00 \$



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	164575	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04814	<b>Nom:</b>	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	<b>Montant:</b>	313,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-28	38586	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)		313,42 \$	
<b>No paiement:</b>	164576	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	01002	<b>Nom:</b>	LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	<b>Montant:</b>	261,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-24	7394035772	LOCATION DE VEHICULE (2020-8257)			Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8257)		261,42 \$	
<b>No paiement:</b>	164577	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	95870	<b>Nom:</b>	LOCATION TREMBLAY	<b>Montant:</b>	1 278,41 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-24	023331	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER - FIN DE CONTRAT (2020-1598)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1598)		1 278,41 \$	
<b>No paiement:</b>	164578	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	58491	<b>Nom:</b>	LORRAINE DESLANDES	<b>Montant:</b>	103,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-12-15	20201215	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			103,57 \$	
<b>No paiement:</b>	164579	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	60355	<b>Nom:</b>	LOUISE BARRETTE	<b>Montant:</b>	120,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-01	011120	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2021-6577)			Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6577)		120,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164580	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04643	<b>Nom:</b>	L.P. PHOTO (2000) INC	<b>Montant:</b>	574,88 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-23	12074	PHOTOGRAPHIE (2021-4001)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-4001)		574,88 \$	
<b>No paiement:</b>	164581	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	59807	<b>Nom:</b>	MADLYN GRANT	<b>Montant:</b>	40,01 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-07	20210407	REMBOURSEMENT - ABONNEMENT BCITI			Dominique-Anne Soucie			40,01 \$	
<b>No paiement:</b>	164582	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03510	<b>Nom:</b>	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	<b>Montant:</b>	223,10 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-25	DA0008131013	ACHAT DE PNEUS (2021-1105)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-1105)		223,10 \$	
<b>No paiement:</b>	164583	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	60350	<b>Nom:</b>	NOEMIE LAFOND	<b>Montant:</b>	500,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-25	3	SERVICES PROFESSIONNELS - QUESTIONNAIRE SUR LES EFFECTS DE LA PANDÉMIE SU			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2021-1067)		500,00 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b> 164584	<b>Date:</b> 2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b> 50002	<b>Nom:</b> PETITE CAISSE (FRANCE BILODEAU)	<b>Montant:</b> 173,25 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-04-13	20210413	PETITE CAISSE (FRANCE BILODEAU)	Ronald Laurin		173,25 \$
<b>No paiement:</b> 164585	<b>Date:</b> 2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59319	<b>Nom:</b> PIANO HERITAGE	<b>Montant:</b> 14 944,45 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-03-17	574571	ACHAT DE 2 PIANOS (2021-1040)	Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-1040)	14 944,45 \$
<b>No paiement:</b> 164586	<b>Date:</b> 2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59631	<b>Nom:</b> PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b> 451,70 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-03-22	568120/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8246)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8246)	87,56 \$
2021-03-22	568533/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8249)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8249)	340,37 \$
2021-03-26	574222/1	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8279)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8279)	23,77 \$
<b>No paiement:</b> 164587	<b>Date:</b> 2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05029	<b>Nom:</b> PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	<b>Montant:</b> 617,73 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-03-22	418119-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8245)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8245)	340,41 \$
2021-03-22	414679-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8245)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8245)	277,32 \$
<b>No paiement:</b> 164588	<b>Date:</b> 2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95771	<b>Nom:</b> PRO KONTROL	<b>Montant:</b> 51,18 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-03-12	L-IN496992	ACHAT DE MATÉRIAUX - CENTRE DE LOISIRS (2021-6350)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6350)	51,18 \$
<b>No paiement:</b> 164589	<b>Date:</b> 2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b> 58072	<b>Nom:</b> PUBLICITE JL INC.	<b>Montant:</b> 48,29 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-03-25	3021061	ACHAT DE MATÉRIAUX - TRAVAUX PUBLICS (2021-1083)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1083)	48,29 \$
<b>No paiement:</b> 164590	<b>Date:</b> 2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04683	<b>Nom:</b> QUEBEC LINGE (ARAMARK)	<b>Montant:</b> 458,57 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-04-13	9002843456	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9035)	145,38 \$
2021-04-06	9002839512	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	137,42 \$
2021-03-30	9002835322	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	175,77 \$
<b>No paiement:</b> 164591	<b>Date:</b> 2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04705	<b>Nom:</b> QUINCAILLERIE BERGER INC	<b>Montant:</b> 55,75 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-03-22	0784016	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6372)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6372)	55,75 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	164592	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03999	<b>Nom:</b>	RETRAITE QUEBEC	<b>Montant:</b>	2 519,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-14	20210414	RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX: M1021047 NO DE REMISE PPES044178286			Maxime Marquis			2 519,58 \$	
<b>No paiement:</b>	164593	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04316	<b>Nom:</b>	RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b>	435,19 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-22	41460-12588101	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6496)			Ghislain l'Ecuyer	Josée Véronneau (2021-6496)		342,90 \$	
2021-03-24	41460-12592001	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6500)			Ghislain l'Ecuyer	Josée Véronneau (2021-6500)		92,29 \$	
<b>No paiement:</b>	164594	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04913	<b>Nom:</b>	Service d'entretien menager Vimont inc.	<b>Montant:</b>	9 593,51 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-23	16474	ENTRETIEN MÉNAGER AU 55 ARGYLE, 31-35 FORT ET 490 MERCILLE - MARS 2021 (2021-9)			Ghislain l'Ecuyer	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9010)		9 593,51 \$	
<b>No paiement:</b>	164595	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	05321	<b>Nom:</b>	Servicorp	<b>Montant:</b>	64,67 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-25	IN449194	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2021-1110)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1110)		64,67 \$	
<b>No paiement:</b>	164596	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	05980	<b>Nom:</b>	TERRASSEMENT TECHNIQUE INC.	<b>Montant:</b>	5 000,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-06	20210406	LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION - CONTRAT NO: 17ENV03 - FOURNITURE ET I			Stéphanie Fournier			5 000,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164597	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04869	<b>Nom:</b>	NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.	<b>Montant:</b>	2 624,86 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-24	077-118587	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8260)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8260)		1 936,04 \$	
2021-03-24	077-118582	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8258)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8258)		688,82 \$	
<b>No paiement:</b>	164598	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04952	<b>Nom:</b>	WESTBURNE, GROUPE REXEL	<b>Montant:</b>	111,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-22	3121871	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN BÂTIMENTS (2021-1095)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1095)		111,42 \$	
<b>No paiement:</b>	164599	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03686	<b>Nom:</b>	WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	<b>Montant:</b>	1 580,90 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-02-01	0225184-0733-7	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2020-9127)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2020-9127)		948,54 \$	
2021-03-01	0237817-0733-8	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2020-9127)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2020-9127)		632,36 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b> 164600	<b>Date:</b> 2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b> 00704	<b>Nom:</b> 9124-5704 QUEBEC INC (DUVAL TOYOTA)	<b>Montant:</b> 561,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	FT55797	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8238)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8238)	561,99 \$

<b>No paiement:</b> 164601	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 19,78 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-06-01	6719656-01-06-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2020-12-01	6719656-01-12-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2021-01-01	6719656-01-01-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2020-07-01	6719656-01-07-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		19,80 \$
2020-10-01	6719656-01-10-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2020-03-01	6719656-01-03-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2020-01-01	6719656-01-01-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2020-05-01	6719656-01-05-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2020-04-01	6719656-01-04-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2020-09-01	6719656-01-09-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		19,80 \$
2020-08-01	6719656-01-08-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2020-02-01	6719656-01-02-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2020-11-01	6719656-01-11-20	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
2021-04-01	6719656-01-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		19,79 \$
2021-02-01	6719656-01-02-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,78 \$
2021-03-01	6719656-01-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		19,79 \$
2019-12-01	6719656-01-12-19-2	CRÉDIT - FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		(296,98 \$)

<b>No paiement:</b> 164602	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 51193	<b>Nom:</b> ALAIN LEFRANCOIS	<b>Montant:</b> 3 000,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-19	20210419	REMBOURSEMENT -DÉPÔT - PERMIS POUR PROJET D'AGRANDISSEMENT - 116 AVENUE	Anik Fortin		3 000,00 \$

<b>No paiement:</b> 164603	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 58364	<b>Nom:</b> ANNIE DESAUTELS	<b>Montant:</b> 94,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-20	20210420	REMBOURSEMENT - ABONNEMENT BCITI	Dominique-Anne Soucie		94,00 \$

<b>No paiement:</b> 164604	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 05757	<b>Nom:</b> AQUALITECK	<b>Montant:</b> 1 326,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-08	28080221	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1742)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-1742)	1 326,35 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b> 164605	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60358	<b>Nom:</b> BACHIR WAZEN	<b>Montant:</b> 16,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-19	20210419	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ PAR MANDATAIRE POUR VENDE	Maxime Marquis		16,72 \$

<b>No paiement:</b> 164606	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 3 283,20 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	6711336-01-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		59,37 \$
2021-04-04	9236576-04-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		21,51 \$
2021-04-04	9236579-04-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		176,80 \$
2021-04-04	9236601-04-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		21,51 \$
2021-04-04	9238621-04-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		830,63 \$
2021-04-04	9236582-04-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		21,51 \$
2021-04-04	9236529-04-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		1 844,65 \$
2021-04-04	9236612-04-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		21,51 \$
2021-04-04	9236575-04-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		21,51 \$
2021-04-04	9236514-04-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		61,09 \$
2021-04-04	9236510-04-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		99,00 \$
2021-04-01	9236554-04-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		64,38 \$
2021-04-01	6719680-01-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		19,94 \$
2021-04-01	6714803-01-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		19,79 \$

<b>No paiement:</b> 164607	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 500104	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 10,63 \$
----------------------------	-------------------------	---------------------------------	-------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	41361628-01-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		10,63 \$

<b>No paiement:</b> 164608	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 50103	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 234,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	517682929-01-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		234,48 \$

<b>No paiement:</b> 164609	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60360	<b>Nom:</b> BENOIT SICOTTE	<b>Montant:</b> 108,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-20	20210420	REMBOURSEMENT - ABONNEMENT BCITI - TENNIS	Eric Carignan		108,00 \$

<b>No paiement:</b> 164610	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 52958	<b>Nom:</b> DOMINIQUE PISSARD	<b>Montant:</b> 148,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-20	20210420	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		148,00 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	164611	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	60349	<b>Nom:</b>	GROUPE ICIBLE	<b>Montant:</b>	684,10 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-31	20191453	LICENCE TUXEDO - MARS 2021 (2021-9048)			Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-9048)		684,10 \$	
<b>No paiement:</b>	164612	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	05360	<b>Nom:</b>	GROUPE PSC PRODUITS & SERVICES DE LA CONSTRUCTION MONTRÉAL	<b>Montant:</b>	815,98 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-30	FC00274715	ACHAT DE MATÉRIAUX - RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2021-1113)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-1113)		815,98 \$	
<b>No paiement:</b>	164613	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04525	<b>Nom:</b>	HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b>	629,60 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-12	647 802 301 896	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 664 855)			Francis Blondeau			29,83 \$	
2021-04-13	689 202 126 324	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)			Francis Blondeau			599,77 \$	
<b>No paiement:</b>	164614	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04344	<b>Nom:</b>	J.A. LARUE INC	<b>Montant:</b>	1 927,05 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-31	I000057201	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8240)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8240)		1 927,05 \$	
<b>No paiement:</b>	164615	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	60347	<b>Nom:</b>	JOELLE MOROSOLI	<b>Montant:</b>	22 995,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-12	20210412	PROJET DE L'OEUVRE D'ART AU CARREFOUR GIRATOIRE - 1ER VERSEMENT (2021-6313)			Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-6313)		22 995,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164616	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04814	<b>Nom:</b>	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	<b>Montant:</b>	744,10 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-01	151608	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)		407,93 \$	
2021-04-03	151616	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)		336,17 \$	
<b>No paiement:</b>	164617	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	01441	<b>Nom:</b>	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	<b>Montant:</b>	4,87 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-01	2406032	PUBLICATION D'ADDENDA SUR SEO (2021-9042)			Stéphanie Fournier	Francis Blondeau (2021-9042)		4,87 \$	
<b>No paiement:</b>	164618	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04803	<b>Nom:</b>	MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	<b>Montant:</b>	17,65 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-30	2103557481	GAZ PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS (2021-6592)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6592)		17,65 \$	
<b>No paiement:</b>	164619	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	59631	<b>Nom:</b>	PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b>	421,88 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164619		2021-04-21	59631	PIECES D'AUTO SUPER	421,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-30	577634/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8290)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8290)	26,28 \$
2021-03-31	578754/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8298)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8298)	395,60 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164620		2021-04-21	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	300,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	0784641	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6629)	Ghislain l'Ecuyer	Josée Véronneau (2021-6629)	300,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164621		2021-04-21	01882	RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	2 346,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-30	64170	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6604)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6604)	1 724,87 \$
2021-03-31	64173	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6603)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6603)	621,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164622		2021-04-21	05473	RONA INC.	381,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	43020-11800771	ACHAT DE MATÉRIEL - RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2021-1115)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-1115)	381,26 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164623		2021-04-21	04316	RONA INC. - BROSSARD	605,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-29	41460-12600911	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6503)	Ghislain l'Ecuyer	Josée Véronneau (2021-6503)	395,76 \$
2021-03-30	41460-12603201	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6516)	Ghislain l'Ecuyer	Josée Véronneau (2021-6516)	210,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164624		2021-04-21	03772	SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	397,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	8300835637	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 600 OAK - AVRIL 2021 (2021-9020)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9020)	397,18 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164625		2021-04-21	04913	Service d'entretien menager Vimont inc.	1 300,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	16459	ENTRETIEN MÉNAGER AU 81 HOOPER POUR MARS 2021 (2020-4013)	Josée Véronneau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4013)	1 300,37 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164626		2021-04-21	54097	SIMARD PIERRE-OLIVIER	6 734,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-20	20210420	PAIEMENT FINAL- TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOTRE RECLAMATION : DOSSIER 21	Martine Savard		6 734,90 \$



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b> 164627	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 95426	<b>Nom:</b> STEPHEN RICHARD CARREIRO	<b>Montant:</b> 30,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-04-08	20210408	HONORAIRES PROFESSIONNELS - FRAIS MEDICAUX	Mélissa Mercure	Payé au fournisseur 30,00 \$
<b>No paiement:</b> 164628	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 03926	<b>Nom:</b> TRANE CANADA ULC (TRANE QUEBEC)	<b>Montant:</b> 156,09 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-04-01	9868070	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6509)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6509) 156,09 \$
<b>No paiement:</b> 164629	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04869	<b>Nom:</b> NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.	<b>Montant:</b> 206,96 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-04-01	077-120536	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8320)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8320) 206,96 \$
<b>No paiement:</b> 164630	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 05930	<b>Nom:</b> ULINE CANADA CORPORATION	<b>Montant:</b> 73,83 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-04-01	8199646	CARTE D'AFFAIRE (2021-1132)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2021-1132) 73,83 \$
<b>No paiement:</b> 164631	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04145	<b>Nom:</b> ULTRA CLEAR ENGINE FLUIDS (COMPAGNIE ULTRA-CLAIR INC. (LA))	<b>Montant:</b> 810,80 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-04-01	0526697	ACHAT D'ANTIGEL POUR MOTEUR (2021-6621)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6621) 810,80 \$
<b>No paiement:</b> 164632	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04724	<b>Nom:</b> VIDEOTRON	<b>Montant:</b> 71,14 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-04-02	00005840/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 OAK	Francis Blondeau	Payé au fournisseur 71,14 \$
<b>No paiement:</b> 164633	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 50226	<b>Nom:</b> VILLE DE BROSSARD	<b>Montant:</b> 177,38 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-03-31	202100-000000027	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK DE MARS 2021 SELON LA CLÉ DE PARTAGE ÉT	Francis Blondeau	Payé au fournisseur 177,38 \$
<b>No paiement:</b> 164634	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 03686	<b>Nom:</b> WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	<b>Montant:</b> 632,36 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-04-01	0250636-0733-4	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2020-9127)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2020-9127) 632,36 \$
<b>No paiement:</b> 164635	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 60359	<b>Nom:</b> XAVIER MAGEAU	<b>Montant:</b> 93,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>
2021-04-13	20210413	REMBOURSEMENT - ABONNEMENT BCITI - TENNIS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 93,00 \$



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b> 164636	<b>Date:</b> 2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b> 52290	<b>Nom:</b> ANIMATIONS CLIN D'OEIL INC.	<b>Montant:</b> 531,64 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-04-12	14318	SPECTACLE - LA FÊTE PRINTEMPS DE BALTHAZAR (2021-6613)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6613)	531,64 \$
<b>No paiement:</b> 164637	<b>Date:</b> 2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b> 05908	<b>Nom:</b> A1 PORTES DE GARAGE INC.	<b>Montant:</b> 1 724,63 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-01-29	116157	APPEL DE SERVICE (2021-1006)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1006)	1 724,63 \$
<b>No paiement:</b> 164638	<b>Date:</b> 2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 163,06 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-04-10	6722217-10-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		163,06 \$
<b>No paiement:</b> 164639	<b>Date:</b> 2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b> 03805	<b>Nom:</b> BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC	<b>Montant:</b> 504,42 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-04-09	6512284228	ACHAT DE PNEUS (2021-8278)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8278)	504,42 \$
<b>No paiement:</b> 164640	<b>Date:</b> 2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b> 59852	<b>Nom:</b> CAROLINE SAMSON	<b>Montant:</b> 195,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-04-26	20210426	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		195,00 \$
<b>No paiement:</b> 164641	<b>Date:</b> 2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b> 52550	<b>Nom:</b> ELIANE LABERGE	<b>Montant:</b> 500,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-04-27	20210427	OEUVRE POUR PIANO PUBLIC (2021-6692)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6692)	500,00 \$
<b>No paiement:</b> 164642	<b>Date:</b> 2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b> 60013	<b>Nom:</b> ELLIOT MCKEOWN	<b>Montant:</b> 77,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-04-22	20210422	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
<b>No paiement:</b> 164643	<b>Date:</b> 2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b> 05486	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS DE FORESTERIE ET RECYCLAGE POWERTECH (LES)	<b>Montant:</b> 264,57 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-03-31	12799	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8288)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8288)	264,57 \$
<b>No paiement:</b> 164644	<b>Date:</b> 2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b> 52734	<b>Nom:</b> ERIC LEMIEUX	<b>Montant:</b> 2 398,33 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-04-28	20210428	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ PAR VENDEUR PAR BMO (2E VEF Maxime Marquis			2 398,33 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164645		2021-04-30	60367	FATEMEH KHADIR	26,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-22	20210422	REMBOURSEMENT - ABONNEMENT BCITI	Dominique-Anne Soucie		26,51 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164646		2021-04-30	00066	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	166 488,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-28	20210428	CAISSE DE RETRAITES CADRES	Maxime Marquis		101 533,10 \$
2021-04-28	20210428-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS	Maxime Marquis		61 973,98 \$
2021-04-28	20210428-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES	Maxime Marquis		2 981,16 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164647		2021-04-30	03870	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	6 645,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-28	20210428	REMISES DU 21 MARS AU 24 AVRIL 2021 - RÉFÉRENCE NO 25965	Maxime Marquis		6 645,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164648		2021-04-30	59393	FRANCOIS CARTIER	80,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-26	20210426	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		80,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164649		2021-04-30	04525	HYDRO QUEBEC	5 516,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-14	650 502 556 396	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		673,91 \$
2021-04-21	628 002 611 405	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		3 728,30 \$
2021-04-16	655 002 547 868	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		134,85 \$
2021-04-16	620 802 372 233	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Francis Blondeau		139,08 \$
2021-04-26	627 102 360 462	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		840,60 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164650		2021-04-30	04344	J.A. LARUE INC	143,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-08	I000057327	ACHAT DE PEINTURE (2021-8300)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8300)	143,99 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164651		2021-04-30	60369	MARIE DESROSIERS	77,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-22	20210422	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164652		2021-04-30	60365	MARILOU BELISLE	200,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164652		2021-04-30	60365	MARILOU BELISLE	200,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-26	20210426	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		200,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164653		2021-04-30	02312	MARTECH INC	1 449,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-07	186944	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-1089)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-1089)	1 449,26 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164654		2021-04-30	03510	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	798,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-07	DA0008150871	ACHAT DE PNEUS (2021-6693)	Sébastien Gravel	Martin Roy (2021-6693)	798,01 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164655		2021-04-30	60368	MONIQUE LAVIGUEUR	26,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-26	20210426	REMBOURSEMENT - ABONNEMENT BCITI	Dominique-Anne Soucie		26,51 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164656		2021-04-30	54521	MORNEAU SHEPELL LTD	448,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-05	1376625	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS	Mélissa Mercure		448,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164657		2021-04-30	00601	MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	373,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-09	IN0559857	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENT BIBLIOTHÈQUE (2021-1136)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1136)	373,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164658		2021-04-30	05029	PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	232,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-07	419620-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8302)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8302)	93,57 \$
2021-04-07	419655-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8319)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8319)	138,85 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164659		2021-04-30	03293	PUROLATOR INC.	13,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-23	447357671	SERVICE DE COURRIER	Francis Blondeau		13,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164660		2021-04-30	04683	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	156,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	164660	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	04683	<b>Nom:</b>	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	<b>Montant:</b>	156,75 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-20	9002847572	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)		156,75 \$	
<b>No paiement:</b>	164661	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	04705	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE BERGER INC	<b>Montant:</b>	240,32 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-08	0784936	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6624)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6624)		68,03 \$	
2021-04-08	0784956	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6611)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6611)		172,29 \$	
<b>No paiement:</b>	164662	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	58615	<b>Nom:</b>	RACHEL VEILLEUX	<b>Montant:</b>	77,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-22	20210422	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Dominique-Anne Soucie			77,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164663	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	00064	<b>Nom:</b>	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	<b>Montant:</b>	60 140,18 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-28	20210428	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS AVI			Maxime Marquis			60 140,18 \$	
<b>No paiement:</b>	164664	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	60364	<b>Nom:</b>	RENE GUIZZETTI	<b>Montant:</b>	254,63 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-27	20210427	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - REMBOURSEMENT 2E VERSEMENT 2021 PAY			Maxime Marquis			254,63 \$	
<b>No paiement:</b>	164665	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	58053	<b>Nom:</b>	RICHARD BOULET	<b>Montant:</b>	400,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-28	20210428	REMBOURSEMENT DÉPENSES - FORMATION URBANISME			Mélissa Mercure			400,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164666	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	03126	<b>Nom:</b>	RONA INC.	<b>Montant:</b>	113,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-08	41040-12687121	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8303)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8303)		113,57 \$	
<b>No paiement:</b>	164667	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	04316	<b>Nom:</b>	RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b>	433,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-07	41460-12616281	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2021-6521)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6521)		142,55 \$	
2021-04-09	41460-12619831	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN COMMUN DES BÂTIMENTS (2021-6511)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6511)		291,38 \$	
<b>No paiement:</b>	164668	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	00061	<b>Nom:</b>	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	<b>Montant:</b>	6 263,38 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	164668	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	00061	<b>Nom:</b>	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	<b>Montant:</b>	6 263,38 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-28	20210428	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS			Maxime Marquis			6 263,38 \$	
<b>No paiement:</b>	164669	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	04913	<b>Nom:</b>	Service d'entretien menager Vimont inc.	<b>Montant:</b>	13 458,97 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-31	16458	ENTRETIEN MÉNAGER AU 600 OAK POUR MARS 2021 (2020-9074)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9074)		13 458,97 \$	
<b>No paiement:</b>	164670	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	60366	<b>Nom:</b>	SHERLEY MCLEAN	<b>Montant:</b>	61,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-26	20210426	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Dominique-Anne Soucie			61,00 \$	
<b>No paiement:</b>	164671	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	04562	<b>Nom:</b>	ENTANDEM (SOCAN)	<b>Montant:</b>	1 946,82 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-09-23	31322	DROITS D'AUTEUR - MUSÉE À CIEL OUVERTS 2018-2019 (2021-6691)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6691)		1 946,82 \$	
<b>No paiement:</b>	164672	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	04924	<b>Nom:</b>	TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	<b>Montant:</b>	121,87 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-08	404025	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6510)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6510)		121,87 \$	
<b>No paiement:</b>	164673	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	00313	<b>Nom:</b>	TELUS	<b>Montant:</b>	1 777,11 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-16	35290023028	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Francis Blondeau			1 777,11 \$	
<b>No paiement:</b>	164674	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	59691	<b>Nom:</b>	THOMSON REUTERS CANADA	<b>Montant:</b>	138,60 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-02	844157855	MISE À JOUR DE LA LOI D'ACCES A L'INFORMATION			Cassandra Comin Bergor			138,60 \$	
<b>No paiement:</b>	S14370	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	05888	<b>Nom:</b>	ADAM SERVICES	<b>Montant:</b>	663,98 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-14	2021-0915	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6554)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6554)		663,98 \$	
<b>No paiement:</b>	S14371	<b>Date:</b>	2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b>	02837	<b>Nom:</b>	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	<b>Montant:</b>	137,83 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-02	335421	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINES (2020-1618)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1618)		137,83 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14372		2021-04-01	03330	ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ)	517,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-10	6774	INSCRIPTION COLLOQUE ANNUEL 2021	Catherine Langevin		517,39 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14373		2021-04-01	04923	BIBLIO RPL LTEE	243,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-10	0085-28480	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU - BIBLIOTHÈQUE (2021-1085)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1085)	243,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14374		2021-04-01	05691	CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	3 561,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-11	F40926	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8270)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8270)	3 561,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14375		2021-04-01	01187	CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	32,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-08	150384	ECHANGE/MODIFICATION GRANDEUR DE COUVRE-TOUT (2021-1060)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1060)	32,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14376		2021-04-01	04640	CONSTRUCTION DJL INC	2 673,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-09	2021 18005041	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	196,33 \$
2021-03-08	2021 18005025	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	384,78 \$
2021-03-10	2021 18005275	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	206,48 \$
2021-03-05	2021 18005612	SERVICE DE REBUT DE BETON (2020-1153)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153)	165,69 \$
2021-03-05	2021 18005948	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2020-1153)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153)	163,08 \$
2021-03-04	2021 18004714	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	1 557,32 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14377		2021-04-01	04349	ELECTRIMAT LTEE	730,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-11	FC00345225	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6373)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6373)	601,31 \$
2021-03-11	FC00345224	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6373)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6373)	129,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14378		2021-04-01	03036	ENTREPRISES MICHAUVILLE INC (LES)	32 326,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-11	33033	LOCATION DE 2 NIVELEUSES AVEC OPÉRATEURS - FÉVRIER 2021 (2020-9121)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9121)	32 326,37 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14379		2021-04-01	03225	EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	6,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14379		2021-04-01	03225	EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	6,31 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-22	139388	ACHAT DE MATÉRIEL - TROUSSES DE PREMIERS SOINS (2021-1036)		Mélissa Mercure	Maxime Marquis (2021-1036)	41,62 \$
2021-03-04	139770	CREDIT POUR FRAIS DE TRANSPORT CHARGÉ EN TROP - FACTURES 138988 ET 139388 (;		Mélissa Mercure	Maxime Marquis (2021-1036)	(35,31 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14380		2021-04-01	03297	EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	1 941,69 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-09	INV266496	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8271)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8271)	1 941,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14381		2021-04-01	05840	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	8 738,10 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-11	01-19301-0	LOCATION D'UN TRACTEUR (2020-9097)		Ronald Laurin	Georges Pichet (2020-9097)	8 738,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14382		2021-04-01	01112	FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S R L	11 649,27 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-08	1568351	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS AU 31 JANVIER 2021 - DOSSIER 298204.00007		Georges Pichet		11 649,27 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14383		2021-04-01	04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	278,20 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-09	772505	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1084)		Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-1084)	278,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14384		2021-04-01	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	672,60 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-13	M30015632387	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-1132)		Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1132)	224,20 \$
2021-01-09	M30015614688	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-9087)		Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
2021-03-13	M30015632386	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-9087)		Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14385		2021-04-01	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	143,72 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-08	7138893	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6538)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6538)	143,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14386		2021-04-01	05124	Groupe ABS Inc.	1 307,84 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-12	135731	INGÉNIERIE DES MATÉRIEAUX - CAROTTAGE POUR LES MURS DE FONDATION DE LA BIBL		Nicolas Beaudoin	Ghislain L'Écuyer (2020-4030)	1 307,84 \$



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b> S14387	<b>Date:</b> 2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b> 05253	<b>Nom:</b> GROUPE CT (CT COPIEUR)	<b>Montant:</b> 47,05 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-08	494962	FRAIS DE BASE FACTURÉ POUR LA PERIODE DU 1 MARS AU 31 MARS 2021 - BIBLIOTHÈQ	Maxime Marquis		47,05 \$

<b>No paiement:</b> S14388	<b>Date:</b> 2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b> 04387	<b>Nom:</b> AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	<b>Montant:</b> 453,02 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-10	1-1493566	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8221)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8221)	258,84 \$
2021-03-10	1-1493410	RETOUR DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8211)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8211)	(31,04 \$)
2021-03-09	1-1493294	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8211)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8211)	225,22 \$

<b>No paiement:</b> S14389	<b>Date:</b> 2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b> 04101	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE ALIRE	<b>Montant:</b> 467,73 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-12	172009	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2021-1043)	306,82 \$
2021-03-12	172010	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2021-1043)	160,91 \$

<b>No paiement:</b> S14390	<b>Date:</b> 2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 7 436,52 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-17	171256	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	119,39 \$
2021-03-17	171253	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	904,84 \$
2021-03-17	171251	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 170766	Elizabeth Jacques		(13,60 \$)
2021-03-17	171254	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	669,74 \$
2021-03-15	171115	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	1 002,38 \$
2021-03-15	171120	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	1 040,29 \$
2021-03-15	171121	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	179,29 \$
2021-03-15	171116	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	500,85 \$
2021-03-16	171252	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	26,20 \$
2021-03-11	171033	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	770,65 \$
2021-03-11	171025	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	546,21 \$
2021-03-11	171035	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	839,47 \$
2021-03-17	171255	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	184,33 \$
2021-03-11	171024	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	629,78 \$
2021-03-11	171037	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Dominique-Anne Soucie	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	36,70 \$

<b>No paiement:</b> S14391	<b>Date:</b> 2021-04-01	<b>Référence Fourn.:</b> 01258	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE RENAUD BRAY	<b>Montant:</b> 103,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-09	CW24193005	LOCATION DE VOLUMES (2021-1045)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1045)	103,79 \$



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14392		2021-04-01	95869	LOCATION SSJ INC.	1 554,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-08	67013840	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER (2020-1597)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1597)	1 554,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14393		2021-04-01	04702	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	288,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-08	22461067-00	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6362)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6362)	19,58 \$
2021-03-08	22461024-00	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-6362)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6362)	19,11 \$
2021-03-11	22490282-00	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 22451368-00 (2021-6362)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6362)	(11,16 \$)
2021-03-08	22451368-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6362)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6362)	308,30 \$
2021-03-02	22432741-00	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 22319858-00 (2021-6361)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6361)	(47,60 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14394		2021-04-01	05896	MACPEK INC.	21,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-10	21186154-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8213)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8213)	190,89 \$
2021-03-11	21186271-00	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 21184390-00 ET 2118439-01 (2021-8152)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8152)	(169,70 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14395		2021-04-01	03074	MAXIGAZ INC	65,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-10	316399	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	65,54 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14396		2021-04-01	05775	MBM EXTERMINATION INC.	120,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-10	6427	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9000)	120,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14397		2021-04-01	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	1 172,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-12	964142	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8227)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8227)	14,24 \$
2021-03-10	963956	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8220)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8220)	1 037,49 \$
2021-03-11	963984	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8222)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8222)	120,38 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14398		2021-04-01	59760	MUNICONSEIL AVOCATS	324,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-01	11584	SERVICES PROFESSIONNELS - AVIS DE RÉSERVE 287410-02	Martine Savard		245,29 \$
2021-02-01	11810	SERVICES PROFESSIONNELS - AVIS DE RÉSERVE 287410-02	Martine Savard		79,50 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14399		2021-04-01	04199	NAVADA LTÉE	14 163,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-01	278274	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2021-6589)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6589)	1 029,04 \$
2021-03-01	278275	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2021-6589)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6589)	370,22 \$
2021-03-01	278300	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2021-6590)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6590)	1 036,28 \$
2021-03-01	278271	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2021-6588)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6588)	1 676,95 \$
2021-03-10	277535	ENTRETIEN DES SYSTEMES DE REFRIGERATION A L'ARENA (2020-9094)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)	781,95 \$
2021-03-01	278270	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - TRAVAUX A L'ARENA (2021-5013)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-5013)	2 915,08 \$
2021-03-01	278265	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2021-5013)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-5013)	3 801,10 \$
2021-03-01	278262	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2021-6589)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6589)	773,79 \$
2021-03-01	278272	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2021-6587)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6587)	1 778,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14400		2021-04-01	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	293,41 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-12	211717	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2021-1044)	293,41 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14401		2021-04-01	59991	PAUL IMBEAULT	1 757,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-12	009	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 1E AU 12 MARS 2021 (2020-9123)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9123)	1 757,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14402		2021-04-01	04706	QUINCAILLERIE DEMERS INC	239,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-12	0506176	ACHAT DE MATÉRIEL - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6216)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6216)	239,66 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14403		2021-04-01	59948	SECURITE X GUARD	2 914,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-08	3568	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2020-9113)	Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9113)	2 914,62 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14404		2021-04-01	03902	SEL WARWICK NC	14 003,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-08	1-205565	SEL DE VOIRIE (2020-9119)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9119)	14 003,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14405		2021-04-01	00062	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	4 072,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	20210325	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Maxime Marquis		4 072,38 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14406		2021-04-01	03562	TECH-MIX (BAUVAL)	1 567,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-12	1038567	ASPHALTE ROUTIER (2021-6550)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6550)	1 015,46 \$
2021-03-09	1038467	ASPHALTE ROUTIER (2021-6539)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6539)	551,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14407		2021-04-01	03884	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	529,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-05	PSQC0214019	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8205)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8205)	199,13 \$
2021-03-06	PSQC0214119	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8205)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8205)	330,42 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14408		2021-04-01	95820	VISION METEO PLUS	1 322,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-08	SAINT-LAMBERT_2021	CALIBRATION DES SYSTEMES D'EPANDAGE DE 3 CAMIONS (2021-6543)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6543)	1 322,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14409		2021-04-01	04811	W. COTE & FILS LTÉE	869,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-11	FC-035343	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8212)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8212)	869,66 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14410		2021-04-08	03058	ACIER PICARD INC.	562,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-16	1573324	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-1078)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-1078)	562,64 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14411		2021-04-08	05888	ADAM SERVICES	790,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-21	2021-0916	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6568)	Ghislain L'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6568)	663,98 \$
2021-03-20	2021-0917	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6571)	Ghislain L'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6571)	126,47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14412		2021-04-08	02837	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	1 144,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-16	335979	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE ROBOT DE PISCINE (2021-6555)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6555)	1 144,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14413		2021-04-08	02787	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	2 242,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-19	65323	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-1032)	Dominique-Anne Soucie	Georges Pichet (2021-1032)	2 242,01 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	S14414	<b>Date:</b>	2021-04-08	<b>Référence Fourn.:</b>	02116	<b>Nom:</b>	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	<b>Montant:</b>	390,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-19	T0056397-19-03-2021	EXAMEN MEDICAL - PRE-EMPLOI			Mélissa Mercure			390,92 \$	
<b>No paiement:</b>	S14415	<b>Date:</b>	2021-04-08	<b>Référence Fourn.:</b>	04640	<b>Nom:</b>	CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b>	1 114,02 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-17	2021 18006173	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)		395,91 \$	
2021-03-17	2021 18006358	SERVICE DE REBUT-ASPHALTE (2020-1153)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153)		31,59 \$	
2021-03-15	2021 18005869	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2020-1153)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153)		416,67 \$	
2021-03-16	2021 18006157	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)		189,89 \$	
2021-03-19	2021 18006677	SERVICE DE REBUT-BÉTON (2021-6594)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6594)		79,96 \$	
<b>No paiement:</b>	S14416	<b>Date:</b>	2021-04-08	<b>Référence Fourn.:</b>	59083	<b>Nom:</b>	ELITE MEDIC INC.	<b>Montant:</b>	41,38 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-18	EMS-431	ACHAT DE MATÉRIEL MÉDICAL (2021-1080)			Mélissa Mercure	Maxime Marquis (2021-1080)		41,38 \$	
<b>No paiement:</b>	S14417	<b>Date:</b>	2021-04-08	<b>Référence Fourn.:</b>	00041	<b>Nom:</b>	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	<b>Montant:</b>	25,87 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-04	54133	MISE A JOUR DE PLAQUETTES D'IDENTIFICATION (2021-6471)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2021-6471)		25,87 \$	
<b>No paiement:</b>	S14418	<b>Date:</b>	2021-04-08	<b>Référence Fourn.:</b>	01969	<b>Nom:</b>	ENVIROMET INTERNATIONAL INC	<b>Montant:</b>	758,84 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-15	2021131	PRÉVISION MÉTÉO POUR LE MOIS DE MARS 2021 (2020-4021)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-4021)		758,84 \$	
<b>No paiement:</b>	S14419	<b>Date:</b>	2021-04-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03282	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	<b>Montant:</b>	122,22 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-18	FA-84496	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8230)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8230)		122,22 \$	
<b>No paiement:</b>	S14420	<b>Date:</b>	2021-04-08	<b>Référence Fourn.:</b>	03297	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	<b>Montant:</b>	184,15 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-18	INV266836	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8271)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8271)		184,15 \$	
<b>No paiement:</b>	S14421	<b>Date:</b>	2021-04-08	<b>Référence Fourn.:</b>	05840	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	<b>Montant:</b>	2 759,40 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-16	01-19316-0	LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE (2020-9097)			Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-9097)		2 759,40 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14422		2021-04-08	02154	EUROFINS ENVIRONEX	46,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-28	652069	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	34,49 \$
2021-02-28	652067	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	12,08 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14423		2021-04-08	05966	EXO-C INC	11 744,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-15	0016659	SYSTÈME DE SON À L'ARÉNA (2019-1261)	Martin Latulippe	Georges Pichet (2019-1261)	11 744,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14424		2021-04-08	01112	FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S R L	17 243,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-19	1573042	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS AU 28 FÉVRIER 2021 - DOSSIER 298204.00007	Georges Pichet		17 243,64 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14425		2021-04-08	58887	FNX-INNOV	1 080,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-16	390868	ARPENTAGE CHAUSSÉE ET PARCONTRAT NO.: 20GN14 21GN03 - RELEVÉ DE RADIERS	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet (2020-4029)	1 080,77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14426		2021-04-08	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	109 998,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-26	N60001691214	COLLECTES DES MATIÈRES - FEVRIER 2021 (2020-9087)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	109 550,26 \$
2021-03-20	M30015632899	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-9087)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
2021-03-20	M30015632900	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-1132)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1132)	224,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14427		2021-04-08	01129	GROUPE LABERGE REMORQUAGE	310,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-15	566286	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-8231)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8231)	166,71 \$
2021-03-19	566538	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-6376)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6376)	143,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14428		2021-04-08	59197	IMPRESSION ND	206,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-17	2431	IMPRESSION D'AFFICHES - LOISIRS (2021-1077)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-1077)	206,96 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14429		2021-04-08	04579	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	74,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-17	229879	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6563)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6563)	74,51 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14430		2021-04-08	04387	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	419,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	1-1494735	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8239)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8239)	140,03 \$
2021-03-16	1-1494254	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8233)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8233)	279,25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14431		2021-04-08	01258	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	90,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-16	CW24214562	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1045)	31,45 \$
2021-03-16	CWQ24214563	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1045)	58,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14432		2021-04-08	04702	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1 835,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-19	22536813-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6493)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6493)	225,01 \$
2021-03-18	22529740-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6493)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6493)	282,43 \$
2021-03-19	22529644-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6492)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6492)	748,86 \$
2021-03-19	22529691-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6493)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6493)	123,48 \$
2021-03-15	22502136-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6374)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6374)	455,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14433		2021-04-08	05896	MACPEK INC.	375,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	21186267-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6560)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6560)	62,47 \$
2021-03-18	21186267-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6561)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6561)	120,38 \$
2021-03-17	21186267-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8228)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8228)	192,52 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14434		2021-04-08	03074	MAXIGAZ INC	131,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-17	316634	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	131,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14435		2021-04-08	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	470,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	718	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE - 21EQUI05 (2021-9042)	Stéphanie Fournier	Francis Blondeau (2021-9042)	470,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14436		2021-04-08	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	1 280,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-16	CM963956	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8220)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8220)	(262,95 \$)
2021-03-19	964537	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8241)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8241)	36,28 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14436		2021-04-08	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	1 280,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	964628	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE - VOIR CRÉDIT CM964628 (2021-8241)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8241)	161,15 \$
2021-03-22	CM964628	RETOUR DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8241)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8241)	(161,15 \$)
2021-03-16	963958.	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8227)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8227)	676,63 \$
2021-03-17	964513	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8236)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8236)	888,86 \$
2021-03-18	CM964513	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8236)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8236)	(43,66 \$)
2021-03-16	CM964142	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8227)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8227)	(14,24 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14437		2021-04-08	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	232,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	404259950	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1092)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1092)	203,69 \$
2021-03-15	404242120	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1020)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-1020)	28,37 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14438		2021-04-08	00196	PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	309,17 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-15	F0205398 00	APPEL DE SERVICE (2021-8225)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8225)	309,17 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14439		2021-04-08	53433	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	2 247,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-15	Q2030258	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1051)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2021-1051)	1 686,58 \$
2021-03-16	Q2030393	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1052)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2021-1052)	560,85 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14440		2021-04-08	00950	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	440,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-17	116100	RELIURE DE VOLUMES (2021-1046)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2021-1046)	440,93 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14441		2021-04-08	01272	RENE RIENDEAU (1986) INC	145,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-19	FCA0030176	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8198)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8198)	145,33 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14442		2021-04-08	59948	SECURITE X GUARD	2 586,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-15	3657	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2020-9113)	Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9113)	2 586,94 \$



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14443		2021-04-08	02013	SOFTCHOICE CORPORATION	675,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-18	90210663	RENOUVELLEMENT DE LICENCES 1 ANS (2021-1096)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1096)	491,98 \$
2021-03-19	90211151	RENOUVELLEMENT DE LICENCES 1 ANS (2021-1096)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1096)	183,26 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14444		2021-04-08	03562	TECH-MIX (BAUVAL)	343,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-15	1038602	ASPHALTE ROUTIER (2021-6556)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6556)	343,27 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14445		2021-04-08	03693	TENAQUIP	102,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-15	13747589-00	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2021-1079)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1079)	17,45 \$
2021-03-17	13755393-00	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2021-1099)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1099)	84,99 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14446		2021-04-08	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	1 645,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-15	2018-614	SERVICES INFORMATIQUES DU 28 FÉVRIER AU 13 MARS 2021	Francis Blondeau		1 645,59 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14447		2021-04-15	05888	ADAM SERVICES	663,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-28	2021-0918	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6579)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6579)	663,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14448		2021-04-15	04621	ADF DIESEL	2 083,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-24	FA07-178450	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUR DEMARREUR VEHICULE (2021-8223)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8223)	2 083,60 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14449		2021-04-15	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS	1 264,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	0000394117	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE	Martine Savard		1 264,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14450		2021-04-15	03232	BRANDT (NORTRAX)	2 798,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	8212778	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8261)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8261)	90,93 \$
2021-03-25	8212779	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8261)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8261)	990,43 \$
2021-03-25	8212780	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8269)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8269)	1 717,00 \$



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14451		2021-04-15	04640	CONSTRUCTION DJL INC	836,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-26	2021 18007733	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2021-6063)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6063)	61,46 \$
2021-03-26	2021 18008282	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	334,79 \$
2021-03-22	2021 18006747	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET ASPHALTE (2020-1153, 2021-6594)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153), Sylvain Bujold (2021-6594)	65,20 \$
2021-03-24	2021 18007492	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	323,83 \$
2021-03-24	2021 18007241	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2021-6594)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6594)	51,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14452		2021-04-15	04349	ELECTRIMAT LTEE	17,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	FC00347969	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6499)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6499)	17,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14453		2021-04-15	51563	EMILIE HEGEDUS	845,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-14	171	FORMATION GARDIENS AVERTIS (2021-6408)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6408)	845,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14454		2021-04-15	05484	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	19 775,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-22	3499	TRAVAUX D'ÉLAGAGE SEMAINES DU 14 AU 20 FÉVRIER 2021 (2020-4017)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	8 278,20 \$
2021-03-15	3501	TRAVAUX D'ÉLAGAGE - SEMAINE DU 3 AU 12 MARS 2021 (2020-4017)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	10 347,75 \$
2021-03-24	3507	APPEL D'URGENCE - TRAVAUX D'ELAGAGE (2020-4017)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	1 149,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14455		2021-04-15	05368	ENGLOBE CORP. (LVM)	1 569,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-23	MTL-37617	DISPOSTION DE VOYAGE DE TERRE (2021-6217)	Jean-François Blanchette	Sylvain Bujold (2021-6217)	1 569,30 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14456		2021-04-15	00041	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	38,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	54265	PLAQUES DE NOMS - LOISIRS (2021-6559)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6559)	38,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14457		2021-04-15	05892	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	204,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	36074	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNE PROPANE (2021-6580)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6580)	204,66 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14458		2021-04-15	03282	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	150,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	S14458	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03282	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	<b>Montant:</b>	150,22 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-25	FA-84571	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8244)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8244)		150,22 \$	
<b>No paiement:</b>	S14459	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	02154	<b>Nom:</b>	EUROFINS ENVIRONEX	<b>Montant:</b>	28,74 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-08-29	603842	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)			Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)		28,74 \$	
<b>No paiement:</b>	S14460	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	05966	<b>Nom:</b>	EXO-C INC	<b>Montant:</b>	247,20 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-22	0021039	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-6576)			Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6576)		247,20 \$	
<b>No paiement:</b>	S14461	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	01129	<b>Nom:</b>	GROUPE LABERGE REMORQUAGE	<b>Montant:</b>	149,47 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-26	566824	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-6600)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6600)		149,47 \$	
<b>No paiement:</b>	S14462	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04976	<b>Nom:</b>	GSP ENTRETIEN (GUSTAVO PEREZ)	<b>Montant:</b>	1 680,73 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-11-02	21-1562	NETTOYAGE DES TAPIS (2020-9115)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-9115)		1 680,73 \$	
<b>No paiement:</b>	S14463	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	59197	<b>Nom:</b>	IMPRESSION ND	<b>Montant:</b>	149,47 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-24	2531	IMPRESSION CARTES D'AFFAIRE (2021-1108)			Anik Fortin	Anik Fortin (2021-1108)		149,47 \$	
<b>No paiement:</b>	S14464	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	59108	<b>Nom:</b>	IMPRESSION NUMERIX INC.	<b>Montant:</b>	6 469,07 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-12	63667	IMPRESSION MAGAZINE SAINT-LAMBERT (2020-4027)			Catherine Langevin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4027)		6 469,07 \$	
<b>No paiement:</b>	S14465	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	59273	<b>Nom:</b>	INSPECVISION 3D INC	<b>Montant:</b>	344,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-24	1702	INSPECTION DE REGARDS PAR TELEOBJECTIFS- 20GN14 (2020-9105)			Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)		344,93 \$	
<b>No paiement:</b>	S14466	<b>Date:</b>	2021-04-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04387	<b>Nom:</b>	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	<b>Montant:</b>	1 127,20 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-23	1-1495431	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8254)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8254)		41,87 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14466		2021-04-15	04387	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	1 127,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-23	1-1495545	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8254)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8254)	174,70 \$
2021-03-23	1-1495326	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8250)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8250)	93,57 \$
2021-03-22	1-1495292	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8247)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8247)	817,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14467		2021-04-15	59834	JAKARTA CARTOGRAPHIE 3D INC.	4 024,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-05-13	1012	ARPENTAGE DE SURFACE NAVARRE, ORLÉANS ET PLACE DU MANS (2020-1244)	Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-1244)	4 024,13 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14468		2021-04-15	00166	LESLIE MACDONALD	773,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	250321-1	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2021-2504)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-2504)	773,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14469		2021-04-15	04101	LIBRAIRIE ALIRE	264,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	172242	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2021-1043)	264,30 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14470		2021-04-15	04319	LOCATION SAUVAGEAU	3 356,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-01	M265182-10	LOCATION DE VEHICULE (2020-8260)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-8260)	1 257,83 \$
2021-03-01	M265183-10	LOCATION DE VEHICULE (2020-8260)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-8260)	1 257,83 \$
2021-03-01	M266436-10	LOCATION DE VEHICULE (2020-8297)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8297)	1 286,57 \$
2021-03-01	T254184-17	CREDIT POUR LOCATION DE VEHICULE (2019-9648)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2019-9648)	(446,11 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14471		2021-04-15	04702	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	293,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	22547392-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6495)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6495)	260,65 \$
2021-03-25	22569750-00	RETOUR DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE - VOIR FACTURE 22529644-00 (2021-6492)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6492)	(103,16 \$)
2021-03-23	22558738-00	RETOUR DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE - VOIR FACTURE 22529740-00 (2021-6493)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6493)	(247,94 \$)
2021-03-22	22547636-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6492)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6492)	40,82 \$
2021-03-22	22547350-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6494)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6494)	342,71 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14472		2021-04-15	05896	MACPEK INC.	119,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	21187076-00.	ACHAT DE NETTOYANT FREINS POUR VÉHICULE (2021-8243)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8243)	119,20 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14472		2021-04-15	05896	MACPEK INC.	119,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	21187116-00	ACHAT DE NETTOYANT FREINS POUR VÉHICULE - VOIR CÉRDIT (2021-8243)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8243)	119,20 \$
2021-03-23	21187238-00	RETOUR DE NETTOYANT FREINS POUR VÉHICULE - VOIR FACTURE 21187116-00 (2021-82)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8243)	(119,20 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14473		2021-04-15	03074	MAXIGAZ INC	131,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-24	316859	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	131,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14474		2021-04-15	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	1 328,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-23	964886	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8253)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8253)	80,31 \$
2021-03-24	517247	ACHAT DE PEINTURE ET MAIN-D'OEUVRE POUR VÉHICULE (2021-8256)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8256)	778,63 \$
2021-03-24	964944	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8257)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8257)	386,11 \$
2021-03-25	965134	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8266)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8266)	82,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14475		2021-04-15	04007	MULTI PRESSION L C INC	149,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-24	FA-53119	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8264)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8264)	149,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14476		2021-04-15	00168	OUTILS PIERRE BERGER INC	145,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	472228	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (2021-6497)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6497)	145,99 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14477		2021-04-15	59991	PAUL IMBEAULT	1 757,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-26	010	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 15 AU 26 MARS 2021 (2020-9123)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9123)	1 757,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14478		2021-04-15	03135	PEP CONCEPT INC	297,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-15	30563	ACHAT DE NAPPE POUR ÉCOBRIGADE (2021-1022)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2021-1022)	297,22 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14479		2021-04-15	01390	PRUDENT MESURES D'URGENCE ET SECURITE CIVILE INC	804,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	12837	ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE - ANNÉE 2021 (2021-9039)	Georges Pichet	Georges Pichet (2021-9039)	804,83 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14480		2021-04-15	53433	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	1 420,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	Q2031048	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1052)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2021-1052)	1 173,19 \$
2021-03-25	Q2031670	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1051)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2021-1051)	247,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14481		2021-04-15	04706	QUINCAILLERIE DEMERS INC	250,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-24	0506921	ACHAT DE MATÉRIEL - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6595)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6595)	250,33 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14482		2021-04-15	03519	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	17 016,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	2371303	SERVICES PROFESSIONNELS - AUDITS DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERM	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-4025)	17 016,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14483		2021-04-15	00823	REGULVAR INC	850,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	258535	APPEL DE SERVICE (2021-4004)	Ronald Laurin	Mélissa Mercure (2021-4004)	850,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14484		2021-04-15	59948	SECURITE X GUARD	2 578,32 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	3742	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2020-9113)	Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9113)	2 578,32 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14485		2021-04-15	05967	SECURMAX	642,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-26	26286	RÉPARATION DEUX PORTES - CENTRE DES LOISIRS (2021-6602)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-6602)	642,43 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14486		2021-04-15	04747	SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	627,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-25	18180	RÉPARATION DE PORTE (2021-6585)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6585)	627,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14487		2021-04-15	00290	SIGNEL SERVICES INC	655,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-10-30	104391	TIGE DE DÉNEIGEMENT (2020-1625)	Jean-François Blanchette	Vasco Morgado (2020-1625)	655,36 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14488		2021-04-15	05977	SOLUTIONS BCITI INC.	41,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14488		2021-04-15	05977	SOLUTIONS BCITI INC.	41,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-11-01	753	FRAIS TRANSACTION B-CITI - VOIR CRÉDIT 817CR	Maxime Marquis		427,95 \$
2021-03-01	817CR	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DES FACTURES 753, 758 ET 773	Maxime Marquis		(472,21 \$)
2020-12-31	773	FRAIS TRANSACTION B-CITI - VOIR CRÉDIT 817CR	Maxime Marquis		23,45 \$
2021-01-31	807	TARIFICATION MENSUELLE B-CITI POUR JANVIER 2021 (2021-9002)	Maxime Marquis	Georges Pichet (2021-9002)	18,17 \$
2021-02-28	811	TARIFICATION MENSUELLE B-CITI POUR FÉVRIER 2021 (2021-9002)	Maxime Marquis	Georges Pichet (2021-9002)	23,68 \$
2020-11-30	758	FRAIS TRANSACTION B-CITI - VOIR CRÉDIT 817CR	Maxime Marquis		20,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14489		2021-04-15	03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1 312,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-26	FC-289328	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-1106)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-1106)	1 312,09 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14490		2021-04-15	03562	TECH-MIX (BAUVAL)	1 590,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-23	1038802	ASPHALTE ROUTIER (2021-6573)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6573)	1 590,52 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14491		2021-04-15	00019	WURTH CANADA LTEE	2 211,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	24271167	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8242)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8242)	1 889,03 \$
2021-03-25	24277858	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6583)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6583)	322,13 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14492		2021-04-15	95786	30 IMAGES MEDIA	1 379,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	30IM1056	SERVICE DE WEB DIFFUSION POUR LA SEANCE DU 22 MARS 2021 (2021-9007)	Georges Pichet	Georges Pichet (2021-9007)	1 379,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14493		2021-04-21	05888	ADAM SERVICES	663,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-04	2021-0921	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6599)	Ghislain L'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6599)	663,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14494		2021-04-21	02700	ARCHE DE NOE	804,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	6366	SERVICE ANIMALIER (2021-9006)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)	344,93 \$
2021-04-01	6367	FRAIS MENSUEL POUR APPELS DE SERVICE (2021-9006)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)	459,90 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	S14495	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	00036	<b>Nom:</b>	ASCENSEURS THYSSENKRUPP CANADA LTÉE (ASCENSEURS RIVE-NORI	<b>Montant:</b>	112,82 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-01	1911875	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 55 ARGYLE (2021-9012)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9012)		112,82 \$	
<b>No paiement:</b>	S14496	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	59630	<b>Nom:</b>	BATTERIES EXPERT VPZBE INC	<b>Montant:</b>	103,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-31	12491	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8289)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8289)		103,42 \$	
<b>No paiement:</b>	S14497	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03232	<b>Nom:</b>	BRANDT (NORTRAX)	<b>Montant:</b>	183,62 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-30	8212874	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8268)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8268)		183,62 \$	
<b>No paiement:</b>	S14498	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	05691	<b>Nom:</b>	CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	<b>Montant:</b>	2 161,24 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-31	F41007	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8283)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8283)		1 242,56 \$	
2021-03-31	F41008	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8294)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8294)		918,68 \$	
<b>No paiement:</b>	S14499	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03205	<b>Nom:</b>	CHAUSSURES 22 SECURITE	<b>Montant:</b>	1 158,26 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-31	210314	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2021-9015)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9015)		1 158,26 \$	
<b>No paiement:</b>	S14500	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04827	<b>Nom:</b>	Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	<b>Montant:</b>	86,78 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-31	145669	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8252)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8252)		86,78 \$	
<b>No paiement:</b>	S14501	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04640	<b>Nom:</b>	CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b>	1 530,44 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-29	2021 18008294	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)		652,02 \$	
2021-03-31	2021 18008634	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)		316,91 \$	
2021-03-30	2021 18008324	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)		162,80 \$	
2021-04-01	2021 18008988	ASPHALTE ROUTIER - SAC DE 22 KG (2021-6625)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6625)		370,22 \$	
2021-03-29	2021 18007883	SERVICE DE REBUT BETON ARMÉ (2021-6063)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6063)		28,49 \$	
<b>No paiement:</b>	S14502	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03036	<b>Nom:</b>	ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC (LES)	<b>Montant:</b>	26 745,21 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-11	33155	LOCATION D'UN BÉLIER MÉCANIQUEPÉRIODE DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2021 (2020-9118)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9118)		26 745,21 \$	



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14502		2021-04-21	03036	ENTREPRISES MICHAUVILLE INC (LES)	26 745,21 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-11	33031	LOCATION D'UN BÉLIER MÉCANIQUEPÉRIODE DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2021 - VOIR CRÉDI		Georges Pichet		26 143,89 \$
2021-03-11	33154	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 33031 - LOCATION D'UN BÉLIER MÉCANIQUEPÉI		Ronald Laurin		(26 143,89 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14503		2021-04-21	05892	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	308,41 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	36257	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNE PROPANE (2021-6598)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6598)	308,41 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14504		2021-04-21	03282	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	68,88 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	FA-84673	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8293)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8293)	68,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14505		2021-04-21	05840	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	1 041,81 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	53370	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8286)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8286)	796,95 \$
2021-03-31	53371	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8286)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8286)	244,86 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14506		2021-04-21	03428	ESSA-TECH INC	565,68 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	056355	PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS - DIVERSES RUES (2021-6067)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6067)	565,68 \$
2021-03-31	056354	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 056353		Sylvain Bujold		(377,12 \$)
2021-03-31	056353	VOIR CREDIT 056354		Sylvain Bujold		377,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14507		2021-04-21	02154	EUROFINS ENVIRONEX	106,06 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	659298	ANALYSE DE L'EAU DE BAINNADE (2020-9000)		Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	106,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14508		2021-04-21	50102	FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN	2 368,48 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-02	2925	SERVICE DE GRAPHISME - MAGAZINE VIVRE SAINT-LAMBERT - AVRIL 2021 (2020-4026)		Catherine Langevin	Georges Pichet (2020-4026)	2 368,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14509		2021-04-21	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	1 413,36 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	M20000312011	RETRAIT DES 4 TOILETTES VIP ET AJOUT 1 TOILETTE RÉGULIÈRE (2020-1585)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1585)	1 413,36 \$



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14510		2021-04-21	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	5 576,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-29	7141045	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8281)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8281)	985,84 \$
2021-03-29	7141043	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8281)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8281)	985,84 \$
2021-03-30	7141223	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8285)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8285)	1 032,51 \$
2021-03-31	7141442	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8297)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8297)	1 962,95 \$
2021-04-01	7141114	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8282)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8282)	609,16 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14511		2021-04-21	00787	GROUPE SANI-TECH	4 627,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-30	121112	ACHAT DE CASIERS VESTIAIRES - PISCINE (2020-1475)	Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1475)	4 627,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14512		2021-04-21	04387	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	685,71 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	1-1496793	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8292)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8292)	391,98 \$
2021-04-03	1-1497451	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6606)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6606)	103,42 \$
2021-04-19	AJUSTEMENT	AJUSTEMENT SUITE À DES CRÉDITS COMPTABILISÉ EN TROP - ÉTAT DE COMPTE AU 18	Francis Blondeau		96,74 \$
2021-03-30	1-1496705	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8287)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8287)	93,57 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14513		2021-04-21	60351	JEAN-PIERRE RENAUD	250,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	SL-2021-02	SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT DE COACHING POUR MOIS DE MARS 2021 (2021-	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-9050)	250,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14514		2021-04-21	59920	KARYNE ARCHITECTE PAYSAGISTE (KAP) INC.	2 299,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-31	F1922-3171	PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERT (2020-9103)	Eric Carignan	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9103)	1 149,75 \$
2021-03-31	F1978-3171	PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS (2020-9103)	Eric Carignan	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9103)	1 149,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14515		2021-04-21	04797	KEREN PENNEY	1 011,17 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	1671	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2021-2507)	Catherine Langevin	Georges Pichet (2021-2507)	1 011,17 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14516		2021-04-21	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	2 135,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-23	171474	RETOUR DE LIVRES - VOIR FACTURE 171025	Marie Hélène Bohémier		(25,15 \$)
2021-03-30	171664	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	555,61 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b> S14516	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 2 135,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-17	171390	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	83,84 \$
2021-03-30	171669	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	457,70 \$
2021-03-30	171670	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	79,54 \$
2021-03-30	171666	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	273,58 \$
2021-03-17	171475	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	57,54 \$
2021-03-17	171389	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	29,35 \$
2021-03-11	171476	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	47,09 \$
2021-03-09	171477	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	136,18 \$
2021-03-09	171479	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	196,61 \$
2021-03-09	171478	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	243,99 \$

<b>No paiement:</b> S14517	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 01258	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE RENAUD BRAY	<b>Montant:</b> 88,05 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-30	CWQ24254812	ACHAT DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Élizabeth Jacques (2021-1045)	53,45 \$
2021-03-30	CW24254811	ACHAT DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Élizabeth Jacques (2021-1045)	34,60 \$

<b>No paiement:</b> S14518	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 95869	<b>Nom:</b> LOCATION SSJ INC.	<b>Montant:</b> 2 336,14 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	67014848	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER - TP (2020-1597)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1597)	2 336,14 \$

<b>No paiement:</b> S14519	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 04702	<b>Nom:</b> LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	<b>Montant:</b> 311,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-30	22600526-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6506)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6506)	28,05 \$
2021-03-30	22598891-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6504)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6504)	238,03 \$
2021-03-30	22600510-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6505)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6505)	45,29 \$

<b>No paiement:</b> S14520	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 05896	<b>Nom:</b> MACPEK INC.	<b>Montant:</b> 3 821,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	21187364-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8265)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8265)	193,06 \$
2021-04-02	21187364-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6605)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6605)	151,47 \$
2021-03-30	21187364-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8265)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8265)	183,83 \$
2021-03-31	21188048-00	ACHAT DE LICENSE JALTES POUR VÉHICULES (2021-8330)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8330)	3 292,93 \$

<b>No paiement:</b> S14521	<b>Date:</b> 2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b> 03074	<b>Nom:</b> MAXIGAZ INC	<b>Montant:</b> 131,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	------------------------------	---------------------

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	S14521	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03074	<b>Nom:</b>	MAXIGAZ INC	<b>Montant:</b>	131,07 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-31	317078	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)		131,07 \$	
<b>No paiement:</b>	S14522	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04926	<b>Nom:</b>	Mobiliers H.Moquin	<b>Montant:</b>	4 114,62 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-30	19406	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE SERVICE DE GÉNIE (2021-1062)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1062)		4 114,62 \$	
<b>No paiement:</b>	S14523	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04347	<b>Nom:</b>	MONTMORENCY FORD (1997) INC	<b>Montant:</b>	1 581,90 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-31	517656	ACHAT DE PIÈCES ET RÉPARATION - VÉHICULE (2021-8295)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8295)		1 581,90 \$	
<b>No paiement:</b>	S14524	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04199	<b>Nom:</b>	NAVADA LTÉE	<b>Montant:</b>	2 124,29 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-29	278943	ENTRETIEN DES SYSTEMES DE REFRIGERATION A L'ARENA (2020-9094)			Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)		523,14 \$	
2021-03-30	279431	APPEL DE SERVICE - ARÉNA (2021-6622)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6622)		1 601,15 \$	
<b>No paiement:</b>	S14525	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03499	<b>Nom:</b>	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	<b>Montant:</b>	53,53 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-31	404304118	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1107)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2021-1107)		36,26 \$	
2021-03-31	404303988	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1107)			Marie Hélène Bohémier	Dominique Anne-Soucie (2021-1107)		17,27 \$	
<b>No paiement:</b>	S14526	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	01304	<b>Nom:</b>	PARAGRAPH LIBRAIRIE	<b>Montant:</b>	1 559,06 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-27	211929	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)			Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet (2021-1044)		49,29 \$	
2021-03-30	211979	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)			Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet (2021-1044)		1 509,77 \$	
<b>No paiement:</b>	S14527	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	03621	<b>Nom:</b>	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	<b>Montant:</b>	24 880,49 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-02	129932	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8329)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-8329)		6 272,24 \$	
2021-04-02	129988	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (96 QUANTITÉS) (2021-8274)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-8274)		18 608,25 \$	
<b>No paiement:</b>	S14528	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	53433	<b>Nom:</b>	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	<b>Montant:</b>	919,80 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-31	Q2033122	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1671)			Francis Blondeau	Georges Pichet (2020-1671)		919,80 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14529		2021-04-21	54466	RELAIS EXPERT - CONSEIL	1 553,89 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	7960	SERVICES PROFESSIONNELS - DÉMARCHE DE COACHING		Mélissa Mercure		1 553,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14530		2021-04-21	00950	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	407,19 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	116319	RELIURE DE VOLUMES (2021-1046)		Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1046)	407,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14531		2021-04-21	59948	SECURITE X GUARD	2 319,63 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-29	3839	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2020-9113)		Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9113)	2 319,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14532		2021-04-21	00290	SIGNEL SERVICES INC	650,76 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	107123	ACHAT DE CONES (2021-1088)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-1088)	650,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14533		2021-04-21	59070	SODEM INC.	8 525,72 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	020057	SERVICES D'ENTRETIEN ET DE SURFAÇAGE DE LA PATINOIRE À L'ARÉNA - MARS 2021 (2		Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9124)	8 525,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14534		2021-04-21	03184	STELM (CANADA) INC	362,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-29	086939	ACHAT DE MATÉRIEL - RÉSEAUX DISTRIBUTION D'EAUX (2021-6065)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6065)	180,51 \$
2021-03-29	086930	ACHAT DE MATÉRIEL - RÉSEAUX DISTRIBUTION D'EAUX (2021-6065)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6065)	182,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14535		2021-04-21	03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	2 145,70 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-29	FC-289393	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-6066)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6066)	1 409,59 \$
2021-03-30	FC-289428	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-1121)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-1121)	736,11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14536		2021-04-21	03693	TENAQUIP	859,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-29	13769366-00	ACHAT DE MATÉRIAUX (2021-1109)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-1109)	407,76 \$
2021-04-01	13785115-00	ACHAT DE GANTS - TRAVAUX PUBLICS (2021-1125)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1125)	451,99 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	S14537	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	04053	<b>Nom:</b>	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	<b>Montant:</b>	1 921,17 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-29	2019-647	SERVICES INFORMATIQUES DU 14 MARS AU 27 MARS 2021			Francis Blondeau			1 921,17 \$	
<b>No paiement:</b>	S14538	<b>Date:</b>	2021-04-21	<b>Référence Fourn.:</b>	05583	<b>Nom:</b>	VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	<b>Montant:</b>	1 815,46 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-30	31416	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8284)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8284)		1 815,46 \$	
<b>No paiement:</b>	S14539	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	54362	<b>Nom:</b>	ADGMQ	<b>Montant:</b>	684,10 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-09	1953	INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADGMQ			Georges Pichet			684,10 \$	
<b>No paiement:</b>	S14540	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	59121	<b>Nom:</b>	BC2 GROUPE CONSEIL INC.	<b>Montant:</b>	7 962,02 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-27	FAC38981	HONORAIRES PROFESSIONNELS - EXPERTISE PROFESSIONNELLE EN URBANISME (2021			Anik Fortin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-4006)		7 962,02 \$	
<b>No paiement:</b>	S14541	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	02116	<b>Nom:</b>	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	<b>Montant:</b>	195,46 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-09	23FAC00126433	EXAMEN MEDICAL - PRE-EMPLOI			Mélissa Mercure			195,46 \$	
<b>No paiement:</b>	S14542	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	05691	<b>Nom:</b>	CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	<b>Montant:</b>	255,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-06	F41016	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8270)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8270)		255,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S14543	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	04640	<b>Nom:</b>	CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b>	675,41 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-03-23	2021 18006893	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)		160,23 \$	
2021-04-07	2021 18009508	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2021-1042)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2021-1042)		66,29 \$	
2021-04-07	2021 18009491	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)		227,68 \$	
2021-04-09	2021 18010127	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)		221,21 \$	
<b>No paiement:</b>	S14544	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	05484	<b>Nom:</b>	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	<b>Montant:</b>	6 352,37 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-06	3506	TRAVAUX D'ABATTAGE ET D'ESSOUCHAGE D'ARBRES (2020-4018)			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4018)		6 352,37 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14545		2021-04-30	05892	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	92,21 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-09	36439	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNE PROPANE (2021-6618)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6618)	92,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14546		2021-04-30	50008	GAUTHIER ROY HUOT ÉVALUATEURS AGRÉES	14 946,76 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-09	13764	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR VISITE DES LIEUX, ANALYSE DELA VALEUR ET PI		Georges Pichet	Georges Pichet (2021-1158)	4 599,00 \$
2021-04-09	13762	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR VISITE DES LIEUX, ANALYSE DELA VALEUR ET PI		Georges Pichet	Georges Pichet (2021-1158)	5 173,88 \$
2021-04-09	13763	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR VISITE DES LIEUX, ANALYSE DELA VALEUR ET PI		Georges Pichet	Georges Pichet (2021-1158)	5 173,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14547		2021-04-30	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	448,40 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-27	M30015633475	MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSIDUS ULTIMES)(2020-9087)		Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
2021-04-10	M30015641429	MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSIDUS ULTIMES) (2020-9087)		Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14548		2021-04-30	05253	GROUPE CT (CT COPIEUR)	37,67 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-09	501851	LECTURE DE COMPTEUR SUR COPIEUR		Francis Blondeau		37,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14549		2021-04-30	04387	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	299,96 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-09	1-1498602	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6615)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6615)	260,88 \$
2021-04-09	1-1498405	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 1-1497942 (2021-8299)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8299)	(262,45 \$)
2021-04-09	1-1498407	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8299)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8299)	39,08 \$
2021-04-07	1-1497942	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8299)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8299)	262,45 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14550		2021-04-30	04101	LIBRAIRIE ALIRE	448,04 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-22	172243	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1043)		Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1043)	26,43 \$
2021-04-09	172654	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1043)		Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1043)	38,34 \$
2021-04-09	172653	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1043)		Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1043)	216,04 \$
2021-04-09	172652	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1043)		Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1043)	167,23 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S14551		2021-04-30	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	4 969,58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-07	171936	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	143,43 \$



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14551		2021-04-30	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	4 969,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-07	171934	RETOUR DE LIVRES	Marie Hélène Bohémier		(17,80 \$)
2021-04-07	171935	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	40,85 \$
2021-04-08	171951	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	674,94 \$
2021-04-08	171950	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	930,83 \$
2021-03-31	171754	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	586,95 \$
2021-04-07	171937	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	140,28 \$
2021-03-31	171755	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	781,64 \$
2021-03-31	171753	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	659,09 \$
2021-03-31	171756	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	33,50 \$
2021-03-30	171665	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	995,87 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14552		2021-04-30	01258	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	58,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-06	CW24276162	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Élizabeth Jacques (2021-1045)	34,60 \$
2021-04-06	CWQ24276163	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Élizabeth Jacques (2021-1045)	24,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14553		2021-04-30	04702	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	730,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-09	22657173-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6507)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6507)	730,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14554		2021-04-30	03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	752,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-07	154263	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2021-6608)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6608)	752,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14555		2021-04-30	03074	MAXIGAZ INC	131,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-07	317395	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	131,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14556		2021-04-30	05775	MBM EXTERMINATION INC.	724,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-08	6532	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9000)	120,72 \$
2021-04-09	6538	GESTION PARASITAIRE (2021-6620)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6620)	603,62 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14557		2021-04-30	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	641,56 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	S14557	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	01441	<b>Nom:</b>	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	<b>Montant:</b>	641,56 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-08	816	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE - 21GN03 (2021-9042)			Stéphanie Fournier	Francis Blondeau (2021-9042)		641,56 \$	
<b>No paiement:</b>	S14558	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	59760	<b>Nom:</b>	MUNICONSEIL AVOCATS	<b>Montant:</b>	132,22 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-01	11975	SERVICES PROFESSIONNELS - AVIS DE RÉSERVE 287410-02			Cassandra Comin Bergor			132,22 \$	
<b>No paiement:</b>	S14559	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	04486	<b>Nom:</b>	O J COMPAGNIE	<b>Montant:</b>	227,15 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-07	179891-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8291)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8291)		227,15 \$	
<b>No paiement:</b>	S14560	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	59991	<b>Nom:</b>	PAUL IMBEAULT	<b>Montant:</b>	1 757,74 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-09	011	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 29 MARS AU 9 AVRIL 2021 (2020-9123)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9123)		1 757,74 \$	
<b>No paiement:</b>	S14561	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	51529	<b>Nom:</b>	PG SOLUTIONS INC.	<b>Montant:</b>	124,18 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-06	STD43249	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS MARS 2021 - TRANSPHERE (2021-9040)			Francis Blondeau	Maxime Marquis (2021-9040)		124,18 \$	
<b>No paiement:</b>	S14562	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	03621	<b>Nom:</b>	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	<b>Montant:</b>	869,21 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-09	130110	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8318)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8318)		869,21 \$	
<b>No paiement:</b>	S14563	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	00196	<b>Nom:</b>	PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	<b>Montant:</b>	538,08 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-09	F0205958 00	ACHAT DE PNEUS (2021-6619)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6619)		538,08 \$	
<b>No paiement:</b>	S14564	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	50007	<b>Nom:</b>	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (POSTES CANADA)	<b>Montant:</b>	2 372,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-19	9774994772	DISTRIBUTION DU MAGAZINE DE AVRIL 2021			Catherine Langevin			2 372,42 \$	
<b>No paiement:</b>	S14565	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	04706	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE DEMERS INC	<b>Montant:</b>	76,33 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-07	0507655	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8296)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8296)		42,20 \$	



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

<b>No paiement:</b>	S14565	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	04706	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE DEMERS INC	<b>Montant:</b>	76,33 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-08	0507753	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8304)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8304)		34,13 \$	
<b>No paiement:</b>	S14566	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	59948	<b>Nom:</b>	SECURITE X GUARD	<b>Montant:</b>	879,56 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-06	3931	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2020-9113)			Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9113)		879,56 \$	
<b>No paiement:</b>	S14567	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	03971	<b>Nom:</b>	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	<b>Montant:</b>	2,88 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-07	258624	ACHAT DE CLÉS (2021-6519)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6519)		2,88 \$	
<b>No paiement:</b>	S14568	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	04747	<b>Nom:</b>	SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	<b>Montant:</b>	339,18 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-06	17607	RÉPARTION DE PORTE (2021-6612)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6612)		339,18 \$	
<b>No paiement:</b>	S14569	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	00290	<b>Nom:</b>	SIGNAL SERVICES INC	<b>Montant:</b>	12 932,74 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2020-09-22	103448	SIGNALISATIONS (TRAVERSE PIÉTONNE DEL) (2020-1375)			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1375)		12 932,74 \$	
<b>No paiement:</b>	S14570	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	58201	<b>Nom:</b>	SPORDLE INC.	<b>Montant:</b>	8 881,81 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-01	NC-4156-R	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 4738			Eric Carignan			(574,88 \$)	
2021-04-01	4738	LOGICIEL DE GESTION DES TERRAINS SPORTIFS (RENOUVELLEMENT DE CONTRAT 2021			Martin Latulippe	Maxime Marquis (2021-9043)		9 456,69 \$	
<b>No paiement:</b>	S14571	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	52048	<b>Nom:</b>	STEPHANIE TETREAU	<b>Montant:</b>	122,50 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-02	21-049.	RÉVISION LINGUISTIQUE (2021-9065)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-9065)		122,50 \$	
<b>No paiement:</b>	S14572	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	03131	<b>Nom:</b>	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	<b>Montant:</b>	122,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2021-04-06	FC-289565	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6627)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6627)		122,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S14573	<b>Date:</b>	2021-04-30	<b>Référence Fourn.:</b>	00062	<b>Nom:</b>	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	<b>Montant:</b>	6 491,77 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur- Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-04-01 AU 2021-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14573		2021-04-30	00062	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	6 491,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-28	20210428	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Maxime Marquis		6 491,77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14574		2021-04-30	03693	TENAQUIP	834,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-06	13789862-00	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-1129)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1129)	584,83 \$
2021-04-08	13470470-01	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1653)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1653)	250,08 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14575		2021-04-30	59915	THE TREND INNOVATIONS COMPANY INC.	960,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-07	06048	ACHAT DE MASQUE (2021-1126)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1126)	960,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14576		2021-04-30	03884	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	868,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-08	PSQC0217222	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8301)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8301)	850,42 \$
2021-04-08	PSQC0217221	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8301)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8301)	17,77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S14577		2021-04-30	00019	WURTH CANADA LTEE	2 971,87 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-05	24290219	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8331)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8331)	2 881,65 \$
2021-04-07	24293331	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6609)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6609)	61,53 \$
2021-04-08	24295910	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6609)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6609)	28,69 \$
<b>Grand total :</b>					<b>1 351 608,04</b>



**Transactions bancaires**  
**Du : 2021-04-01 Au : 2021-04-30**  
**Compte de banque : 04346-29**

Date de transaction	Annotation	Montant
2021-04-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	11,28
2021-04-01	Frais Interac - Global Payments - Finance	130,78
2021-04-01	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	144,16
2021-04-01	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	143,29
2021-04-01	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	155,68
2021-04-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	230,36
2021-04-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs #2	211,11
2021-04-01	Frais Interac - Global Payments - Tuxedo	84,16
2021-04-01	Frais Interac - Global Payments -B-CITI	283,53
2021-04-01	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	306,53
2021-04-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	151,94
2021-04-05	Achat carte de crédit	2 134,35
2021-04-06	Salaires nets période 14	43 595,29
2021-04-07	Déductions à la source - fédéral - période 12	2 948,51
2021-04-07	Déductions à la source - fédéral - période 12	5 774,30
2021-04-07	Déductions à la source - provincial - période 12	24 514,33
2021-04-07	Remise - Pension alimentaire période 12	289,96
2021-04-07	Frais perception comptes de taxes	173,04
2021-04-12	Déductions à la source - fédéral - période 13	7 017,22
2021-04-12	Déductions à la source - fédéral - période 13	28 022,38
2021-04-12	Déductions à la source - provincial - période 13	96 013,92
2021-04-12	Remise - Pension alimentaire période 13	289,96
2021-04-12	Remise - Pension alimentaire période 13	373,96
2021-04-13	Salaires nets période 15	202 814,48
2021-04-15	Frais bancaires pour B-CITI	25,30
2021-04-19	Déductions à la source - fédéral - période 14	1 558,30
2021-04-19	Déductions à la source - fédéral - période 14	5 873,30
2021-04-19	Déductions à la source - provincial - période 14	21 552,54
2021-04-19	Remise - Pension alimentaire période 14	289,96
2021-04-19	Intérêts sur obligations - VSL-2018-1	7 493,75
2021-04-19	Intérêts sur obligations - VSL-2018-1	8 149,00
2021-04-19	Intérêts sur obligations - VSL-2018-1	104 610,00
2021-04-20	Salaires nets période 16	42 015,57
2021-04-26	Déductions à la source - fédéral - période 15	9 187,01
2021-04-26	Déductions à la source - fédéral - période 15	29 768,42
2021-04-26	Déductions à la source - provincial - période 15	103 417,42
2021-04-26	Remise - Pension alimentaire période 15	289,96
2021-04-26	Remise - Pension alimentaire période 15	373,96
2021-04-27	Salaires nets période 17	184 339,95
2021-04-29	Remboursement - Tuxedo	12,50
2021-04-29	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	853,38
	<b>Total</b>	<b>935 624,84</b>

**Ville de Saint-Lambert**  
**Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard**

**Période:** mi-février à mi-mars 2021

**Date effective de paiement :** 2021-04-05

<b>Détenteur</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Fournier, Stéphanie	Biblio Order	Achat de livres	236,15 \$
	Best Buy	Achat de fournitures de bureau	36,78 \$
	Biblio Order	Achat de livres	669,97 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur aquatique	149,47 \$
	Google suite	Système utilisé pour formation piscine	8,58 \$
	Authorize.net	Frais bancaires pour Tuxedo	66,54 \$
	Amazon	Achat de matériel informatique	83,33 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	132,22 \$
Mercure, Mélissa	Facebook	Publicité Facebook - Communication	6,00 \$
	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 07 février 2021 au 07 mars 2021	86,21 \$
	Survey Monkey	Module de sondage	469,10 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	ACMQ	Candidature aux Plumes d'Excellence	75,00 \$
Pichet, Georges	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
<b>Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires</b>			<b>2 134,35 \$</b>

**CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES**

Centre de responsabilité: 02-111-00-971

	Réalisé en 2020	Budget 2021	Réalisé	Disponible 2021	No. Résolution 2021	Date du paiement
<b>Budget 2021</b>						
Festival Classica - Versement 1	95 000,00 \$	98 000,00 \$	98 000,00 \$	- \$	2019-01-021	25 février 2021
Festival Classica - Versement 2 (Arabesque)	15 000,00 \$	15 000,00 \$		15 000,00 \$	2019-01-021	
Festival Classica - Versement 3	95 000,00 \$	95 000,00 \$	98 000,00 \$	(3 000,00) \$	2019-01-021	Paiement à faire
Festival Classica - autres		- \$	- \$	- \$		
<b>Sous-total - Festival Classica</b>	<b>205 000,00 \$</b>	<b>208 000,00 \$</b>	<b>196 000,00 \$</b>	<b>12 000,00 \$</b>		
Corporation développement économique - Versement 1	50 000,00 \$	50 000,00 \$		50 000,00 \$	2019-02-050	
Corporation développement économique - Versement 2	125 000,00 \$	125 000,00 \$		125 000,00 \$	2019-02-050	
Corporation développement économique - Versement 3	125 000,00 \$	125 000,00 \$		125 000,00 \$	2019-02-050	
<b>Saint-Lambert en fête - annulé en raison de COVID-19</b>	<b>(125 000,00) \$</b>			<b>- \$</b>		
Parc du village - projet de piétonnisation partielle de l'avenue Victoria	15 065,70 \$			- \$		
Parc du village - Animation place du village	5 269,73 \$			- \$		
Illumination centre-ville hiver 2020 - dépenses payer par la Ville - refacturable à la CDE	34 323,48 \$					
Corporation développement économique - favoriser nos commerçants	64 180,00 \$			- \$		2020-08-228
Corporation développement économique - illumination centre-ville hiver 2020	(34 323,48) \$			- \$		
Corporation développement économique - participation au Magazine Vivre Saint-Lambert	(7 500,00) \$			- \$		
<b>Sous-total - Corporation développement économique</b>	<b>252 015,43 \$</b>	<b>300 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>300 000,00 \$</b>		
<b>Sous-total</b>	<b>457 015,43 \$</b>	<b>508 000,00 \$</b>	<b>196 000,00 \$</b>	<b>312 000,00 \$</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres organismes</b>						
Centre de Bénévolat de la Rive-Sud			3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Chorale des enfants de la Rive-Sud	4 000,00 \$			- \$		
Club de Boulingrin de Saint-Lambert			8 510,00 \$	(8 510,00) \$	2021-02-37	4 mars 2021
Conseil du troisième âge	15 000,00 \$		15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2021-03-67	15 avril 2021
Conservatoire de musique	5 000,00 \$			- \$		
David La Rue			1 300,00 \$	(1 300,00) \$	2021-02-35	4 mars 2021
(FAC) Foire Art Contemporain	15 000,00 \$			- \$		
Fondation la mosaïque	250,00 \$			- \$		
Grande Guignolée	1 000,00 \$			- \$		
Lea-Jeanne Tremblay			800,00 \$	(800,00) \$	2021-02-36	4 mars 2021
Maili-Jade Ouellet	500,00 \$			- \$		
Moisson Rive-Sud			3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Opération nez rouge				- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000,00 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête	249,69 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête (Poste Canada)				- \$		
Société canadienne du cancer	45,00 \$			- \$		
Société Chorale St-Lambert	5 000,00 \$			- \$		
Société Chorale St-Lambert	7 000,00 \$			- \$		
Société d'histoire Mouilleped	5 873,21 \$			- \$		
Transport des aînés accès RTL	66 841,52 \$			- \$		
Traversee (Rive-Sud)			4 000,00 \$	(4 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Un vélo une ville				- \$		
103,3 FM la radio allumée				- \$		
Autre (budget 2020 - discrétionnaire)		92 000,00 \$				
<b>Sous-total - Autres Organismes</b>	<b>128 759,42 \$</b>	<b>92 000,00 \$</b>	<b>35 610,00 \$</b>	<b>56 390,00 \$</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Transfert budgétaire</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total :</b>	<b>585 774,85 \$</b>	<b>600 000,00 \$</b>	<b>231 610,00 \$</b>	<b>368 390,00 \$</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.2)

### **Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières du Club de curling de Saint-Lambert - Décision**

---

Suivant la résolution 2021-03-65 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil du 22 mars 2021; visant à informer la Commission municipale du Québec que la Ville s'en remettait à sa décision en ce qui a trait à la demande de reconnaissance du Club de curling St-Lambert aux fins d'exemption des taxes foncières;

Suivant la réception le 3 mai 2021 de la décision de la Commission municipale du Québec dans le dossier du Club de curling de St-Lambert, à l'égard de l'immeuble situé au 660, avenue Oak.

La greffière procède au dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec dans ce dossier et informe le conseil que la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières a été accordée au Club de curling de Saint-Lambert et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 22 mars 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2021-03-65)

### **Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières du Club de curling de Saint-Lambert**

---

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 2020, la Commission municipale du Québec a reçu une demande de la part du club de curling de Saint-Lambert par laquelle elle demande une reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 660, avenue Oak;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 243.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), la Commission peut accorder une reconnaissance dont découle, une exemption aux fins des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.23 de la loi, la Commission doit, dans le cadre d'une telle demande, consulter la municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une telle reconnaissance, le club doit notamment établir que les activités exercées dans l'immeuble sont admissibles et qu'elles constituent son utilisation principale.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Ville s'en remet à sa décision en ce qui a trait à la demande de reconnaissance du Club de curling St-Lambert aux fins d'exemption des taxes foncières qui lui a été présentée;

DE MANDATER Me Martine Savard pour représenter la Ville dans ce dossier, lors de l'audience qui sera tenue à l'égard de cette demande, notamment en ce qui a trait à l'admissibilité des activités du club.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, J. Bourgoin, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.3) **Oeuvre d'art du carrefour giratoire - Modification du financement**

---

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a approuvé un financement d'un montant d'argent estimé à 187 528,69 \$ (taxes nettes) à même le programme de paiement comptant progressif pour la réalisation complète du projet de l'oeuvre d'art au carrefour giratoire situé à l'intersection du boulevard Simard et de la rue Riverside (résolution no 2020-10-191);

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 18 janvier 2021, le conseil a autorisé le paiement du montant total de 98 429,25 \$ pour la confection, le transport et l'implantation de l'oeuvre d'art au carrefour giratoire, incluant les honoraires payables aux artistes sélectionnés pour la présentation de leur maquette (résolution 2021-01-12);

CONSIDÉRANT la décision du Comité du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de financer l'oeuvre d'art au carrefour giratoire à même les surplus affectés restants;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le comité du 150<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Lambert a été formé par le conseil lors de la séance du 28 juin 2006 (résolution 2006-06-310).

DE MODIFIER la résolution 2021-01-12 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 aux fins:

D'IMPUTER la dépense de 95 429,25 \$ (toutes taxes comprises) à même le surplus affecté de la *Corporation des fêtes du 150e*, soit 80 675\$ (taxes nettes) et le résiduel de 6 465\$ (taxes nettes) à même le surplus affecté *Scène Parc du Village*;

D'AUTORISER le paiement de 3 000 \$ en guise d'honoraires payables aux artistes sélectionnés pour la présentation de leur maquette devant le comité de travail, à savoir monsieur André Dubois, madame Joelle Morosoli et madame Magali Thibault Gobeil; et

D'AUTORISER la dissolution du Comité du 150<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Lambert.





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.4)

### **Dépenses en lien avec la COVID-19**

---

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confirmé une aide financière de 2 545 041 \$ en lien avec les enjeux financiers de la COVID-19 pour les exercices financiers 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE le surplus non affecté au 31 décembre 2020 a été bonifié à 2 500 000 \$ pour permettre de faire face aux imprévus.

D'AUTORISER le budget additionnel d'un montant total de 150 000 \$ dans le poste budgétaire 02-191-00-649 financé à même le surplus non affecté.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.5)

### **Dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2021**

---

Il est procédé au dépôt du Rapport trimestriel au 31 mars 2021 dressé par le Trésorier.

PROJET



# Rapport trimestriel au 31 mars 2021

Mai 2021



Rapport trimestriel au 31 mars 2021

## Contenu de la présentation

- Objectifs
- Revenus
- Frais d'exploitation



Rapport trimestriel au 31 mars 2021

## Objectifs

- Présenter les résultats au 31 mars 2021.
- Présenter les données selon une présentation par service, comme pour le budget.



Rapport trimestriel au 31 mars 2021

## Revenus

Description	Réel	Budget	Différence		Réel
	2021-03-31	2021-03-31	\$	%	2020-03-31
Taxes foncières	11 872 191 \$	11 730 518 \$	141 673 \$	1,2%	11 661 259 \$
Taxes de secteur	22 517 \$	22 136 \$	381 \$	1,7%	23 993 \$
Tarifification de l'eau	26 533 \$	23 460 \$	3 073 \$	13,1%	96 441 \$
Tenant lieu de taxes	55 021 \$	55 289 \$	(268) \$	-0,5%	56 162 \$
Droits de mutation	1 053 734 \$	826 479 \$	227 255 \$	27,5%	848 013 \$
Contraventions	206 619 \$	156 249 \$	50 370 \$	32,2%	182 621 \$
Travaux publics, génie et urbanisme	99 756 \$	93 997 \$	5 759 \$	6,1%	159 006 \$
Subventions	115 479 \$	121 590 \$	(6 111) \$	-5,0%	316 830 \$
Loisirs, sports et vie communautaire	27 409 \$	233 446 \$	(206 037) \$	-88,3%	201 300 \$
Bibliothèque, arts et culture	3 958 \$	4 569 \$	(611) \$	-13,4%	10 438 \$
Intérêts et pénalités	104 077 \$	67 500 \$	36 577 \$	54,2%	(9 882) \$
Vente d'actifs	27 583 \$	25 000 \$	2 583 \$	10,3%	348 \$
Locations	17 721 \$	31 068 \$	(13 347) \$	-43,0%	101 722 \$
Autres	360 003 \$	262 444 \$	97 559 \$	37,2%	929 364 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>13 992 601 \$</b>	<b>13 653 745 \$</b>	<b>338 856 \$</b>	<b>2,5%</b>	<b>14 577 615 \$</b>



Rapport trimestriel au 31 mars 2021

## Revenus (suite)

- **Taxes foncières** : Taxation en fonction des mises à jour du rôle d'évaluation foncière que nous recevons de Longueuil au courant de l'année.
- **Droits de mutation** : Vigueur du marché immobilier. Par contre, il y a moins d'immeubles sur le marché, donc il est possible qu'il y ait un certain ralentissement.
- **Loisirs, sports et vie communautaire** : Diminution en lien avec la COVID-19, principalement au niveau des sports (-76K\$) et de l'aquatique (-120K\$).
- **Autres** : Remboursement des sommes perçues dans le cadre du Programme de remboursement volontaire provenant de l'agglomération de Longueuil pour 91 601 \$.



Rapport trimestriel au 31 mars 2021

## Frais d'exploitation

Description	Réel	Budget	Différence		Réel
	2021-03-31	2021-03-31	\$	%	2020-03-31
Conseil	181 428 \$	206 387 \$	(24 959) \$	-12,1%	277 163 \$
Direction générale	93 748 \$	87 091 \$	6 657 \$	7,6%	98 548 \$
Finances et informatique	602 918 \$	577 043 \$	25 875 \$	4,5%	466 348 \$
Greffe et approvisionnements	266 264 \$	323 692 \$	(57 428) \$	-17,7%	256 655 \$
Ressources humaines et communications	202 344 \$	199 635 \$	2 709 \$	1,4%	236 235 \$
Travaux publics, génie et urbanisme	344 709 \$	340 315 \$	4 394 \$	1,3%	341 208 \$
Réseau routier	998 654 \$	1 109 088 \$	(110 434) \$	-10,0%	1 121 460 \$
Hygiène du milieu	583 708 \$	648 326 \$	(64 618) \$	-10,0%	433 430 \$
Entretien des parcs et bâtiments	695 089 \$	697 031 \$	(1 942) \$	-0,3%	576 262 \$
Foresterie	42 046 \$	44 404 \$	(2 358) \$	-5,3%	32 784 \$
Horticulture	3 851 \$	4 356 \$	(505) \$	-11,6%	3 840 \$
Entretien des équipements	445 468 \$	331 317 \$	114 151 \$	34,5%	412 968 \$
Loisirs, sports et vie communautaire	255 443 \$	381 048 \$	(125 605) \$	-33,0%	349 511 \$
Bibliothèque, arts et culture	296 549 \$	302 783 \$	(6 234) \$	-2,1%	309 416 \$
<b>Frais d'exploitation - Ville</b>	<b>5 012 219 \$</b>	<b>5 252 516 \$</b>	<b>(240 297) \$</b>	<b>-4,6%</b>	<b>4 915 828 \$</b>
Contributions de l'employeur	806 350 \$	810 364 \$	(4 014) \$	-0,5%	789 079 \$
Paie comptant progressif	812 500 \$	812 500 \$	- \$	0,0%	750 000 \$
Service de la dette	421 678 \$	421 678 \$	- \$	0,0%	812 249 \$
Quote-part - Agglomération	5 879 275 \$	5 879 275 \$	- \$	0,0%	5 607 315 \$
Quote-part - CMM	318 430 \$	318 430 \$	- \$	0,0%	326 708 \$
<b>Total des frais d'exploitation</b>	<b>13 250 452 \$</b>	<b>13 494 763 \$</b>	<b>(244 311) \$</b>	<b>-1,8%</b>	<b>13 201 179 \$</b>
<b>Résultats – Surplus</b>	<b>742 149 \$</b>	<b>158 982 \$</b>	<b>583 167 \$</b>		<b>1 376 436 \$</b>





Rapport trimestriel au 31 mars 2021

## Frais d'exploitation (suite)

- **Réseau routier** : Diminution principalement attribuable au déneigement (-48K\$).
- **Entretien des équipements** : Augmentation principalement attribuable à l'entretien et à la réparation des véhicules (+76K\$).
- **Loisirs, sports et vie communautaire** : Diminution en lien avec la COVID-19, principalement au niveau des sports (-81K\$) et de l'aquatique (-50K\$).
- **COVID-19** : Les dépenses directement liées à la COVID-19 s'élèvent à 47 281 \$ au 31 mars 2021.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.1)

### **Dépôt de la liste des embauches**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 8 avril au 5 mai 2021.




## Ville de Saint-Lambert

### LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 8 avril au 5 mai 2021

Date	Embauche ou nomination	Période d'embauche	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2021-04-08	Réembauche	Indéterminée		Spécialiste camp de jour	Direction de la culture et des loisirs / Division des loisirs et de la vie communautaire	Col blanc	Temporaire
2021-04-11	Nomination	Indéterminée		Préposé aux prêts	Direction de la culture et des loisirs / Division de la bibliothèque	Col blanc	Régulier
2021-04-12	Affectation temporaire	Indéterminée		Commis-réceptionniste	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Régulier
2021-04-12	Changement d'affectation	Indéterminée		Réceptionniste	Direction des finances	Col blanc	Régulier
2021-04-12	Rappel au travail	Indéterminée		Ouvrier des travaux publics	Direction des travaux publics	Col bleu	Temporaire
2021-04-18	Rappel au travail	Indéterminée		Ouvrier des travaux publics	Direction des travaux publics	Col bleu	Temporaire
2021-04-20	Changement d'affectation	Indéterminée		Responsable de la vie communautaire et personnes âgées	Direction de la culture et des loisirs / Division des loisirs et de la vie communautaire	Col blanc	Temporaire
2021-04-26	Rappel au travail	Indéterminée		Ouvrier des travaux publics	Direction des travaux publics	Col bleu	Temporaire
2021-04-26	Embauche	Indéterminée		Agent en environnement (foresterie)	Direction du génie, urbanisme, environnement / Division de l'environnement	Col blanc	Étudiant
2021-05-03	Embauche	Indéterminée		Patrouilleur	Direction du génie, urbanisme, environnement / Service de l'environnement	Col blanc	Étudiant
2021-05-03	Embauche	Indéterminée		Stagiaire à la division du génie	Direction du génie, urbanisme, environnement / Division du génie	Col blanc	Étudiant
2021-05-04	Embauche	Indéterminée		Stagiaire à la division de la bibliothèque	Direction de la culture et des loisirs / Division de la bibliothèque	Col blanc	Étudiant
2021-05-05	Embauche	Indéterminée		Agente en environnement (écobrigade)	Direction du génie, urbanisme, environnement / Division de l'environnement	Col blanc	Étudiant

Approuvé par:

  
Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.2)

### **Embauche du contremaître - travaux publics**

---

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître aux travaux publics est devenu vacant depuis le 16 février 2021;

CONSIDÉRANT le processus rigoureux de dotation effectué et la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

D'EMBAUCHER monsieur Maxime Fournier au poste de contremaître aux travaux publics, avec date d'entrée en fonction le ou vers le 18 mai 2021, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.1) **Contrat de services professionnels 21GREF01 - Élections municipales 2021**

---

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes sanitaires reliées à la COVID-19 imposent une augmentation des coûts des services;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pourraient être réajustés selon l'évolution des mesures de gestion et de prévention ainsi que les décisions concernant le vote par correspondance;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention n° 21GREF0 publié par la Ville sur le SEAO en date du 29 avril 2021;

CONSIDÉRANT (à confirmer le 17 mai) QU'aucune compagnie prestataire de services ne s'est manifestée à la suite dudit avis.

DE CONCLURE l'entente n° 21GREF01 avec l'entreprise *Innovision + inc*; (sous toutes réserves de manifestations de la part d'un autre prestataire de service)

D'IMPUTER la dépense d'un montant estimé de 42 685,31 \$, toutes taxes comprises, au Règlement 2010-74 *Réserve financière pour les élections* (poste budgétaire 02-142-00-419);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou en son absence la Présidente d'élections à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.2) **Contrat d'approvisionnement 21TP01 - Fourniture de pierre concassée**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public n° 21TP01 - *Fourniture de pierre concassée* - le 15 avril 2021.

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 21TP01 ayant pour objet la fourniture de pierre concassée à l'entreprise ayant fait la soumission conforme la plus basse, soit *Construction DJL inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur pour la durée initiale du contrat étant estimée à 228 400,38 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 02-331-00-626, 02-413-12-621 et 02-415-12-621;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



3 MAI '21 11:01

### PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 21TP01

PUBLIC

INVITATION

OBJET : Fourniture de pierre concassée

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
Construction DJL Inc.	387 483,00\$
Sintra Inc.	448 416,85 \$
La farge Canada Inc.	451 510,55 \$

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 3 mai 2021

Étaient présents :

S. FOURNIER

Responsable de l'ouverture

Signature

G. Cartier

Témoin

G. Cartier

Signature

M. Jarry

Témoin

Signature



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.3)

### **Acquisition d'un logiciel cadénassage**

---

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) concernant le contrôle à la source des énergies dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, le conseil a autorisé l'embauche d'un contractuel en cadénassage pour une durée de deux ans (résolution n° 2020-09-257);

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics requiert un abonnement à un logiciel de cadénassage pour que le consultant puisse créer les fiches de cadénassage et ainsi utiliser ce logiciel dans les opérations afin d'éliminer les erreurs humaines et avoir accès en tout temps à l'information.

DE CONCLURE l'entente avec l'entreprise *Conform it*;

D'AUTORISER la dépense estimée à 28 168,88 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense de 5 748,75 \$, toutes taxes comprises, pour l'implantation du logiciel au poste budgétaire 22-100-02-100;

D'IMPUTER la dépense de 22 420,13 \$, toutes taxes comprises, pour les abonnements annuels au poste budgétaire 02-133-00-414;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.4) **Annulation de l'appel d'offres no 21ÉQUI05 - Acquisition d'une camionnette quatre roues motrices**

---

CONSIDÉRANT QUE le 18 mars 2021, la Ville procédait au lancement de l'appel d'offres public n° 21ÉQUI05 ayant pour objet l'acquisition d'une camionnette quatre roues motrices;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucune soumission.

D'ANNULER l'appel d'offres n° 21ÉQUI05 – *Acquisition d'une camionnette quatre roues motrices*; et

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



**PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS**

APPEL D'OFFRES N° : 21ÉQUI05

PUBLIC

INVITATION

OBJET : Acquisition d'une camionnette quatre roues motrices

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 8 AVRIL 2021

Étaient présents :

S. FOURNIER  
Responsable de l'ouverture

[Signature]  
Signature

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Signature



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.5) **Appel d'offres no 21GN03 - Programme de réfection routière**

---

CONSIDÉRANT QUE la ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public n° 21GN03 - *Programme de réfection routière rue Webster, av. De Navarre et Place Du Mans* - le 8 avril 2021;

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN03 ayant pour objet le programme de réfection routière rue Webster, av. De Navarre et Place Du Mans au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Pavages Métropolitain inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 1 194 999,99 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 1 254 749,99 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 1 194 999,99 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (59 750,00 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 772 486,39 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la Ville et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-177)*;

D'IMPUTER la somme de 482 263,60 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la Ville 2021 et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-182)*;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



29 AVR '21 11:01

### PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 21GN03

PUBLIC  INVITATION

OBJET : Programme de réfection routière rue Webster, av. De Navarre et Place Du Mans

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
EXCAVATION JONDA INC	1648396.58\$
EXCAVATION MUIPRO INC	1280000.00\$
PAVAGES METROPOLITAIN INC	1194999.99\$
LESSENT-MICHAUDVILLE INC	1219770.00\$

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 29 AVRIL 2021

Étaient présents :

G. Carlier  
Responsable de l'ouverture

G. Carlier  
Signature

S. FOURNIER  
Témoïn

[Signature]  
Signature

Sevka Ray  
Témoïn

[Signature]  
Signature



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.1)

### **Désignation du maire suppléant**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

ATTENDU QUE le mandat du conseiller Philippe Glorieux se termine le 31 mai 2021.

DE DÉSIGNER le conseiller Philippe Glorieux à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 6 novembre 2021.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.2) **Dépôt du procès-verbal de correction - séance du 19 avril 2021**

---

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. 19):

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, concernant la résolution n° 2021-04-111 ayant pour objet l'embauche du chef de service du greffe et du contentieux. Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2021-04-111)      **Embauche du chef de service du greffe et du contentieux**

---

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef du service du greffe deviendra vacant à compter du 15 juin 2021.

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EMBAUCHER madame Sandra Ruel au poste de chef du service du greffe et du contentieux, avec entrée en fonction le 10 mai 2021, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.3)

### **Mandat juridique - Homologation de transaction**

---

CONSIDÉRANT la résolution 2018-03-080 visant à conclure, avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), l'entreprise Habitations Trigone inc. et la compagnie 9261-5319 Québec inc., la transaction sur laquelle les parties se sont entendues afin de mettre un terme au litige intenté par le CN le 21 mars 2013;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé au cabinet Morency Avocats en septembre 2020 visant à instituer les procédures judiciaires nécessaires dans le dossier concernant le projet Quartier Victoria, et ce, afin d'assurer le respect de la réglementation municipale applicable (résolution 2020-09-262).

DE MANDATER Me Martin Bouffard du cabinet Morency Avocats, afin de présenter, au nom de la Ville de Saint-Lambert, une demande d'homologation de la transaction intervenue en 2018 entre la Ville et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), l'entreprise Habitations Trigone inc. et la compagnie 9261-5319 Québec inc.;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-141-11-412.





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.4)

### **Projet Mascotte de la Ville**

---

CONSIDÉRANT QUE la Politique des familles et des aînés vise à accroître l'offre de services pour les 0-5 ans et l'offre d'activités spécifiques en culture et loisirs pour les 6-12 ans, les ados et les aînés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de la Culture et des Loisirs et de la Corporation de développement économique.

DE MANDATER la direction de la Culture et des Loisirs à mettre sur place le projet Mascotte; et à cet égard :

D'ACCEPTER les modalités du concours *-Trouver un nom à la mascotte de la Ville de Saint-Lambert;*

D'AUTORISER la chef de division Arts et Culture à encourir les dépenses nécessaires à la mise en place du projet et à son opérationnalisation;

D'AUTORISER la direction des Ressources Humaines à procéder aux embauches requises pour le projet; et

D'IMPUTER la dépense estimée à 25 907,50\$ à même le surplus accumulé non affecté.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.5) **Modification à la résolution 2021-02-43 - Bail emphytéotique CPE**

---

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-43 concernant la reconduction du bail emphytéotique en faveur du centre de la petite enfance de Saint-Lambert.

DE modifier la résolution 2021-02-43 afin de mandater le bureau de Notaires Gamache & Lemieux S.E.N.C.R.L.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 février 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2021-02-43)      **Reconduction du bail emphytéotique en faveur du centre de la petite enfance de Saint-Lambert**

---

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, c. S-4.1.1) permet aux municipalités de collaborer avec les centres de la petite enfance;

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance Saint-Lambert souhaite renouveler le bail emphytéotique avec la Ville de Saint-Lambert et qu'il se déclare consentant à accepter la présente prolongation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire le bail emphytéotique pour une autre période de 30 ans aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert demeure propriétaire de l'immeuble situé au 201, rue Cartier à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT que la Ville demande au CPE de prioriser les familles de Saint-Lambert.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE RECONDUIRE le bail emphytéotique en faveur du Centre de la petite enfance Saint-Lambert pour une autre période de 30 ans relativement à l'immeuble portant le numéro civique du 201, rue Cartier à Saint-Lambert;

DE MANDATER Me Louise Marie St-Jean, notaire, pour instrumenter le bail à intervenir entre le Centre de la petite enfance et la Ville de Saint-Lambert; et

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.6)

### **Journées de la culture 2021**

---

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 17 septembre 2018, le conseil a proclamé, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, Journées de la culture, le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la ville porte à la culture (résolution 2018-09-304);

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la culture fêtent leur 25<sup>e</sup> anniversaire en 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera réalisé en collaboration avec la Division des arts et de la culture, la Division de la bibliothèque et la Division des communications de la Ville de Saint-Lambert.

D'AUTORISER la programmation des Journées de la culture 2021 du 24 au 26 septembre 2021 en y incluant les activités suivantes : parcours historique Sur la Route du patrimoine ainsi que des activités à la bibliothèque municipale.

DE PRÉVOIR le financement requis pour la programmation municipale des Journées de la culture 2021;

D'IMPUTER la dépense de 13 174 \$ au poste budgétaire 02-776-034-18.

Les journées  
de la culture

**L'ART**  
*sous toutes ses formes*

25 septembre au 25 octobre 2020

Programme complet : [saint-lambert.ca/journées-culture](http://saint-lambert.ca/journées-culture)

### Statistiques de fréquentations – Journées de la culture 2017-2020

	Programmation et activités	Statistiques de fréquentations
<b>2017</b>		
<b>Division Arts et culture</b>	Rallye photo guidé – Musée à ciel ouvert	300 participants 6 visites guidées, 59 participants
	Rallye photo autonome – Musée à ciel ouvert	
	Un atelier photo	
<b>2018</b>		
<b>Division Bibliothèque</b>	Activités de lectures publiques animées et participatives	38 participants 2 lectures
<b>Division Arts et culture</b>	Réalisation et installation d'œuvres sonores dans l'air d'accueil de la Bibliothèque	Activité libre
<b>2019</b>		
<b>Division Arts et culture</b>	Parcours d'art lambertois (4 visites d'ateliers d'artistes)	330 participants
	Tirage d'une œuvre d'art de Carole Simard-Laflamme	159 participants
<b>Division Bibliothèque</b>	Conférence Hommage à François Tousignant	43 participants
<b>2020</b>		
<b>Division Arts et culture</b>	Parcours d'art lambertois (5 visites d'ateliers d'artistes) <small>Annonces gouvernementales de limiter les rassemblements les 25, 26 et 27 septembre 2020</small>	182 participants
	Foire d'art contemporain (FAC) <small>Fermeture du Centre multifonctionnel (81, rue Hooper) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020</small>	Activité réalisée en virtuel – décembre 2020
	Projet court-métrage « L'envie d'être artiste » - portrait d'Annabelle Marquis (4 représentations) <small>Fermeture du Centre multifonctionnel (81, rue Hooper) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020</small>	Activité annulée Période d'inscription interrompue 86 participants
	Conférence : Métier Chef de cœur par la Société chorale de Saint-Lambert <small>Fermeture du Centre multifonctionnel (81, rue Hooper) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020</small>	Activité annulée Période d'inscription interrompue 2 inscriptions

	<p>Spectacle Solarium par le Conservatoire de musique de la Montérégie</p> <p>Fermeture du Centre multifonctionnel (81, rue Hooper) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020</p>	<p>Activité annulée</p> <p>Période d'inscriptions interrompue</p> <p>2 inscriptions</p>
<b>Division Bibliothèque</b>	Sylvie Potvin lit Clémence Desrochers	Activité annulée
	Conférence « De l'idée à la publication en passant par l'action » de Louise Lacoursière	Activité annulée
	Rencontre avec l'illustratrice Amandine Gardie (Clientèle : 5 à 10 ans)	Activité annulée
	Rencontre avec l'illustrateur Philippe Béha (Clientèle : 9 à 12 ans)	Activité annulée
	Rencontre avec l'illustrative Geneviève DesPrés (Clientèle : pour tous)	Activité annulée
	Rencontre d'auteur avec Kim Thuy	Activité annulée
	Rencontre avec l'auteure Lou Beauchesne	Activité annulée
	Ateliers d'écriture d'un récit de vie par Sylvi Bealleau	Activité réalisée
	Les merveilles de la vie (Clientèle : 4 à 7 ans)	10 participants
	Mimétisme et camouflage chez les insectes (Clientèle : 6 à 12 ans)	8 participants
	Atelier musical (Clientèle : 0 à 36 ans)	Activité annulée
	Théâtre des émotions (Clientèle : 3 à 5 ans)	Activité annulée
	Du cinéma pour les oreilles : Deviens bruiteur! (Clientèle : 9 à 12 ans)	Activité annulée



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.7)

### **Rentrée culturelle 2021**

---

CONSIDÉRANT QUE l'événement de la « Rentrée culturelle » a eu lieu en 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel est éprouvé dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait réalisé en collaboration avec la Division des Arts et de la culture, la Division de la Bibliothèque et la Division des communications de la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif culturel.

DE PRÉVOIR une affectation budgétaire pour le financement requis pour la tenue de l'événement de la « Rentrée culturelle »; et

D'IMPUTER la dépense de 10 000 \$ au surplus non affecté, postes budgétaires 02-771-00-341 et 02-776-01-418.





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.8) **Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures  
Municipalité amie des aînés (PRIMADA)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide du programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) - appel de projets 2021 et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de suivi de la politique des familles et aînés lors de la rencontre du 14 avril 2021.

D'AUTORISER le chef de division loisirs et vie communautaire à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de Mobiliers urbains pour aînés dans les parcs Lorne et Renaissance pour des placottoirs et autres mobiliers urbains (boîtes à livre, tables de jeu, mangeoires pour oiseaux) dans ces deux parcs.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.9) **Demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec – Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés - conseiller B. Rodrigue**

---

*\*\*\*Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Rodrigue\*\*\**

Considérant que la Ville de Saint-Lambert est désormais une Municipalité Amie des Aînés (MADA);

Considérant que le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) a pour objectif de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et un plan d'action MADA, pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

Considérant le fait que la Ville de Saint-Lambert répond aux critères d'admissibilité;

Considérant que, dans le cadre du Programme d'Infrastructure Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA), tout projet doit être soumis avant le 26 mai 2021;

Considérant que le Conseil des aînés de Saint-Lambert a entrepris des démarches auprès de la Ville de Saint-Lambert afin de les sensibiliser à la nécessité d'obtenir une subvention pour rénover les fenêtres de la Maison Desaulniers, située au 574 rue Notre-Dame et dont la Ville est propriétaire;

D'autoriser le directeur du génie et de l'urbanisme et de l'environnement a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés, relativement à la rénovation des fenêtres de la Maison Desaulniers, située au 574 rue Notre-Dame à Saint-Lambert avant le 26 mai 2021.

D'autoriser le directeur du génie et de l'urbanisme et de l'environnement, à titre de répondant municipal pour le projet.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.10) **Échange de services (plateaux sportifs) avec la Ville de Longueuil pour l'été 2021**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil et la Ville de St-Lambert sont toutes deux régies par un règlement de tarification pour l'utilisation de leurs plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT que les besoins en termes d'heures de plateaux sportifs des associations sportives des deux villes sont similaires;

CONSIDÉRANT la volonté d'effectuer un échange de services et d'éviter de se facturer mutuellement.

DE PROCÉDER à un échange de services pour les plateaux sportifs entre la Ville de St-Lambert et la Ville de Longueuil pour l'été 2021;

D'AUTORISER le Chef de division des loisirs et de la vie communautaire à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution et à assurer la gestion de l'utilisation des plateaux sportifs de la Ville de St-Lambert dans le cadre de cette entente.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.11) **Participation - Colloque annuel Les Arts et la Ville - conseillère F. Désaulniers**

---

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de Les Arts et la Ville aura lieu du 2 au 4 juin 2021, en virtuel;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité qu'un membre du conseil assiste à cet événement.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001), tout membre du conseil doit, pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil.

D'AUTORISER la conseillère France Désaulniers à assister au Colloque sur les Arts et la Ville qui aura lieu du 2 au 4 juin 2021 en virtuel et à dépenser en conséquence un montant maximal de 400\$ représentant les frais d'inscription.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-111-0-314.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.12)

### **Promesse de vente - Projet Logis Des Aulniers**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà appuyé l'organisme à but non lucratif Logis des Aulniers dans son projet de construire un immeuble pour héberger des personnes en perte d'autonomie (résolution 2019-06-190);

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite vendre une portion du lot 2 391 379 d'une superficie de 557 mètres carrés à l'organisme Logis Des Aulniers, en vue de la construction de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE Logis Des Aulniers accepte l'offre de la ville d'acheter au coût de 1 000 \$ / m<sup>2</sup>.

QUE le conseil est favorable à la vente d'une partie du lot 2 391 379 d'une superficie de 557 m<sup>2</sup> en faveur de l'organisme Logis Des Aulniers, sous réserve de l'acceptation d'un projet impliquant une modification au règlement de zonage;

QUE le conseil mandate le bureau \_\_\_\_\_ pour rédiger la promesse de vente à intervenir entre Logis Des Aulniers et la Ville de Saint-Lambert.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 10 juin 2019 à l'hôtel de ville sous la présidence de madame la mairesse suppléante Julie Bourgoin et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2019-06-190)      **Appui à l'organisme Logis des Aulniers relativement à son projet ayant pour objet la construction d'un immeuble de logements adaptés répondant également aux besoins de l'organisme Centre de bénévolat de la Rive-Sud**

---

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Logis des Aulniers* souhaite réaliser un projet de construction de logements adaptés pour des personnes en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Centre de bénévolat de la Rive-Sud* est propriétaire de l'immeuble situé au 45, avenue Argyle, lequel est constitué du lot n° 2 391 332 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la ville est pour sa part propriétaire du terrain vacant adjacent, lequel est constitué du lot n° 2 391 331 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les deux organismes aimeraient démolir l'immeuble situé au 45, avenue Argyle afin de réaliser un projet ayant pour objet la construction d'un immeuble de six étages comportant quelque 50 logements adaptés et répondant aux besoins du *Centre de bénévolat de la Rive-Sud* sur ces deux lots;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est *a priori* favorable à la réalisation de ce projet de l'organisme *Logis des Aulniers* et serait éventuellement disposé à lui vendre le terrain constitué du lot n° 2 391 331 du cadastre du Québec à cette fin, les modalités d'une telle transaction devant toutefois être établies, le cas échéant;

Il est    proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
          appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPUYER l'organisme *Logis des Aulniers* dans son projet ayant pour objet la construction d'un immeuble de six étages comportant quelque 50 logements adaptés et répondant aux besoins de l'organisme *Centre de bénévolat de la Rive-Sud* sur les lots n<sup>os</sup> 2 391 331 et 2 391 332 du cadastre du Québec;

D'ACCEPTER de lui vendre le terrain constitué du lot n° 2 391 331 du cadastre du Québec aux fins de la réalisation de ce projet, les modalités d'une telle transaction demeurant toutefois à définir;

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.13) **Création de comités ad hoc - réaménagement des parcs Gordon, Logan et de l'Union**

---

CONSIDÉRANT QUE les parcs Gordon et Logan figurent depuis plusieurs années au programme triennal d'immobilisations de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite constituer des comités consultatifs *ad hoc* sur le réaménagement et l'amélioration des parcs Gordon, Logan et de l'Union dans le but de permettre à des représentants d'organisme ou provenant de différents secteurs d'activités ainsi qu'à des résidents de donner leur avis sur les projets.

DE CONSTITUER le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Gordon et de désigner les personnes suivantes à titre de membres de ce comité *ad hoc*:

- Madame Nancy Landreville - Citoyenne
- Madame Gabriela Orzanco - Citoyenne
- Monsieur Marc Deschênes - Citoyen
- Monsieur Pierre Sénécal - Citoyen
- Madame Geneviève St-Cyr - Citoyenne
- Représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)
- Représentant de l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)
- Madame France Désaulniers - Conseillère
- Monsieur Loïc Blancquaert - Conseiller
- Monsieur Éric Painchaud - Ville de Saint-Lambert
- Madame Josée Veronneau - Ville de Saint-Lambert
- Monsieur Franco Parreira - Corporation de développement économique

DE CONSTITUER le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Logan et de désigner les personnes suivantes à titre de membres de ce comité *ad hoc*:

- Madame Bettina Hans - Citoyenne
- Madame Caroline Noël - Citoyenne
- Madame Sonia Fréchette - Commission scolaire Marie-Victorin
- Monsieur Pierre Brodeur - Maire ville de Saint-Lambert
- Madame Brigitte Marcotte - Conseillère
- Monsieur Nicolas Beaudoin - Ville de Saint-Lambert



- Monsieur Éric Painchaud - Ville de Saint-Lambert

DE CONSTITUER le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc de l'Union et de désigner les personnes suivantes à titre de membres de ce comité *ad hoc*:

- Madame Nadine Rivard - Citoyenne
- Madame Marie-Helen Goyetche- Citoyenne
- Madame Dominique Lesage - Citoyenne
- Monsieur Gilles Corbeil - Institut Nazareth et Louis-Braille
- Madame Karolyne Baril - CISSS
- Madame Andrée Morissette - CISSS
- Madame Julie Bourgoin - Conseillère
- Monsieur Eric Carignan - Ville de Saint-Lambert
- Monsieur Éric Painchaud - Ville de Saint-Lambert
- Monsieur Nicolas Beaudoin - Ville de Saint-Lambert

PROJET



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.1) **Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

PROJET



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MERCREDI 24 MARS 2021, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

**MEMBRES PRÉSENTS**

M. Philippe Glorieux, conseiller  
Mme Brigitte Marcotte, conseillère  
M. Kevin Massé  
M. Philippe Leggett-Bachand  
Mme Huguette Copti-Chartrand  
M. Paul Guenther  
M. Pierre-François Chapleau

**MEMBRE ABSENT**

Mme Monique Dutil

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme  
Mme Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

---

**CCU-210324-01**

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 03, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

**CCU-210324-02**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Kevin Massé, appuyé par M. Pierre-François Chapleau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal du 24 février 2021
4. PIIA – 338, avenue Edison ..... 5  
Transformation de la façade
5. PIIA – 937, rue Boissy ..... 3  
Transformation de la façade
6. PIIA – 433-435, avenue de Brixton (dossier d'orientation)..... 7  
Agrandissements et transformation de la façade
7. PIIA – 320, boulevard de l'Union..... 4  
Agrandissements et transformation de la façade
8. PIIA – 246, rue des Landes ..... 1  
Agrandissement au-dessus du garage et transformation de la façade
9. PIIA – 514, avenue Maple..... 6  
Transformation de la façade

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

10.	PIIA – 516, avenue Maple.....	6
	Transformation de la façade	
11.	PIIA – 577, avenue Pine.....	6
	Transformation de la façade	
12.	PIIA – 302, avenue de Stanley.....	5
	Agrandissement, rehaussement du bâtiment et transformation de la façade	
13.	PIIA – 111, avenue Alexandra.....	3
	Agrandissement	
14.	PIIA – 834, avenue Victoria.....	8
	Agrandissements, rehaussement du bâtiment et transformation de la façade	
15.	PIIA – 21, rue de Provence.....	3
	Agrandissement et transformation des façades	
16.	PIIA – 465, avenue Maple.....	6
	Agrandissement (ajout d'un étage) et transformation de la façade	
17.	PIIA – 577, rue Osborne.....	3
	Agrandissement (ajout d'un étage) et transformation de la façade	
18.	Divers	
19.	Levée de la séance	

**CCU-210324-03**

**Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 24 février 2021**

Il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand, appuyé par M. Philippe Glorieux, et résolu unanimement d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance du 24 février 2021.

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-04**

**Requérant :** M. Patrick Usereau, président de la compagnie 4249241 Canada inc., nouveau propriétaire

**Adresse :** 338, avenue Edison

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1960.

**Analyse du 24 mars 2021**

Il est proposé de peindre de couleur grise sur l'ensemble des élévations du bâtiment, le revêtement de bois de la compagnie Maibec existant. Aucune modification n'est proposée au niveau de la maçonnerie.

Également, des modifications sont proposées à la fenestration donnant sur rue. Deux fenêtres donnant sur l'élévation avant seront remplacées par de nouvelles fenêtres en PVC de couleur noire, de modèle contemporain et comportant des meneaux horizontaux. La fenêtre située à la gauche de la porte d'entrée principale sera remplacée par une nouvelle fenêtre plus grande de 26 pouces vers le bas. Les deux autres fenêtres donnant sur le volume en recul en projection gauche de l'élévation avant seront peintes de couleur noire. La porte d'entrée sera remplacée par une nouvelle porte en PVC de couleur noire, comportant trois panneaux vitrés, de la compagnie Vaillancourt portes et fenêtres. De plus, l'ensemble des volets existants sera retiré.

Les soffites, fascias et gouttières existants seront peints de couleur noire.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1960;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	les nouvelles fenêtres proposées en façade avant devraient être composées de meneaux verticaux tels que les fenêtres existantes;
CONSIDÉRANT QUE	la couleur proposée pour la peinture du revêtement de bois devrait être d'un gris plus pâle afin de créer un contraste au niveau de la façade avant du bâtiment;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- les nouvelles fenêtres proposées en façade avant doivent être composées de meneaux verticaux;
- le revêtement de bois doit être peint de couleur gris plus pâle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-05**

**Requérante :** Mme Cécile Sabathé Brosius pour ETIK Immo 1 inc., nouveau propriétaire

**Adresse :** 937, rue Boissy

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1967.

**Analyse du 24 mars 2021**

Il est proposé d'apporter plusieurs modifications au niveau de la façade avant du bâtiment tout en s'intégrant avec l'architecture du cadre bâti environnant et en respectant le caractère d'origine du bâtiment à l'étude.

Le revêtement d'aluminium existant situé au-dessus de la porte de garage sera remplacé par un nouveau revêtement d'aluminium dans les teintes de gris anthracite. Trois couleurs sont proposées : « Slate charbon », « Graphite » ou « Minerai de fer », de la compagnie Arcan aluminium. Le revêtement d'aluminium sera posé à la verticale tel que l'existant.

L'ensemble des fenêtres donnant sur la façade avant du bâtiment sera remplacé par de nouvelles fenêtres en aluminium de couleur noire. Les modèles et les dimensions des fenêtres seront identiques à l'existant, à l'exception de la fenêtre existante composée de cinq sections qui sera remplacée par deux nouvelles fenêtres composées de deux sections. La porte d'entrée existante sera remplacée par une nouvelle porte d'entrée en acier de couleur noire, de modèle Vog 4, de la compagnie Novatech, comportant à sa droite un verre latéral fixe. De plus, l'ensemble des volets existants sera retiré. La porte de garage sera également remplacée par une nouvelle porte de garage en acier de couleur noire, de modèle Vog 4, de la compagnie Garaga.

Les colonnes, soffites, fascias et gouttières seront remplacés par des colonnes, soffites, fascias et gouttières en aluminium de couleur noire.

Le revêtement de toiture, actuellement en bardeau d'asphalte de couleur brune, sera remplacé par un bardeau d'asphalte de couleur noire.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1967;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et le caractère propre de la construction sont protégés;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement d'aluminium devrait être de couleur noire afin de s'agencer avec plusieurs éléments architecturaux donnant sur l'élévation avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la brique d'argile existante au-dessus des fenêtres donnant sur la façade du garage devrait être conservée;

CONSIDÉRANT QUE la colonne à la droite de l'entrée principale devrait être appuyée sur le muret en brique existant;



**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

CONSIDÉRANT QUE les colonnes recouvrant la galerie couverte en façade avant devraient être de formes identiques à l'existant et être composées du même matériau que l'existant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que les nouvelles fenêtres proposées au-dessus du garage soient élargies;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- le revêtement d'aluminium doit être de couleur noire;
- la brique d'argile existante au-dessus des fenêtres donnant sur la façade du garage doit être conservée;
- la colonne à la droite de l'entrée principale doit être appuyée sur le muret en brique tel que l'existant;
- les colonnes recouvrant la galerie couverte en façade avant devraient être de formes identiques à l'existant et être composées du même matériau que l'existant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-06**

**Requérant :** M. Dany Poudrier, propriétaire du 433, avenue de Brixton

**Adresse :** 433 – 435, avenue de Brixton

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Dossier d'orientation

**Projet :** Agrandissements et transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à agrandir et transformer la façade avant des maisons unifamiliales jumelées construites vers 1951.

La demande vise à obtenir l'orientation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) par rapport à la nouvelle volumétrie proposée pour la toiture du bâtiment jumelé.

**Analyse du 24 mars 2021**

Afin de maximiser l'espace habitable du deuxième étage, les propriétaires désirent transformer le toit actuel qui est à quatre versants en un toit à deux versants.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT QUE le projet de PIIA est déposé pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à agrandir et à transformer la façade avant des maisons unifamiliales jumelées construites vers 1951;

Les membres du CCU donnent l'orientation suivante :

- Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction ne sont pas protégés;
- La physionomie et le caractère spécifique du bâtiment, notamment en termes de gabarit et de forme, doivent être davantage préservés;
- En fonction des transformations proposées, les caractéristiques architecturales particulières du bâtiment ne sont pas conservées;
- Aucune modification ne devrait être faite au niveau de la façade avant du bâtiment afin de conserver son caractère distinct;
- Si les propriétaires désirent augmenter la superficie habitable du bâtiment, l'agrandissement devrait se faire en projection arrière et être non visible de la rue;
- Le projet devra être étudié par le comité de démolition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-07**

**Requérant :** M. Luc Plante, architecte pour M. Anastasios Chionis, propriétaire

**Adresse :** 320, boulevard de l'Union

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Agrandissement et transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1950.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 24 février 2021. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021**

*CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1950;*

*CONSIDÉRANT QU' un deuxième étage partiel a été construit il y a plusieurs années en projection arrière du bâtiment;*

*CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;*

*CONSIDÉRANT QUE le garage attaché proposé en cour latérale droite devrait être davantage en recul afin que la volumétrie du bâtiment donnant sur rue soit moins imposante;*

*CONSIDÉRANT QUE le revêtement de brique d'argile proposé à l'étage devrait être prolongé au niveau de l'élévation latérale droite;*

*CONSIDÉRANT QUE l'entrée secondaire devrait être retravaillée afin de la rendre plus discrète;*

*CONSIDÉRANT QUE des détails techniques supplémentaires devront être fournis afin de s'assurer de la conformité du projet, notamment au niveau de la hauteur du bâtiment et du pourcentage de maçonnerie sur chacune des élévations;*

*CONSIDÉRANT QUE le garage détaché en cour arrière devra être démoli étant donné qu'un seul garage est autorisé par terrain;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet devra être étudié par le comité de démolition;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le propriétaire nous soumet maintenant une nouvelle version du projet qui respecte les recommandations des membres du CCU lors de la réunion du 24 février 2021.

**Analyse du 24 mars 2021**

Le propriétaire désire procéder à la rénovation et à l'agrandissement de la propriété. Un 2<sup>e</sup> étage partiel a été construit il y a plusieurs années en projection arrière du bâtiment. Aujourd'hui, l'objectif du propriétaire est d'agrandir le 2<sup>e</sup> étage, d'ajouter un garage attaché en projection latérale droite et de moderniser le bâtiment existant. Les intentions sont d'agrandir la résidence actuelle afin de satisfaire les nouveaux besoins du propriétaire.

Le rez-de-chaussée sera complètement transformé afin d'ouvrir l'espace et créer un plan à aire ouverte. La salle de séjour, la salle à manger et la cuisine formeront désormais un grand espace. L'entrée principale sera relocalisée en projection droite, adjacente au nouveau garage attaché. À l'étage, il est proposé d'aménager deux chambres à coucher supplémentaires ainsi qu'une nouvelle salle de bain.

Au niveau des revêtements extérieurs, la brique d'argile rose existante en façade avant sera remplacée par une nouvelle brique d'argile de format modulaire, modèle Terra Cotta blend, de la compagnie Bowerston. Le revêtement de bois sera de la compagnie Maibec de couleur « charbon de Mer ».

Également, plusieurs modifications sont proposées au niveau de l'ensemble des ouvertures du bâtiment. Les nouvelles portes et fenêtres ainsi que les divers éléments métalliques (soffites, fascias, gouttières et solins) seront de couleur « vent de fumée » de la compagnie Gentek.

Le revêtement de la toiture existant sera remplacé par un nouveau revêtement de bardeau d'asphalte de couleur « noir 2 tons », collection Mystique 42 de la compagnie BP. Plusieurs modifications sont proposées au niveau de la volumétrie de la toiture. Le faîte de toit sera rehaussé d'environ de 33 pouces.

Plusieurs modifications ont été apportées au projet initialement déposé afin de respecter les recommandations des membres du CCU lors de la réunion du 24 février 2021 :

- Un écran et de la végétation ont été ajoutés afin de dissimuler l'entrée secondaire. Le chemin pour accéder à cette entrée a également été revu, soit un chemin composé de dalles dans la pelouse afin que l'accès soit plus subtil;
- L'architecture de la marquise donnant sur l'entrée principale (plus épaisse et réaliste) a également été retravaillée sur les plans afin de marquer l'entrée principale;
- Le revêtement de brique a été prolongé au niveau de l'élévation latérale droite donnant sur le nouveau garage attaché;
- Le garage attaché sera en retrait de 55 pouces par rapport à la façade principale du bâtiment.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1950;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au projet initial respectent les recommandations émises par les membres du CCU lors de la réunion du 24 février 2021;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

- CONSIDÉRANT QUE le garage détaché en cour arrière devra être démoli;
- CONSIDÉRANT QUE le projet devra être étudié par le comité de démolition;
- CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-08**

**Requérant :** M. Dominic Bessette, de la firme d'architecte André Bessette, pour Mme Catherine Awad et M. Daniel Soliman, propriétaires

**Adresse :** 246, rue des Landes

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Agrandissement au-dessus du garage et transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à réaliser un agrandissement au-dessus du garage existant ainsi qu'à transformer la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite en 1970.

**Analyse du 24 mars 2021**

L'agrandissement au-dessus du garage en projection latérale droite mesurera 10 pieds et 4 ½ pouces de large sur 29 pieds et 8 pouces de profond, soit les mêmes dimensions que le volume d'un étage existant. Le nouvel espace permettra l'aménagement de deux nouvelles chambres à coucher. Le taux d'implantation demeura inchangé.

La nouvelle section sera munie d'une structure de toit identique au bâtiment existant, aligné avec la hauteur du faîte de toit. Le revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte sera appareillé à l'existant, soit dans les teintes de gris foncé.

Une ouverture est proposée au niveau de l'élévation avant de l'agrandissement. La fenêtre centrale existante à l'étage, composée de 3 sections, sera relocalisée à cet endroit. Cette dernière sera remplacée par une nouvelle fenêtre de même couleur et de même modèle, composée de 2 sections.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement au-dessus du garage et de transformation de la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite en 1970;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction d'origine sont protégés;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau volume à l'étage devra être à une distance minimale de 2,4 mètres de la ligne latérale droite du terrain afin de respecter les normes du tableau des dispositions spécifiques de la zone RA-12. Le coin arrière droite de la fondation se situe à 2,35 mètres de la ligne latérale droite selon le certificat de localisation déposé;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres à l'étage donnant sur l'élévation avant du bâtiment devraient être alignées horizontalement et être de même hauteur;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle fenêtre proposée à l'étage au-dessus du garage devrait être centrée avec la porte de garage existante;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des volets existants devrait être retiré;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- le nouveau volume à l'étage doit être à une distance minimale de 2,4 mètres de la ligne latérale droite du terrain;
- les fenêtres à l'étage donnant sur l'élévation avant du bâtiment doivent être alignées horizontalement et être de même hauteur;
- la nouvelle fenêtre proposée à l'étage au-dessus du garage doit être centrée avec la porte de garage existante;
- l'ensemble des volets existants doit être retiré.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-09**

**Requérante :** Mme Sophie Rivest, propriétaire  
**Adresse :** 514, avenue Maple  
**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)  
**Projet :** Transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1925.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 20 janvier 2021. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2021**

- CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1925;*
- CONSIDÉRANT QUE le voisin jumelé désire effectuer les travaux de transformation de la façade au même moment;*
- CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;*
- CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;*
- CONSIDÉRANT QU' à l'origine, le volume existant d'un étage en façade était une galerie couverte et constituait un élément important de l'architecture d'origine du bâtiment;*
- CONSIDÉRANT QUE la nouvelle section de brique d'argile proposée au niveau du rez-de-chaussée donnant sur l'élévation avant devrait être retirée;*
- CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée donnant sur l'élévation avant devrait être conservé afin de favoriser une transparence au niveau du volume existant;*
- CONSIDÉRANT QU' une modification à une construction existante doit être exécutée de manière à permettre le retour à l'état initial et que, dans ce sens, les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment devraient intégrer des détails architecturaux de la construction d'origine;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

La propriétaire nous soumet maintenant une nouvelle version du projet respectant les recommandations des membres du CCU lors de la réunion du 20 janvier 2021.

**Analyse du 24 mars 2021**

La propriétaire désire remplacer le revêtement d'aluminium existant en façade par un revêtement de bois d'une largeur de 6 pouces posé à l'horizontale de la compagnie Maibec, de couleur « bois de poivre ». Contrairement au projet initial, la section de brique proposée en projection droite du rez-de-chaussée de l'élévation avant a été retirée.

Dans le cadre du projet, il est également proposé de restaurer le toit de l'annexe en façade avant. Le revêtement de la toiture, actuellement en bardeau d'asphalte, sera remplacé par un revêtement d'acier de la compagnie MAC, profile MS 1 et MS 2, de couleur noire. Les gouttières et les fascias seront également de couleur noire.

Les fenêtres donnant sur l'élévation avant seront remplacées par des fenêtres de mêmes dimensions et de même couleur.

La porte d'entrée existante sera remplacée par une nouvelle porte de couleur noire, comportant un verre dans la section du haut, identique à la porte d'entrée du voisin jumelé.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1925;

CONSIDÉRANT QUE le voisin jumelé désire effectuer les travaux de transformation de la façade au même moment;

CONSIDÉRANT QU' à l'origine, le volume existant d'un étage en façade était une galerie couverte et constituait un élément important de l'architecture d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' une modification à une construction existante doit être exécutée de manière à permettre le retour à l'état initial et que, dans ce sens, les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment devraient intégrer des détails architecturaux de la construction d'origine;

CONSIDÉRANT QU' un détail architectural en bois délimitant verticalement les deux maisons unifamiliales jumelées devrait être intégré à la façade avant du bâtiment afin de créer un rappel avec la construction d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant devraient être composés de bois de couleur blanche, posé à la verticale;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- un détail architectural en bois délimitant verticalement les deux maisons unifamiliales jumelées doit être intégré à la façade avant du bâtiment;
- les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche, posé à la verticale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-10**

**Requérants :** Mme Myriam Leblanc et M. Stephan Allard, propriétaires

**Adresse :** 516, avenue Maple

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1925.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 20 janvier 2021. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2021**

*CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1925;*

*CONSIDÉRANT QUE le voisin jumelé désire effectuer les travaux de transformation de la façade au même moment;*

*CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;*

*CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;*

*CONSIDÉRANT QU' à l'origine, le volume existant d'un étage en façade était une galerie couverte et constituait un élément important de l'architecture d'origine du bâtiment;*

*CONSIDÉRANT QUE la nouvelle section de brique d'argile proposée au niveau du rez-de-chaussée donnant sur l'élévation avant devrait être retirée;*

*CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée donnant sur l'élévation avant devrait être conservé afin de favoriser une transparence au niveau du volume existant;*

*CONSIDÉRANT QU' une modification à une construction existante doit être exécutée de manière à permettre le retour à l'état initial et que, dans ce sens, les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment devraient intégrer des détails architecturaux de la construction d'origine;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Les propriétaires nous soumettent maintenant une nouvelle version du projet respectant les recommandations des membres du CCU lors de la réunion du 20 janvier 2021.

**Analyse du 24 mars 2021**

Les propriétaires désirent remplacer le revêtement d'aluminium existant en façade par un revêtement de bois d'une largeur de 6 pouces posé à l'horizontale de la compagnie Maibec de couleur « bois de poivre ». Contrairement au projet initial, la section de brique proposée en projection gauche du rez-de-chaussée de l'élévation avant a été retirée.

Dans le cadre du projet, il est également proposé de restaurer le toit de l'annexe en façade avant. La toiture existante recouverte d'un revêtement de bardeau d'asphalte sera remplacée par un revêtement d'acier de la compagnie MAC, profile MS 1 et MS 2, de couleur noire. Les gouttières et les fascias seront également de couleur noire.

Les fenêtres donnant sur l'élévation avant seront remplacées par des fenêtres de mêmes dimensions et de même couleur.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1925;
CONSIDÉRANT QUE	le voisin jumelé désire effectuer les travaux de transformation de la façade au même moment;
CONSIDÉRANT QU'	à l'origine, le volume existant d'un étage en façade était une galerie couverte et constituait un élément important de l'architecture d'origine du bâtiment;
CONSIDÉRANT QU'	une modification à une construction existante doit être exécutée de manière à permettre le retour à l'état initial et que, dans ce sens, les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment devraient intégrer des détails architecturaux de la construction d'origine;
CONSIDÉRANT QU'	un détail architectural en bois délimitant verticalement les deux maisons unifamiliales jumelées devrait être intégré à la façade avant du bâtiment afin de créer un rappel avec la construction d'origine;
CONSIDÉRANT QUE	les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant devraient être composés de bois de couleur blanche, posé à la verticale;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- un détail architectural en bois délimitant verticalement les deux maisons unifamiliales jumelées doit être intégré à la façade avant du bâtiment;
- les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche, posé à la verticale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-11**

**Requérant :** M. Éric Thibodeau, architecte pour Mme Claudia Michon, future propriétaire

**Adresse :** 577, avenue Pine

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1948.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 24 février 2021. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021**

*CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1948;*

*CONSIDÉRANT QUE la brique d'argile existante dans les teintes de jaune est actuellement peinte;*

*CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité;*

*CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;*

*CONSIDÉRANT QUE la couleur de peinture proposée pour la brique devrait s'harmoniser davantage avec le cadre bâti avoisinant;*

*CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que la brique peinte existante soit décapée afin de permettre un retour de la brique à son apparence initiale;*

*CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au niveau des ouvertures en façade avant ainsi que de la galerie donnant sur l'entrée principale sont conformes aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le requérant nous soumet maintenant une nouvelle version du projet respectant les recommandations des membres du CCU lors de la réunion du 24 février 2021.

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**Analyse du 24 mars 2021**

Il est proposé de décaper la brique d'argile existante au niveau des quatre élévations du bâtiment afin de permettre un retour de la brique à son apparence initiale, soit de couleur terre, dans les tons de rouge brun.

Le revêtement de bois situé au niveau des lucarnes ainsi que les fascias, soffites et gouttières, seront peints dans les teintes de gris.

L'ensemble des fenêtres existantes sera remplacé par de nouvelles fenêtres en aluminium de couleur « minerais de fer » de la compagnie Gentek. La nouvelle porte d'entrée principale en acier sera de modèle plein comportant deux vitraux latéraux, de couleur « minerais de fer » de la compagnie Novatech.

Il est également proposé de procéder à la réfection de la galerie donnant sur l'entrée principale. La nouvelle galerie en béton comportera des garde-corps et mains courantes en acier de couleur « minerais de fer ».

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1948;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au projet respectent les recommandations des membres du CCU émises lors de la réunion du 24 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE la couleur proposée pour les éléments en bois adjacents à l'entrée principale devrait être dans les mêmes teintes que les lucarnes à l'étage ou que de la brique d'argile qui sera décapée;

CONSIDÉRANT QUE des croquis couleur devraient être déposés au service de l'urbanisme afin d'analyser le choix de couleur pour les éléments en bois adjacents à l'entrée principale;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- la couleur proposée pour les éléments en bois adjacents à l'entrée principale doivent être dans les mêmes teintes que les lucarnes ou que la brique d'argile qui sera décapée; des croquis couleur doivent être déposés au service de l'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-12**

**Requérants :** Mme Renoir Bérubé-Thevenet et M. Antoine Sirard, nouveaux propriétaires

**Adresse :** 302, avenue de Stanley

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Agrandissement, rehaussement et transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à agrandir, rehausser et transformer la façade de la maison unifamiliale construite en 1893.

**Analyse du 24 mars 2021**

La maison de Sandra Libby, fut construite en 1893 par son grand-père John Byrne. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, suite à une explosion au grenier de la propriété, une grande partie de la maison originale fut détruite. La famille Libby entreprit donc la reconstruction de la maison actuelle.

La maison ayant appartenu à la même famille depuis plusieurs décennies, les propriétaires actuels désirent apporter certaines modifications au bâtiment tout en conservant le style architectural ainsi que les caractéristiques uniques et historiques du bâtiment.

Les propriétaires désirent augmenter à 8 pieds la hauteur plancher/plafond du sous-sol, ce qui implique le rehaussement du bâtiment principal de 1 pied et 8 pouces. La hauteur totale du bâtiment par rapport au sol adjacent sera portée après les travaux à 26 pieds et 1 pouce (7,95 mètres), alors que la zone RA-7 autorise une hauteur maximale de 10,0 mètres. La hauteur du faite de toit et du niveau du rez-de-chaussée se fera en harmonie avec les maisons voisines environnantes.

De plus, un nouveau volume est proposé en projection gauche du bâtiment ainsi qu'une salle d'eau au rez-de-chaussée.

L'ensemble des fenêtres existantes sera remplacé par de nouvelles fenêtres en PVC de couleur blanche de la compagnie Solaris Québec. Les dimensions de certaines fenêtres donnant sur le sous-sol seront modifiées pour accommoder le levage de la maison et pour augmenter la luminosité au niveau du sous-sol. Les moulures des fenêtres et de la porte seront peintes de couleur « blanc ultrapur » de la compagnie Behr.

Également, il est proposé de procéder au retrait du porche donnant sur l'élévation qui est actuellement en mauvais état. Les escaliers en façade donnant accès au rez-de-chaussée du bâtiment seront replacés devant la porte d'entrée principale. Le plancher de la galerie existante et les marches seront peints de couleur « gris galet » de la compagnie CIL. Les colonnes, les garde-corps et les mains courantes existants seront remplacés par de nouvelles colonnes, garde-corps et mains courantes en PVC de couleur blanche.

De nouveaux parements extérieurs sont proposés pour l'ensemble du bâtiment. Au niveau de la façade avant, le rez-de-chaussée sera recouvert d'un revêtement de lambris de bois d'une largeur de 3 ¼ pouces posés à l'horizontale, de la compagnie Maibec, de couleur gris-vert, alors que l'étage sera recouvert d'un revêtement de bardeaux de cèdre blanc, style traditionnel de largeur variable, de la compagnie Maibec, de couleur gris-vert.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement, de rehaussement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale construite en 1893;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et le caractère propre de la construction sont protégés;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques;
CONSIDÉRANT QUE	les colonnes, garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant devraient être composés de bois de couleur blanche;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU suggèrent que les détails architecturaux présents en 1893 au haut des colonnes soient intégrés dans le cadre de la réfection de la galerie existante;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- les colonnes, garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-13**

**Requérant :** M. Dominic Bessette, de la firme d'architecte André Bessette, pour  
Mme Marie-Laurence Boivin, propriétaire

**Adresse :** 111, avenue Alexandra

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Agrandissement latéral d'un bâtiment résidentiel unifamilial

---

**Demande**

Le projet consiste à réaliser un agrandissement en cour latérale d'un bâtiment existant jumelé construit vers 1950.

**Analyse du 24 mars 2021**

L'agrandissement est prévu en projection latérale droite. Il mesurera 14 pieds et 5 pouces de large en façade sur 21 pieds et 5 pouces de profond avec un décroché vers l'arrière afin de respecter la marge prescrite. Le nouvel espace permettra l'aménagement d'un nouveau vestibule, une salle de rangement au rez-de-chaussée et une salle familiale ainsi qu'un bureau au second niveau. Le taux d'implantation existant est de 11,47 % et passera à 16,47 %.

Le nouveau volume se trouve en retrait de la façade principale existante de 3 pieds et 3 pouces. L'agrandissement de deux étages aura une hauteur totale de 23 pieds et 11 pouces; le faîte du toit se trouverait ainsi distinct de celui du volume existant.

En façade sur rue, la nouvelle section sera revêtue de pierre récupérée sur la façade latérale existante. Le bandeau de béton qui souligne la fenestration du bâtiment existant au deuxième étage est un élément de composition architecturale repris aussi sur le volume de l'agrandissement aligné sous la fenestration.

La fenêtre proposée pour le second niveau reprend les proportions de l'ouverture du rez-de-chaussée. Les nouvelles fenêtres en PVC de couleur « blanc magistral » seront munies d'allèges de béton et de pierres récupérées. Une nouvelle entrée principale est prévue en façade avec imposte latérale, aussi de couleur « blanc magistral ». La nouvelle façade latérale et arrière aura un revêtement de brique rouge tel que l'existant. De plus, la proposition reprend les pentes de toit et le revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte noir sera appareillé à l'existant.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1950;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants;
CONSIDÉRANT QUE	certains membres du CCU sont d'avis qu'un rappel de la pierre existante sur l'élévation latérale droite du nouveau volume favoriserait son intégration;



**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

- CONSIDÉRANT QUE les façades latérales des bâtiments donnant sur une voie publique doivent avoir un traitement architectural particulier;
- CONSIDÉRANT QUE les nouvelles ouvertures du rez-de-chaussée donnant sur l'avenue Alexandra devraient être revues;
- CONSIDÉRANT QUE selon la majorité des membres du CCU la nouvelle porte de service proposée devrait être relocalisée sur l'élévation latérale droite du bâtiment;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-14**

**Requérants :** Mme Siham Arbia et M. Francis Dumais, futurs propriétaires

**Adresse :** 834, avenue Victoria

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Agrandissements, rehaussement du bâtiment et transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à agrandir, rehausser et à transformer la façade de la maison unifamiliale construite en 1906.

**Analyse du 24 mars 2021**

Les propriétaires désirent augmenter à 8 pieds et 1 5/8 pouce la hauteur plancher/plafond du sous-sol, ce qui implique le rehaussement du bâtiment principal de 2 pieds. La hauteur totale du bâtiment par rapport au sol adjacent sera portée, après les travaux, à 27 pieds et 1 3/4 pouce (8,27 mètres), alors que la zone RA-7 autorise une hauteur maximale de 10 mètres.

De plus, un nouveau volume est proposé en projection gauche du bâtiment. L'agrandissement d'une largeur de 12 pieds et d'une profondeur de 28 pieds et 4 pouces sera en recul de 18 pieds et 2 pouces par rapport à la façade principale du bâtiment. Un agrandissement non visible de la rue est également proposé en cour arrière. Le parement extérieur des agrandissements sera identique à l'existant, soit un revêtement de clin d'aluminium d'une largeur de 6 pouces posé à l'horizontale de couleur blanche.

L'ensemble des fenêtres existantes sera remplacé par de nouvelles fenêtres en PVC recouvertes d'aluminium anodisé, de couleur noire, de la compagnie Eddy Boulet Porte & Chassis. Les dimensions de certaines fenêtres donnant sur l'élévation avant seront modifiées. La nouvelle porte d'entrée principale de modèle pleine vitrage sera relocalisée à la droite de l'élévation avant. De plus, l'ensemble des volets existants sera retiré.

La galerie existante donnant sur l'élévation avant sera démolie et reconstruite. Les colonnes, les garde-corps et les mains courantes existants seront remplacés par de nouvelles colonnes, garde-corps et mains courantes en bois de couleur blanche. La toiture de la galerie sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire tel que l'existant.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement, de rehaussement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale construite en 1906;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural et la période culturelle de la construction d'origine;

CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

- CONSIDÉRANT QUE la dimension et le modèle des deux nouvelles fenêtres donnant sur l'étage de l'élévation avant devraient être identiques aux fenêtres existantes;
- CONSIDÉRANT QUE toutes les constructions doivent être implantées dans un cadre de verdure où le couvert végétal est de première importance;
- CONSIDÉRANT QUE les deux arbres abattus dans le périmètre de l'agrandissement et de la nouvelle galerie couverte devraient être remplacés par deux nouveaux arbres de calibre similaire à maturité;
- CONSIDÉRANT QU' un plan signé et scellé par un arpenteur-géomètre devra être déposé avant l'émission du permis de construction et après le rehaussement du bâtiment, afin d'assurer la conformité de la hauteur du bâtiment à la suite des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- la dimension et le modèle des deux nouvelles fenêtres donnant sur l'étage de l'élévation avant doivent être identiques aux fenêtres existantes;
- les deux arbres abattus dans le périmètre de l'agrandissement et de la nouvelle galerie couverte doivent être remplacés par deux nouveaux arbres de calibre similaire à maturité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme Huguette Copti-Chartrand quitte la réunion.**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-15**

**Requérants :** Mme Anne Fejes et M. Richard Dang, propriétaires

**Adresse :** 21, rue de Provence

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Agrandissement et transformation des façades

---

**Demande**

Le projet consiste à réaliser un agrandissement et à transformer les façades de la maison unifamiliale isolée construite en 1950.

**Analyse du 24 mars 2021**

L'agrandissement de deux étages d'une largeur de 19 pieds et d'une profondeur de 23 pieds et 2 pouces se fera en projection arrière et sera visible de l'avenue du Berri. La nouvelle section sera en recul important par rapport à l'élévation latérale droite existante donnant sur rue, soit en recul de 18 pieds et 5 pouces. Le nouvel espace servira au rez-de-chaussée de salle à manger et de salon, alors qu'à l'étage à l'aménagement de deux nouvelles chambres à coucher.

La hauteur du nouveau volume sera de 26 pieds et ¼ de pouce, soit 4 ¾ pouces plus bas que la faite de toit du bâtiment existant. La nouvelle toiture sera recouverte d'un revêtement en bardeau d'asphalte identique à l'existant.

La section agrandie sera recouverte au rez-de-chaussée d'un revêtement de brique d'argile de couleur grise de modèle et de format identiques à la brique existante. À l'étage, elle sera recouverte d'un revêtement d'aluminium posé à la verticale, de couleur blanche, identique à l'existant.

Trois fenêtres comportant deux sections de couleur blanche ainsi qu'une porte de service également de couleur blanche de modèle plein vitrage sont proposées au niveau de la façade de l'agrandissement donnant sur rue.

Au niveau de la façade principale du bâtiment existant, il est proposé d'ajouter une nouvelle lucarne en projection gauche de l'étage, identique aux deux autres lucarnes existantes.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement et de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite en 1950;
CONSIDÉRANT QUE	le recul important de l'agrandissement par rapport à la rue favorise l'intégration du nouveau volume;
CONSIDÉRANT QUE	les façades latérales des bâtiments donnant sur une voie publique doivent avoir un traitement architectural particulier;
CONSIDÉRANT QUE	les nouvelles ouvertures seront de couleur blanche telle que les ouvertures existantes;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-16**

**Requérant :** M. Martin Gaboury, architecte pour Mme Céline Tardif et M. Jean-François Grenier, propriétaires

**Adresse :** 465, avenue Maple

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Agrandissement (ajout d'un étage) et transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à ajouter un deuxième étage et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1948.

**Analyse du 24 mars 2021**

L'agrandissement, par l'ajout d'un deuxième étage, sera de 42 pieds et 11 ½ pouces de largeur sur environ 33 pieds et 5 ½ pouces de profondeur. L'agrandissement à l'étage se fera dans la continuité des murs de la maison existante. Le nouvel espace à l'étage permettra l'aménagement de trois chambres à coucher et de deux salles de bains.

Le volume à l'étage sera recouvert en projection gauche d'un revêtement de brique d'argile identique à la brique d'argile existante et en projection droite d'un revêtement de bois carbonisé posé à la verticale, de couleur « jaguar » de la compagnie Cayaki. La brique d'argile existante au rez-de-chaussée sera conservée.

La forme de la toiture du nouveau volume donnant sur rue sera préservée. Le pignon en projection gauche de l'élévation avant sera rehaussé, mais conservera la même architecture que l'existant. Le nouveau revêtement de toiture sera en bardeau d'asphalte de couleur noire. La hauteur totale du bâtiment par rapport au sol adjacent sera portée, après les travaux, à environ 27 pieds (8,23 mètres), alors que la zone RA-5 autorise une hauteur maximale de 10 mètres.

Trois nouvelles fenêtres sont proposées au niveau de l'élévation avant donnant sur l'étage. Les nouvelles fenêtres seront de couleur anthracite et, pour s'harmoniser, l'ensemble des fenêtres existantes du rez-de-chaussée sera peint de couleur anthracite. De plus, l'ensemble des volets existants sera retiré.

Les fascias, soffites et gouttières, seront en aluminium de couleur anthracite.

La galerie existante donnant sur l'élévation avant sera démolie et reconstruite sous une nouvelle forme. Une nouvelle marquise est proposée au-dessus de la galerie donnant sur la porte d'entrée existante. La marquise à toit plat sera composée du même revêtement de bois que l'on retrouve au niveau de l'agrandissement, soit un revêtement de bois carbonisé de couleur « jaguar », de la compagnie Cayaki.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'un étage et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1948;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre davantage en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment et que la volumétrie donnant sur rue devrait être conservée;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

- CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de hauteur;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) suggèrent de réaliser l'agrandissement autrement afin de s'intégrer davantage avec les deux bâtiments voisins latéraux;
- CONSIDÉRANT QUE des détails supplémentaires devraient être fournis sur les plans pour s'assurer de l'intégration du nouveau volume, notamment au niveau de la hauteur, par rapport au cadre bâti environnant;
- CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires devraient être fournies pour valider si les murs du rez-de-chaussée et les fondations peuvent supporter un étage supplémentaire;
- CONSIDÉRANT QUE le projet devra être étudié par le comité de démolition;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-17**

**Requérant :** M. Éric Thibodeau, architecte pour Mme Christine Desjardins et M. Dimitri Apokatanidis, propriétaires

**Adresse :** 577, rue Osborne

**Objet :** Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**Projet :** Agrandissement (ajout d'un étage) et transformation de la façade

---

**Demande**

Le projet consiste à ajouter un deuxième étage et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1954.

**Analyse du 24 mars 2021**

L'agrandissement, par l'ajout d'un deuxième étage, sera d'environ 37 pieds de largeur sur environ 24 pieds de profondeur. La majorité du nouveau volume à l'étage se fera dans la continuité des murs de la maison existante. Le nouvel espace à l'étage permettra l'aménagement de trois chambres à coucher et de deux salles de bain.

Le volume à étage sera recouvert d'un revêtement d'aluminium posé à l'horizontale, de couleur « bleu wedgewood » de la compagnie Gentek. Les revêtements existants de brique et de pierre au rez-de-chaussée seront conservés.

La forme de la toiture du corps principal du bâtiment, actuellement composée de deux versants, sera transformée pour une nouvelle toiture composée de quatre versants. Le nouveau revêtement de toiture sera en bardeau d'asphalte de couleur « byscaine », de modèle Dynasty, de la compagnie IKO. La hauteur totale de la maison après l'ajout de l'étage sera d'environ 25 pieds.

Deux nouvelles fenêtres sont proposées au niveau de l'élévation avant donnant sur l'étage. Les fenêtres de couleur blanche, chacune composée de trois sections, seront de modèle à guillotine afin de s'harmoniser avec les fenêtres existantes du rez-de-chaussée. La porte d'entrée principale sera remplacée par une nouvelle porte d'entrée en acier de couleur noire, de modèle Victoria Shaker avec imposte, de la compagnie Novatech.

Il est également proposé de transformer la galerie donnant sur la façade avant du bâtiment. La nouvelle galerie en cèdre naturel sera composée de quatre colonnes recouvertes de planches, de mains courantes en bois d'une dimension de 2 pouces sur 3 pouces ainsi que de garde-corps en bois d'une dimension de 2 pouces sur 2 pouces. La galerie sera recouverte d'un toit à un versant orienté vers la rue et recouvert de bardeau d'asphalte identique à celui que l'on retrouve au niveau de la toiture principale du bâtiment.

Les fascias, soffites et gouttières, seront en aluminium de couleur « vanille » de la compagnie Gentek.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021**

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'un étage et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1954;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre davantage en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

CONSIDÉRANT QUE les détails architecturaux du bâtiment d'origine devraient être conservés et préservés dans le cadre des travaux, notamment au niveau de la forme du toit et du pignon existant en projection droite de l'élévation avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se questionnent sur la possibilité de réaliser l'agrandissement autrement, soit en reculant vers l'arrière de façon à mettre en valeur le volume existant;

CONSIDÉRANT QUE des détails supplémentaires devraient être fournis sur les plans pour s'assurer de la conformité du projet ainsi que de l'intégration du nouveau volume, notamment en ce qui a trait à la hauteur du bâtiment par rapport au cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires devraient être fournies pour valider si les murs du rez-de-chaussée et les fondations peuvent supporter un étage supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet devra être étudié par le comité de démolition;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CCU-210324-18**

**Divers**

- Les membres du CCU discutent de l'utilisation de la plateforme Microsoft Teams lors de la prochaine rencontre du CCU;
- Les membres du CCU discutent du projet de la Maison Wickham (652 – 670, avenue Victoria) concernant l'éclairage de la cage d'escalier engendrant plusieurs nuisances au niveau de la rue ainsi que de l'aménagement de la porte d'entrée de la Maison Wickham. M. Boulet mentionne que des discussions sont en cours avec le promoteur;
- Les membres du CCU discutent des échafauds installés depuis plusieurs mois devant l'immeuble du 222, Woodstock. Le Service de l'urbanisme va assurer un suivi dans le dossier.

**CCU-210324-19**

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Kevin Massé que la séance soit levée à 22 h 34.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Philippe Glorieux**  
Président de la rencontre

---

**Richard Boulet**  
Secrétaire



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.1) **Demande de dérogation mineure - 277, avenue de Mortlake (district 7)**

---

### PRÉSENTATION DU DOSSIER - CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention d'une dérogation mineure afin de réduire la marge latérale droite à 1,14 mètre, alors que la grille des spécifications de la zone RA-4 du Règlement de zonage numéro 2008-43 stipule que la marge latérale minimale est de 1,20 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le garage attaché existant bénéficie d'un droit acquis au niveau de son implantation par rapport à la marge latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE pour des questions techniques, les propriétaires désirent que le nouveau volume proposé à l'étage soit en alignement avec le mur latéral droit du garage existant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, une demande de dérogation mineure est soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 23 avril 2021 et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière.

D'ACCORDER la dérogation mineure pour permettre de réduire la marge latérale droite à 1,14 mètre pour l'immeuble situé au 277, avenue de Mortlake, tel que déposé.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.1) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 277, avenue de Mortlake (district 7)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la propriété fait l'objet d'une demande de dérogation mineure en ce qui concerne la réduction de la marge latérale droite à 1,14 mètre;\*

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

*\*Le conseil sera appelé à se prononcer sur cette demande de dérogation mineure suite à la présentation du dossier par le Service de l'urbanisme lors de la séance ordinaire du 17 mai 2021 (voir sommaire décisionnel n° 20211463).*

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 277, avenue de Mortlake.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.2) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 606, avenue Pine (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 606, avenue Pine.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 541, avenue Maple (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 541, avenue Maple à la condition suivante :

- le nouveau revêtement de bois posé à l'horizontale doit être de couleur blanche.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.4) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 440, rue Green (district 7)**

---

CONSIDÉRANT QUE toute modification d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2020, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2020-01-022);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications sont proposées par rapport au projet initialement approuvé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades pour l'immeuble situé au 440, rue Green aux conditions suivantes :

- la brique en soldat au-dessus de la fenêtre existante donnant sur l'avenue de Merton doit être conservée;
- l'ensemble du revêtement de bois proposé au niveau du nouveau volume en projection arrière donnant sur l'avenue de Merton doit être posé à la verticale;
- un panneau vitré donnant sur l'avenue de Merton, enligné avec la fenêtre du sous-sol, doit être installé dans la portion supérieure du mur du rez-de-chaussée, tel que le projet initialement accepté.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.5) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 195, rue de Bourgogne (district 2)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 195, rue de Bourgogne aux conditions suivantes :

- des meneaux horizontaux doivent être ajoutés au niveau des fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage situées à la gauche de l'entrée principale;
- un meneau vertical doit être ajouté au niveau de la fenêtre du sous-sol située à la droite de l'entrée principale;
- aucune modification ne devrait être apportée à la cheminée existante.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 202, avenue des Pyrénées (district 2)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 202, avenue des Pyrénées aux conditions suivantes :

- les divisions et les modèles des deux nouvelles fenêtres à l'étage doivent être similaires aux fenêtres existantes;
- le nouveau revêtement donnant sur la façade avant du bâtiment doit être un clin de bois ou de métal posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé;
- les volets à l'étage doivent être retirés.





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 220, avenue des Pyrénées (district 2)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 220, avenue des Pyrénées aux conditions suivantes :

- l'option 2 doit être retenue pour le choix de couleur pour la peinture du revêtement d'aluminium et des portes de garage, soit la couleur *mineral de fer*;
- la couleur des cadrages des fenêtres doit être la même que celle retenue pour le revêtement d'aluminium;
- l'ensemble des volets à l'étage doit être retiré.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.8) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 171, avenue du Régent (district 4)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 171, avenue du Régent à la condition suivante :

- la nouvelle fenêtre à l'étage proposée en projection gauche de l'élévation avant doit être composée de deux sections égales séparées par un meneau vertical, tel que la fenêtre existante.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.9) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 281, avenue Notre-Dame (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 281, avenue Notre-Dame à la condition suivante :

- les auvents à l'étage doivent être retirés.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.10) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 180, avenue de Sanford (district 7)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021 à l'effet de désapprouver le projet d'agrandissement (ajout d'un étage) et de transformation de la façade pour l'immeuble situé au 180, avenue de Sanford;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 180, avenue de Sanford pour le motif que le projet ne respecte pas les dispositions de l'article 3.8 b) i) du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* à savoir que:

- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction doivent être protégés (art. 3.8 b) i)).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.11) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 281-283, rue Elm (district 5)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021 à l'effet de désapprouver le projet de transformation de la façade pour l'immeuble situé au 281-283, rue Elm;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 281-283, rue Elm pour les motifs que le projet ne respecte pas les dispositions des articles 3.8 b) i) et 3.8 b) ii) du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* à savoir que:

- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction, doivent être protégés (art. 3.8 b) i));
- les modifications proposées devraient être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction (art. 3.8 b) ii)).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.12) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 140, avenue Maple (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 140, avenue Maple à la condition suivante:

- l'ensemble des arbres abattus dans la cadre du projet d'agrandissement devront être remplacés par de nouveaux arbres de même calibre.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.13) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 147, chemin Tiffin (district 7)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 147, chemin Tiffin aux conditions suivantes :

- l'option 3 ou l'option 4 doit être retenue pour les modifications proposées au niveau de la façade du bâtiment;
- le nouveau revêtement donnant sur l'élévation avant du bâtiment doit être un clin de bois posé à l'horizontale tel que proposé dans l'option 3.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.14) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 531, avenue Pine (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 531, avenue Pine aux conditions suivantes :

- la toiture proposée au-dessus de la nouvelle galerie doit être retirée;
- la galerie doit être implantée à un minimum de 2,5 mètres de la ligne avant du terrain.





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.15) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 629-631, avenue Notre-Dame (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 629-631, avenue Notre-Dame tel que déposé.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.16) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 390, avenue Wickham (district 4)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 390, avenue Wickham tel que déposé.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.17) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 680, avenue Victoria (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion spéciale du 3 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour le remplacement de l'auvent recouvrant le café-terrasse existant et l'affichage de l'immeuble situé au 680, avenue Victoria aux conditions suivantes :

- la deuxième option, soit l'option A dans les plans déposés, doit être retenue;
- l'auvent fixe de forme triangulaire situé au coin de l'intersection de l'avenue Victoria et de la rue Horsfall doit être retiré durant la période hivernale;
- les rideaux transparents entourant le périmètre du café-terrasse et permettant ainsi d'utiliser l'espace extérieur lors d'intempéries doivent être rétractables et non visibles lorsqu'ils ne sont pas utilisés;
- la couleur des auvents doit être de teinte un peu plus foncée que le revêtement extérieur du bâtiment afin de créer un léger contraste;
- un échantillon du choix de couleur proposé pour les auvents doit être déposé au service de l'urbanisme afin de valider l'intégration architecturale de la nouvelle structure;
- un aménagement paysager sous forme de bacs ou pots de végétaux doit être installé sur l'ensemble du périmètre du café-terrasse;
- des détails supplémentaires doivent être déposés au service de l'urbanisme en ce qui concerne le mode d'éclairage et de chauffage du café-terrasse;
- la toile devra être maintenue en bon état durant toute sa durée de vie.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.4) **Reconduction de mandats - membres du Comité consultatif d'urbanisme**

---

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 4.2 de la *Politique de nomination et Fonctionnement des comités et Groupes de travail ad hoc* : les membres du comité demeurent en fonction, nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

CONSIDÉRANT QUE trois membres du Comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés de nouveau ou remplacés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme, permis et inspection.

DE PROLONGER, jusqu'au 16 février 2022, le mandat des membres suivants du Comité consultatif d'urbanisme : Monique Dutil, Philippe Leggett-Bachand et Huguette Chartrand Copti.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.1)

### **Seconde période de questions (90 minutes)**

---

Cette période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.

PROJET



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.2)

### **Tour de table des membres du conseil**

---

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

Ce tour de table débute avec le conseiller Bernard Rodrigue.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.3) **Levée de la séance**

---

Le maire procède à la levée de la séance à \_\_\_\_\_.

PROJET